

Plan d'action

Document stratégique de la façade Nord Atlantique - Manche Ouest

Tome 2 - Fiches actions



**MINISTÈRE
DE LA MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Table des matières

Préambule 4

Propos introductif..... 4

Guide de lecture des fiches actions 5

Partie 1 : Actions sociales et économiques 7

Partie 2 : Actions environnementales 157

PRÉAMBULE

Le plan d'action du DSF Nord Atlantique-Manche Ouest constitue un cadre construit à l'échelle de la façade maritime et de ses zones de vocations, zones décrites dans le volet stratégique du DSF (partie 2 adoptée en 2019), avec un certain nombre d'actions devant être déclinées à des échelles de territoires pertinentes, sur une durée de six ans à compter de l'adoption du plan d'action.

Ce tome 2 est partie intégrante du plan d'action. Il complète le tome 1 en détaillant de façon opérationnelle les actions qui doivent, en complément des actions existantes (annexe 1 du Tome 1), permettre d'atteindre les objectifs stratégiques et particuliers adoptés en 2019 visant l'exercice des activités humaines dans le respect de l'atteinte ou du maintien du bon état écologique du milieu marin.

Le plan d'action a été construit de manière intégrée à partir des items portés par la vision (avenir souhaité pour la façade NAMO pour 2030) et des objectifs stratégiques adossés.

En raison de l'interconnexion entre les objectifs, si certains d'entre eux sont faiblement couverts en actions nouvelles, cela signifie que les actions existantes en cours ont été jugées suffisantes ou que des actions nouvelles, portées par d'autres objectifs, concourent à leur atteinte.

Le plan d'action est le fruit d'un important travail mené depuis fin 2019 au sein des services d'État et établissements publics en façade NAMO et au niveau national et livré, à l'avancement des propositions, de façon continue, à la discussion et l'enrichissement par les acteurs de la mer mobilisés dans le cadre de la commission permanente du Conseil maritime de façade. Les propositions ont été analysées au regard de leurs incidences environnementales, sociales et économiques par une lecture menée en façade sous l'angle « éviter – réduire - compenser », et à partir de l'expertise des bureaux d'études mandatés pour réaliser l'étude d'évaluation environnementale stratégique du plan d'action.

Le plan d'action repose ainsi sur un socle commun nourri des travaux de l'État, des Régions, des Départements, et de l'ensemble des filières et parties prenantes qui souhaitent s'inscrire dans ces actions et porter leur mise en œuvre concrète.

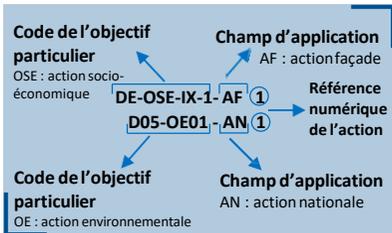
Il résulte également d'une volonté de complémentarité avec les actions portées par les politiques terrestres notamment celles liées à la directive cadre sur l'eau à travers le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne et son programme de mesures.

Ce tome 2, opérationnel, comporte :

- un guide de lecture des fiches décrivant le cadre de mise en œuvre de chaque action,
- un recueil des fiches descriptives des actions sociales et économiques,
- un recueil des fiches descriptives des actions environnementales.

Bien que la construction du plan soit intégrée et qu'un certain nombre d'actions soient complémentaires quelle que soit leur nature, afin de faciliter le rapportage à la Commission européenne des actions environnementales relatives à la mise en œuvre de la directive-cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM), cette organisation en deux recueils a été privilégiée.

Guide de lecture des fiches actions



Principal élément thématique (item) de la vision pour la façade correspondant à l'action.

Présentation générale de l'action : objectifs, cibles, cadre réglementaire et législatif, articulation avec les autres actions.

Pour chaque sous-action est indiqué :

- le calendrier prévisionnel de mise en œuvre ;
- les organismes (publics ou privés) qui assurent la mise en œuvre ;
- les autres organismes associés à l'action par un soutien financier ou technique ;
- les sources potentielles de financement (au moment de l'élaboration du plan d'action) : collectivités territoriales, État, établissements publics, crédits communautaires.

Si action socio-économique :

- Indication des répercussions environnementales potentielles résultant de la mise en œuvre de l'action.
- Mesures de la séquence « éviter-réduire-compenser » qui seront mises en œuvre pour limiter au maximum l'impact sur l'environnement de l'action.

Code d'identification de l'action **Titre de l'action**

Facade concernée: MEMM - NAMO - X SA - MED

Descripteur de l'IEE: [Color-coded grid]

Objet(s) thématique(s) socio-économique(s) NAMO: [Color-coded grid]

Nom de la vision (NAMO): [Map with highlighted zones]

Zones de la carte des vocations NAMO: [Map with highlighted zones]

Contenu et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance, lien avec la vision: [Text area]

Description des sous-actions

Sous-action 1

Libellé

Descriptif synthétique

	Sous action 1	Sous action 2	Sous action 3	Sous action 4
Date de début prévisionnel de la sous-action				
Date de fin prévisionnelle de la sous-action				
Intitulé(s)				
Partenaire(s) associé(s) (écologiques et financiers)				
Financements potentiels				
Action environnementale (DCSMM)				
Incidences économiques et sociales				
Efficacité environnementale et faisabilité				
Coût prévisionnel				
Action socio-économique				
Incidence(s) environnementales				
Séquence IEE				

Les actions figurant dans le plan d'action de la façade NAMO peuvent concerner seulement cette façade ou s'appliquer à plus grande échelle (c'est le cas de la plupart des actions environnementales, qui concernent tout ou partie des autres façades). Le champ d'application de l'action est indiqué par une croix dans la case des façades correspondantes.

Les descripteurs du bon état écologique au titre de la DCSMM (et objectifs environnementaux correspondants) et les objectifs socio-économiques auxquels répond l'action sont indiqués en couleurs. L'objectif ou descripteur principal est encadré en rouge.

Les zones concernées par l'action sont représentées géographiquement sur la carte des vocations. Les numéros correspondants à ces zones sont également indiqués en surbrillance.

Chaque action se décline en une ou plusieurs sous-actions (quatre au maximum) décrites ici succinctement.

Si action environnementale :

- Évaluation des répercussions socio-économiques potentielles résultant de la mise en œuvre de l'action.
- Éléments d'analyse de l'efficacité environnementale et de la faisabilité technique ou financière de l'action.
- Estimation provisoire des coûts de l'action qui sera affinée en parallèle de la consultation du public et des instances.

Partie 1



**Actions
sociales et économiques**

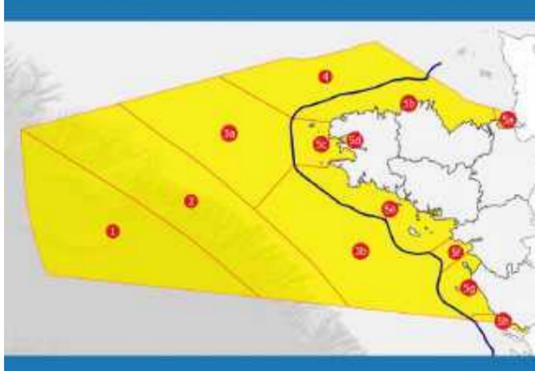
Code Fiche action	Intitulé action sociale et économique	Page
DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE BLEUE DURABLE		
SOUTENIR et PROMOUVOIR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DANS TOUS LES DOMAINES de l'ÉCONOMIE MARITIME NAMO		
DE-OSE-I-1-AN1	Définir au niveau national un programme structurant pour soutenir l'innovation et la recherche dans le domaine maritime	11
DE-OSE-I-1-AF1	Développer le transport maritime à la voile	13
DE-OSE-I-2-AF1	Accompagner le développement des activités et filières émergentes de l'économie bleue	15
DE-OSE-I-3-AF1	Améliorer la diffusion de l'information sur l'économie bleue	17
DEVELOPPER UN VIVIER DE MAIN D'OEUVRE QUALIFIEE ET COMPETENTE AU SERVICE DE L'ECONOMIE BLEUE NAMO		
DE-OSE-II-1-AF1	Développer de la compétence collective ou soutien aux instances professionnelles, en matière de droits sociaux et devoirs des employeurs à la pêche, informations-sécurisations juridiques et responsabilité envers leurs équipages	19
DE-OSE-II-2-AF1	Inciter à la mise en place d'un observatoire régional des activités maritimes	21
DE-OSE-II-2-AF2	Adapter les formations (référentes, à lister) aux besoins spécifiques des filières maritimes et notamment ceux des industries navales et nautiques.	23
DE-OSE-II-3-AF1	Développer le recours à l'apprentissage et à l'alternance pour les filières mer et littoral	26
PROMOUVOIR ET ACCOMPAGNER LE DEPLOIEMENT D'UNE ECONOMIE MARITIME CIRCULAIRE EN NAMO		
DE-OSE-III-1-AF1	Identifier les démarches CTE (Contrat de transition écologique) existantes en façade et partager les expériences répliquables	29
DE-OSE-III-1-AF2	Accompagner la mise en oeuvre des projets portant sur le maritime et le littoral de la Feuille de route économie circulaire (FREC)	31
DE-OSE-III-1-AF3	Encourager la mise en réseau et la diffusion de l'information sur l'économie circulaire de la façade	33
DE-OSE-III-1-AF4	Intégrer l'échelon européen dans les démarches d'économie circulaire de la façade	35
DE-OSE-III-1-AF5	Encourager et développer les filières d'éco-conception	37
DEVELOPPER LES ENERGIES MARINES RENOUVELABLES		
DE-OSE-IV-1-AN1	Faire émerger des zones de projets éolien en mer préférentielles, à court, moyen et long termes, notamment par les processus de participation du public (sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CIMer 2019))	39
DE-OSE-IV-1-AF1	Coordonner le suivi et l'expertise environnementale des parcs d'éoliennes en mer et de leur raccordement au niveau de la façade	42
DE-OSE-IV-2-AF1	Soutenir le développement technologique EMR, pour une baisse des coûts et augmenter la fiabilisation	44
ACCELERER LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE DES PORTS DE LA FACADE		
DE-OSE-V-1-AF1	Rechercher une coordination de l'ensemble des ports en interrégion et avec la façade atlantique	47
DE-OSE-V-2-AF1	Accompagner les ports de la façade dans la transition numérique	49
DE-OSE-V-2-AF2	Accompagner les ports vers des pratiques durables	51
DE-OSE-V-2-AF3	Accompagner les ports dans le renforcement de leur rôle d'aménageur au service du développement durable des territoires	53
DE-OSE-V-2-AF4	Faciliter l'acceptabilité locale des ports de la façade	55
DE-OSE-V-3-AF1	Accompagner la mise en oeuvre de la trajectoire de « Transition écologique » du projet stratégique du grand port	57
ACCOMPAGNER ET VALORISER LES INDUSTRIES NAVALES ET NAUTIQUES DURABLES		
DE-OSE-VI-1-AN1	Accompagner la transformation numérique des entreprises, de la chaîne de production (entreprises mères et sous-traitants) et des produits des industries navales et nautiques	59
DE-OSE-VI-1-AF1	Accompagner les porteurs de projets dans le domaine des industries navales et nautiques performantes environnementalement et énergétiquement	61
DE-OSE-VI-2-AF1	Développer la filière de déconstruction des navires	65
ENCOURAGER UN NAUTISME ET TOURISME DURABLES ET ACCESSIBLES A TOUS		
DE-OSE-VII-1-AF1	Sensibiliser et former les acteurs professionnels et les usagers à la pratique d'un nautisme durable	67
DE-OSE-VII-2-AF1	Encourager les démarches de certifications et de labellisations	70
DE-OSE-VII-2-AF2	Développer des outils facilitant la pratique du nautisme durable	72
DE-OSE-VII-2-AF3	Développer les actions favorisant le développement des services éco-systémiques des écosystèmes marins et côtiers portés par les structures des activités nautiques ou les pratiquants	74

Code Fiche action	Intitulé action sociale et économique	Page
DE-OSE-VII-2-AF4	Etendre les Commissions départementales espaces, sites et itinéraires (CDESI) sur l'ensemble de la façade	76
ENCOURAGER DES PECHEES ET DES AQUACULTURES DURABLES ET RESILIENTES		
DE-OSE-VIII-1-AF1	Élaboration d'une stratégie pour les pêches, à construire avec les professionnels	78
DE-OSE-VIII-2-AF1	Sensibiliser et former aux métiers de la pêche durable	80
DE-OSE-VIII-3-AN1	Promouvoir la recherche d'innovations techniques pour la filière pêche	82
DE-OSE-VIII-4-AF1	Soutenir la compétitivité de l'activité (production et infrastructures)	84
DE-OSE-VIII-5-AF1	Favoriser le développement d'une pêche maritime de loisir durable	86
DE-OSE-VIII-6-AN1	Sécuriser les procédures d'instruction des demandes d'autorisation d'exploitation des cultures marines	88
DE-OSE-VIII-6-AN2	Soutenir la multi-activité de l'aquaculture et développer les filières émergentes de la bioéconomie vers un modèle environnemental et économique stable (proposition issue du national)	91
DE-OSE-VIII-6-AF1	Soutenir le développement de l'activité aquacole via différents outils de gestion et de planification (ex : déclinaison de politiques nationales)	93
DE-OSE-VIII-6-AF2	Soutenir le développement de la production aquacole via la recherche appliquée	96
STABILISER ET GERER DURABLEMENT L'APPROVISIONNEMENT EN GRANULATS MARINS		
DE-OSE-IX-1-AF1	Actualiser d'ici 2025 l'évaluation des besoins en sables siliceux et en sables coquilliers des régions Bretagne et Pays de la Loire (DOGGM)	98
DE-OSE-IX-1-AF2	Pour les sables siliceux, rechercher des ressources de substitution issues du recyclage et les développer	100
DE-OSE-IX-1-AF3	Installer une commission régionale de suivi coordonné des sites d'extraction à l'échelle des Pays de la Loire, et/ou un rapportage annuel à la CP du CMF (orientation 2 du DOGGM)	102
ACCÉLÉRER LE DEVELOPPEMENT DES BIOTECHNOLOGIES MARINES		
DE-OSE-X-1-AF1	Coordonner et partager les recherches sur les biotechnologies marines	104
DE-OSE-X-2-AF1	Soutenir l'innovation dans le domaine des biotechnologies marines et accompagner les débouchés industriels	106
TRANSITION ÉCOLOGIQUE POUR LA MER ET LE LITTORAL		
CONNAÎTRE, PRÉVENIR ET GÉRER, DE FAÇON INTÉGRÉE, LES RISQUES MARITIMES ET LITTORAUX		
TE-OSE-I-1-AF1	Développer et pérenniser la connaissance en région des risques littoraux, et l'observation du trait de côte	108
TE-OSE-I-2-AF1	Pérenniser les moyens de sécurisation du plan d'eau	110
TE-OSE-I-2-AF2	Développer l'acculturation à la sécurité en mer	112
TE-OSE-I-3-AF1	Intégrer l'enjeu phycotoxine	114
TE-OSE-I-4-AF1	Promouvoir les actions de sensibilisation, de formation, d'éducation sur l'estran et zones marines eutrophisées via les sciences citoyennes	116
TE-OSE-I-5-AF1	Inciter à l'élaboration de stratégies locales de gestions intégrées du trait de côte (y compris relocalisation) en complément des stratégies locales de gestion du risque inondation (SLGRI)	118
PROMOUVOIR DES TERRITOIRES MARITIMES, INSULAIRES ET LITTORAUX RÉILIENTS ET ÉQUILIBRÉS		
TE-OSE-II-1-AF1	Favoriser l'accès à la mer au littoral et au rétro-littoral pour les activités dépendantes (de cet accès à l'eau) et structurantes de l'économie bleue (pêches, aquacultures, industries nautiques, navales et portuaires, activités nautiques)	120
TE-OSE-II-2-AF1	Encourager le maintien d'une population insulaire active et mixte au plan social et générationnel	122
TE-OSE-II-3-AF1	Accélérer la transition énergétique des îles du Ponant	124
TE-OSE-II-3-AF2	Encourager la réduction à la source et la réutilisation des déchets sur les îles du Ponant	127
TE-OSE-II-3-AF3	Améliorer la gestion de l'eau douce sur les îles du Ponant	129
TE-OSE-II-3-AF4	Renforcer la prévention et la lutte contre les espèces non indigènes sur les îles du Ponant	131
TE-OSE-II-3-AF5	Surveiller et contrôler la qualité de l'air sur les îles du Ponant	132
TE-OSE-II-4-AF1	Évaluer les effets des politiques terrestres sur Les territoires maritimes avant leur mise en œuvre	135
TE-OSE-II-5-AF1	Préserver les sites et paysages et le patrimoine maritimes	137
TE-OSE-II-6-AF1	Faciliter l'accès et la circulation douce du public sur le littoral	139
TE-OSE-II-6-AF2	Pérenniser l'accès du public aux sentiers littoraux et côtiers	141
RAYONNEMENT DE LA FRANCE		
FAIRE COMPRENDRE ET AIMER LA MER		
RF-OSE-I-2-AF1	Favoriser l'émergence d'une communauté maritime à l'échelle des territoires de la façade NAMO	143

Code Fiche action	Intitulé action sociale et économique	Page
EXPLORER LA MER		
RF-OSE-II-1-AF1	Réalisation d'études pour améliorer la connaissance des impacts des activités en mer	146
RF-OSE-II-1-AF2	Améliorer la connaissance halieutique	148
RF-OSE-II-1-AF3	Améliorer la collecte et l'accès à la donnée pour mieux la valoriser	150
RF-OSE-II-2-AF1	Soutenir le vivier de recherche maritime de la façade et sa contribution aux programmes de recherche	152
EXPORTER NOS SAVOIR-FAIRE MARITIMES		
RF-OSE-III-1-AF1	Identifier les freins au développement auprès des entreprises exportant déjà leur savoir faire	154

DE-OSE-I-1-AN1

Définir au niveau national un programme structurant pour soutenir l'innovation et la recherche dans le domaine maritime

Façade concernée	MEMN		NAMO	X	SA		MED					
Descripteur du BEE	1-OM	1-PC	1-MT	1-HB	1-HP	2	3	4	5	6		
	7	8	9	10	11							
Objectif stratégique socio-économique NAMO	DE-OSE-I	DE-OSE-II	DE-OSE-III	DE-OSE-IV	DE-OSE-V	DE-OSE-VI	DE-OSE-VII	DE-OSE-VIII	DE-OSE-IX	DE-OSE-X		
	TE-OSE-I	TE-OSE-II	RF-OSE-I	RF-OSE-II	RF-OSE-III							
Items de la vision NAMO	Une façade ouverte sur le monde											
Zones de la carte des vocations NAMO	1	2	3	4	5a	5b	5c	5d	5e	5f	5g	5h

Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance, lien avec la vision

Pour développer la recherche et l'innovation dans le domaine maritime, optimiser les différentes ressources, et garantir le maintien des compétences, un cadre national de coordination entre les différents acteurs de la recherche intervenant sur la mer et le littoral est nécessaire.

Cette fiche action s'articule avec la fiche action RF-OSE-II-II-AF1 "Soutenir le vivier de recherche maritime de la façade et sa contribution aux programmes de recherche"

Description des sous-actions

4 max (1000 caractères max par sous action)

Sous-action 1

Libellé

Désigner une structure de mise en réseau des différentes structures de recherche afin d'identifier l'ensemble des besoins de recherche dans le domaine maritime et de définir les axes de recherche prioritaires

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Désignation d'un coordonnateur national au sein du Ministère de la mer qui :

- identifiera l'ensemble des structures de recherche compétentes et les besoins des partenaires en façade maritime dans les domaines de la recherche et de l'innovation maritime
- sur la base de cet état des lieux, proposera la mise en place d'une coordination des différentes structures de recherche
- établira les axes prioritaires et la feuille de route en matière de recherche en particulier les programmes oeuvrant pour la transition écologique et énergétique : écoconception, dimensionnement d'équipement durable, recyclage, économies d'énergies et énergies durables ...

Sous-action 2

Libellé

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Sous-action 3

Libellé

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Sous-action 4

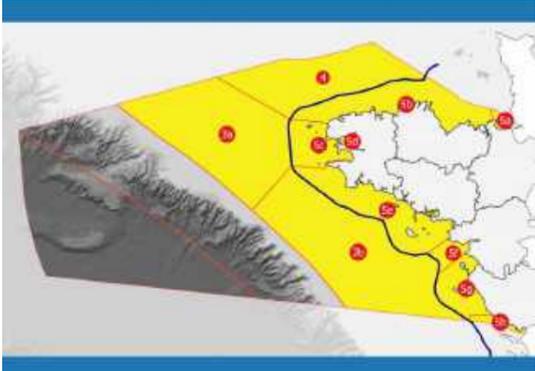
Libellé

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

	Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022			
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2024			
Pilote(s)	MESRI DGRI / MTE MAA MIN MER (coordination)			
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	ANR France Energies Marines IFREMER CNRS			
Financements potentiels	Etat : BOP MESRI Etablissements publics : Etablissements de recherche et d'enseignement sup.			
Action environnementale (DCSMM)	Non			
Incidences économiques et sociales	Optimisation des financements publics permettant , sur les économies d'échelle réalisées, d'investir dans d'autres programmes			
Efficacité environnementale et faisabilité	Evitement des effets sur l'environnement par une meilleure connaissance du fonctionnement des Milieux et des effets des activités marines et littorales Réduction des pressions grâce aux nouvelles technologie (écoconception, écomatériaux, sobriété...)			
Coût prévisionnel				
Action socio-économique	Oui			
Incidences environnementales	Evitement des effets sur l'environnement par une meilleure connaissance du fonctionnement des milieux et des effets des activités marines et littorales Réduction des pressions grâce aux nouvelles technologie (écoconception, écomatériaux, sobriété...)			
Séquence ERC	Eviter que les programmes de recherche aient des impacts environnementaux négatifs avec l'exploitation de nouvelles ressources. Cela nécessite de faire un bilan ex ante des programmes pour évaluer la prise en considération de la dimension environnementale. Réduire au plus près les impacts éventuels directs ou indirect sur les habitats et les espèces Prévoir le cas échéant des mesures compensatrices soit sur la recherche dédiée à la protection des habitats et des des espèces ou pour chaque programme de recherche une partie compensation			

DE-OSE-I-1-AF1

Développer le transport maritime à la voile

Façade concernée	MEMN		NAMO	X	SA		MED					
Descripteur du BEE	1-OM 7	1-PC 8	1-MT 9	1-HB 10	1-HP 11	2	3	4	5	6		
Objectif stratégique socio-économique NAMO	DE-OSE-I	DE-OSE-II	DE-OSE-III	DE-OSE-IV	DE-OSE-V	DE-OSE-VI	DE-OSE-VII	DE-OSE-VIII	DE-OSE-IX	DE-OSE-X		
	TE-OSE-I	TE-OSE-II	RF-OSE-I	RF-OSE-II	RF-OSE-III							
Items de la vision NAMO	Une économie bleue portée par la transition écologique											
Zones de la carte des vocations NAMO	1	2	3	4	5a	5b	5c	5d	5e	5f	5g	5h

Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance, lien avec la vision

Avec 2008 comme année de référence, le transport maritime doit réduire de 40% ses émissions de CO2 en 2030 (par unité de transport) et de 50% en valeur absolue d'ici 2050, selon la stratégie initiale de l'OMI. Le transport maritime, à travers notamment le développement du transport à la voile, peut répondre à l'objectif de neutralité carbone et représente une alternative vertueuse aux transports terrestres. Les objectifs sont ici d'initier une réflexion globale pour créer un socle de connaissances structurant la réalisation d'un écosystème de liaisons maritimes de cabotage côtier via un démonstrateur en s'appuyant sur les résultats de l'étude de l'association nantaise d'écoconception fluvio-maritime.

Description des sous-actions

4 max (1000 caractères max par sous action)

Sous-action 1

Libellé

Soutenir la recherche dans le domaine de la conception des navires pour le transport maritime à la voile et leur dimensionnement adapté aux ports de la façade

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Soutien au développement des applications hydrogène pour la propulsion des navires et de la propulsion vélique, en lien avec le Pôle Mer Bretagne Atlantique, en prenant en compte, dans les projets développés, le critère de bonne adéquation avec les capacités d'accueil des ports de la façade pour ne pas induire de nouveaux aménagements.

Sous-action 2

Libellé

Soutenir l'industrie nautique pour la construction de navires pour le transport maritime à la voile

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

A partir des projets existants (Le voilier-Cargo de Trans Oceanic Wind Transport, TOWT, Silent Sea (croisière) des Chantiers de l'Atlantique pour 2022 avec Solid Sail (Nicolas Abiven), cargo à voile avec Neoline en 2022, aile de kite par Aiseas-filiale d'Airbus, Ariane Group (transport Ariane 6) remporté par Zephyr & Borée, Beyond the Sea (Yves Parlier) : identifier la mesure d'amorçage pour que la filière trouve son marché, et soutenir la filière dans ce cadre. Intégrer des critères d'écoconception des navires dans le soutien aux projets (lien action DE-OSE-III-I-AF5

Sous-action 3

Libellé

Soutenir une expérimentation de cabotage côtier à la voile sur les façades NAMO et SA

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

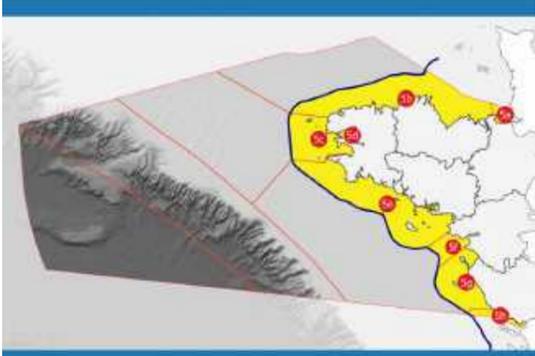
Le Projet de cabotage côtier à voiles S5/35/500 consiste à transférer des marchandises du mode routier au mode maritime le long de la façade atlantique, en créant des liaisons directes entre Pays Maritimes / ports littoraux et îles, pour des coopérations de proximité. Ce projet est développé dans la feuille de route de l'association nantaise d'écoconception fluvio-maritime (ANEF). Il s'agit de tester un démonstrateur de cabotage côtier aux caractéristiques suivantes : un navire côtier de 500 tonneaux à voiles moderne sous pavillon français, une zone d'échanges réguliers regroupant 4/5 ports pour un test de fret grandeur nature, une rupture systémique intégrée dans le service de fret impactant la réception sociale du projet.

Sous-action 4

Libellé				
Descriptif synthétique (1000 caractères max)				
	Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022	2022	
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2026	2026	2024	
Pilote(s)	MESRI MTE/DGITM FIN Conseils régionaux	MTE/DGITM FIN Conseils régionaux	ANEF Conseils régionaux	
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	Pôles de compétitivité Ports de la façade PMBA	Pôles de compétitivité DIRECCTE SGAR CCI	Ports des façades Conseils départementaux EPCI DREALs	
Financements potentiels	Collectivités territoriales : Conseils régionaux Etat : BOP MESRI Etablissements publics : Crédits communautaires : Autre :	Collectivités territoriales : Conseils régionaux Etat : Etablissements publics : BPI Crédits communautaires : Autre :	Collectivités territoriales : Conseils régionaux, Conseils départementaux, EPCI Etat : BOP MIN MER	
Action environnementale (DCSMM)	Non			
Incidences économiques et sociales	Emergence d'une nouvelle filière industrielle			
Efficacité environnementale et faisabilité	Le point critique sera le passage de la phase développement à la phase industrialisation. Les porteurs de projet doivent être accompagnés sur ce terrain là, soit par des industriels disposant de la capacité technique et financière à lancer ce type de produits, soit par les acteurs publics			
Coût prévisionnel				
Action socio-économique	Oui			
Incidences environnementales	Réduction des émissions des GES, des émissions de polluants atmosphériques (SOx, NOx, PM) et réduction des émissions de particules fines, en fonction de la part prise par le transport maritime à la voile et de sa localisation			
Séquence ERC	Eviter les effets secondaires négatifs du transport maritime à la voile sur les habitats et les espèces, sur une artificialisation nette du littoral et que ces effets ne s'ajoutent aux transports existants Réduire les possibles altérations du littoral en recherchant les espaces déjà artificialisés Compenser en investissant sur des habitats ou des espèces à préserver			

DE-OSE-I-2-AF1

Accompagner le développement des activités et filières Émergentes de l'économie bleue

Façade concernée	MEMN		NAMO	X	SA		MED					
Descripteur du BEE	1-OM 7	1-PC 8	1-MT 9	1-HB 10	1-HP 11	2	3	4	5	6		
Objectif stratégique socio-économique NAMO	DE-OSE-I	DE-OSE-II	DE-OSE-III	DE-OSE-IV	DE-OSE-V	DE-OSE-VI	DE-OSE-VII	DE-OSE-VIII	DE-OSE-IX	DE-OSE-X		
	TE-OSE-I	TE-OSE-II	RF-OSE-I	RF-OSE-II	RF-OSE-III							
Items de la vision NAMO	La recherche et l'innovation											
Zones de la carte des vocations NAMO	1	2	3	4	5a	5b	5c	5d	5e	5f	5g	5h

Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance, lien avec la vision

Les réseaux de recherche sur la façade sont actifs et structurés. Les activités émergentes (EMR, biotechnologies) sont bien implantées sur la façade et les nouvelles filières se structurent. Les activités maritimes plus traditionnelles doivent engager leur transition écologique et énergétique. Les enjeux relevés par rapport à l'existant portent sur l'écoconception et le recours à des matériaux plus durables et recyclables dans les différentes filières.

Description des sous-actions

4 max (1000 caractères max par sous action)

Sous-action 1

Libellé

Accompagner la recherche et développement, la formation dans les domaines : écoconception (notamment utilisation de composites plus facilement recyclables), recyclage ou réutilisation (notamment des matériaux composites, des coques en plastique de la plaisance, ...)

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Sur la pêche, il s'agit d'accompagner la recherche sur des outils plus sélectifs et composés de matériaux biodégradables, il s'agit aussi d'accompagner la recherche sur de nouveaux modes de propulsion (H2 ou autre), de nouvelles formes de coques moins consommatrices en énergie. Sur la plaisance, accompagner la recherche sur des coques en matériaux recyclables et des ancres moins impactantes sur le milieu marin (zostères)

Sous-action 2

Libellé

Investir et soutenir l'innovation notamment pour les niveaux de maturité technologique intermédiaires (ceux positionnés entre la recherche académique, et la recherche industrielle et la mise sur le marché) en vue de la création d'une filière industrielle durable

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Pour les bioressources, faciliter le passage des projets lors des différentes phases de maturité technologique, afin de réduire le coût d'industrialisation de certains produits, encore trop élevé.

Sous-action 3

Libellé

Coordonner une filière de robotique sous-marin pour la maintenance et l'observation

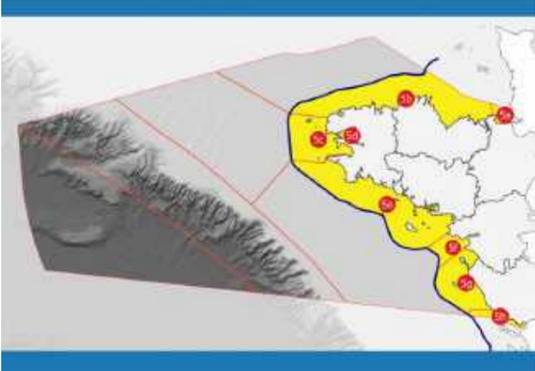
Descriptif synthétique (1000 caractères max)

La France dispose d'une expertise en matière de robotique sous marine à conforter, mobiliser et coordonner dans les domaines de l'observation des fonds mais également pour les projets d'énergies marines renouvelables.

Sous-action 4

Libellé

Descriptif synthétique (1000 caractères max)				
	Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022	2022	
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027	2027	
Pilote(s)	MESRI /DDRT DGRI MIN MER / DML	MESRI / DRRT DGRI MIN MER / DML	MESRI / DRRT DGRI MIN MER / DML	
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	Conseils régionaux FIN Ecoles d'ingénieurs (Centrale, Navale) Poles de compétitivité PIA 4	Conseils régionaux Ecoles d'ingénieurs Pôles de compétitivité PIA 4	Conseils régionaux Ecoles d'ingénieurs Pôles de compétitivité PIA 4 Syndicats des EMR	
Financements potentiels	Collectivités territoriales : Conseils régionaux Etat : BOP MESRI Etablissements publics : Crédits communautaires : Autre :	Collectivités territoriales : Conseils régionaux Etat : BOP MESRI Etablissements publics : Crédits communautaires : Autre :	Collectivités territoriales : Conseils régionaux Etat : BOP MESRI Etablissements publics : Crédits communautaires : Autre :	
Action environnementale (DCSMM)	Non			
Incidences économiques et sociales	Développement de nouvelles activités économiques avec possibilité d'export vers l'étranger			
Efficacité environnementale et faisabilité	Les accompagnements sont orientés vers des recherches conduisant à une réduction de l'empreinte anthropique. Pour les bioressources, le caractère industriel de certaines productions nécessite encore à ce stade d'importants investissements.			
Coût prévisionnel				
Action socio-économique	Oui			
Incidences environnementales	Si les recherches débouchent sur des applications industrielles, le coût environnemental par rapport aux modes de vie actuels sera très positif de par la réduction des pressions de certaines activités sur l'environnement (écoconception, matériaux alternatifs, sobriété énergétique etc.)			
Séquence ERC	Eviter : Les actions de recherche ayant un impact environnemental négatif avec développement de nouvelles techniques, processus, matériaux... permettant l'exploitation de nouvelles ressources et générant de nouveaux impacts Réduire l'empreinte anthropique des actions les plus impactantes, compenser soit en soutenant des actions de recherche purement environnementales soit en soutenant dans les actions de recherche les plus impactantes des mesures de compensation (mais plus compliqué à réaliser)			

Façade concernée	MEMN		NAMO	X	SA		MED					
Descripteur du BEE	1-OM 7	1-PC 8	1-MT 9	1-HB 10	1-HP 11	2	3	4	5	6		
Objectif stratégique socio-économique NAMO	DE-OSE-I	DE-OSE-II	DE-OSE-III	DE-OSE-IV	DE-OSE-V	DE-OSE-VI	DE-OSE-VII	DE-OSE-VIII	DE-OSE-IX	DE-OSE-X		
	TE-OSE-I	TE-OSE-II	RF-OSE-I	RF-OSE-II	RF-OSE-III							
Items de la vision NAMO	La sensibilisation et le partage des Connaissances											
Zones de la carte des vocations NAMO	1	2	3	4	5a	5b	5c	5d	5e	5f	5g	5h

Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance, lien avec la vision

Apparu depuis quelques années, le concept « d'économie bleue » traduit la prise de conscience de l'importance de la mer et du littoral aux plans économique, social et environnemental. L'ensemble des domaines de l'économie bleue sont présents sur la façade NAMO et les perspectives de développement sont nombreuses (EMR, biotechnologies, ...). Pour autant, les informations sur l'économie bleue et ce qu'elle apporte à l'environnement, aux territoires et aux populations ne sont pas suffisamment valorisées auprès des partenaires professionnels et du grand public. Il s'agit de renforcer/développer la communication afin de mieux faire connaître les projets et les démarches de recherche sur l'économie bleue menés en façade, auprès des acteurs et du grand public.

Cette fiche action s'articule avec la fiche action RF-OSE-II-I-AF3 « Améliorer la collecte et l'accès à la donnée pour mieux la valoriser »

Description des sous-actions 4 max (1000 caractères max par sous action)

Sous-action 1

Libellé	Développer une plate-forme dédiée à l'économie bleue à l'échelle de la façade NAMO
Descriptif synthétique (1000 caractères max)	Définir en amont, avec les partenaires, le contenu de la plateforme (apport de l'économie bleue pour la préservation de l'environnement notamment), les bénéficiaires et son mode de gestion. Puis la mettre en place et assurer sa mise à jour.

Sous-action 2

Libellé	Communiquer sur les projets labellisés par le Pôle Mer Bretagne Atlantique
Descriptif synthétique (1000 caractères max)	Renforcer/développer la communication mise en place par le PMBA afin de mieux faire connaître les projets et les démarches de recherche sur l'économie bleue menés en façade, auprès des acteurs et du grand public.

Sous-action 3

Libellé	Dresser un bilan « R & D et innovation » des initiatives existantes et identifier les synergies
Descriptif synthétique (1000 caractères max)	Réaliser auprès des partenaires un état des lieux pour mieux valoriser les initiatives, diffuser leurs enseignements, identifier les complémentarités et mutualisations possibles.

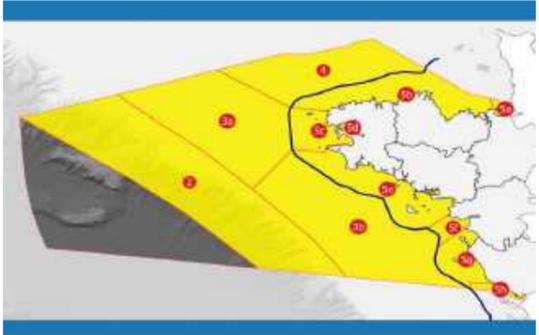
Sous-action 4

Libellé	Préfigurer un observatoire des biotechnologies bleues de la façade NAMO
---------	---

Descriptif synthétique (1000 caractères max)	<p>Incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un observatoire économique, réglementaire, éthique et perception sociétale - l'analyse de l'existant sur le marché mais également les tendances à travailler pour les développements futurs et l'analyse des besoins des entreprises sur l'ensemble de la filière (bureau d'études, équipementier, ensemblier, producteurs de biomasse, de produits intermédiaires ou de produits finis) - mise en place et gestion d'indicateurs de suivi <p>En fonction des résultats de la préfiguration, créer et faire vivre l'observatoire en assurant son animation.</p>			
	Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022	2023	2023
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027	2024	2027
Pilote(s)	Conseils régionaux PMBA	Conseils régionaux PMBA	DDRT Conseils régionaux	Conseils régionaux PMBA
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	CCI, CMAR CD 44 (valorisation des initiatives portuaires)	DDRT	PMBA Ouest Valorisation innovation (SATT) Structures de valorisation des EPSCP	Conseil régional IFREMER Autres partenaires de la recherche et du développement DDRT
Financements potentiels	Collectivités territoriales : Conseils régionaux Etat : Bop DIRECCTE Etablissements publics : Chambres des métiers Crédits communautaires : FEDER	Collectivités territoriales : Conseils régionaux Etat : BOP MESRI Etablissements publics : Crédits communautaires : FEDER Autre :	Collectivités territoriales : Conseils régionaux Etat : BOP MESRI Etablissements publics : Crédits communautaires : FEDER Autre :	Collectivités territoriales : Conseils régionaux Etat : BOP MESRI Etablissements publics : Crédits communautaires : FEDER Autre :
Action environnementale (DCSMM)	Non			
Incidences économiques et sociales	Possibilité de drainer des financements publics du fait d'une plus grande appropriation des enjeux maritimes par les acteurs du territoire Facteur d'accélération des programmes de recherche par un meilleur pilotage grâce à une vue panoramique des actions de recherche.			
Efficacité environnementale et faisabilité	Dynamisation de la recherche maritime y compris sur les enjeux environnementaux			
Coût prévisionnel	Selon le dimensionnement des outils observatoires/plate forme			
Action socio-économique	Oui			
Incidences environnementales	Il peut y avoir des incidences environnementales si les projets ne prennent pas en compte dès le début leur impact environnemental, d'où l'importance de la séquence ERC.			
Séquence ERC	Eviter : de faire la promotion des actions les plus impactantes d'un point de vue environnemental Réduire : Sur les secteurs impactant, insister sur la nécessaire réduction de l'empreinte anthropique. Compenser en incluant systématiquement un message sur la nécessité de promouvoir une économie bleue durable, appuyer sur les secteurs développement durable.			

DE-OSE-II-1-AF1

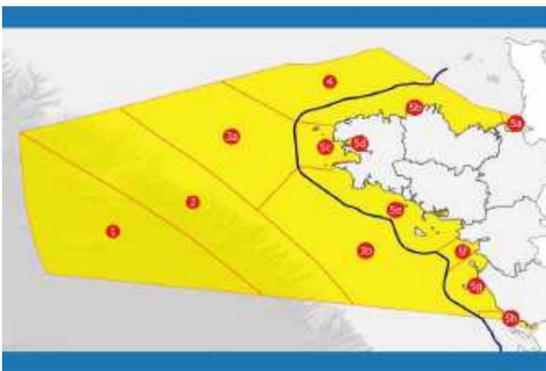
Développer de la compétence collective ou soutien aux instances professionnelles, en matière de droits sociaux et devoirs des employeurs à la pêche, informations-sécurisations juridiques et responsabilité envers leurs équipages

Façade concernée	MEMN		NAMO	X	SA		MED					
Descripteur du BEE	1-OM	1-PC	1-MT	1-HB	1-HP	2	3	4	5	6		
Objectif stratégique socio-économique NAMO	DE-OSE-I	DE-OSE-II	DE-OSE-III	DE-OSE-IV	DE-OSE-V	DE-OSE-VI	DE-OSE-VII	DE-OSE-VIII	DE-OSE-IX	DE-OSE-X		
Items de la vision NAMO	<p>Une économie bleue créatrice d'emplois</p> 											
Zones de la carte des vocations NAMO	1	2	3	4	5a	5b	5c	5d	5e	5f	5g	5h
Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance, lien avec la vision												
<p>L'amélioration des conditions de travail des salariés est un des leviers pour l'attractivité des métiers et le renouvellement générationnel, ainsi que la fidélisation des équipages. De nombreux outils existent pour accompagner les employeurs qui doivent être mieux connus et utilisés. Les efforts et la montée en compétences des chefs d'entreprise en matière de prévention des risques sont notables et doivent être poursuivis ; la gestion des RH dans les Très Petites Entreprises est une compétence collective qui doit être mieux investie.</p>												
Description des sous-actions												
4 max (1000 caractères max par sous action)												
Sous-action 1												
Libellé	Conforter les missions et actions de l'institut maritime de prévention (IMP), dont le développement de la mission conseil et amélioration des standards et conditions de travail et de sécurité.											
Descriptif synthétique (1000 caractères max)	L'IMP apporte conseil et formations aux employeurs et à leurs salariés, sur toutes les filières de l'emploi maritime. La sous action vise à accompagner la structure pour renforcer ses missions, notamment sur les sujets prioritaires de la sécurité maritime et d'ergonomie à bord des navires, facteurs d'attractivité et de fidélisation, ainsi que sur les bonnes pratiques environnementales.											
Sous-action 2												
Libellé	Promouvoir la fonction de personnes ressources à l'interface emploi-formation entre organismes de formation et entreprises de pêche accueillantes, afin de valoriser et fidéliser dans le métier les stagiaires issus de formation en alternance et élèves en apprentissage, en particulier (actions à porter par Comités des pêches).											
Descriptif synthétique (1000 caractères max)	Il s'agirait de renforcer/consolider les compétences des acteurs de terrain, notamment, dans le cadre du contrat d'objectifs pêche-aquaculture, pour mieux accompagner le couple apprenant/entreprise. Sensibiliser les entreprises de pêche aux contrats d'apprentissage et de professionnalisation, et faciliter ainsi le déroulement de ces formes de recrutement (et également de toute autre forme de contrat) au sein des entreprises peut constituer un levier au recrutement et à la fidélisation des équipages. La profession est d'ailleurs en train de finaliser un guide d'accueil pour les armateurs/patrons accueillant un nouveau membre d'équipage dans une entreprise de pêche et souhaitant fidéliser son équipage, livrable conçu dans le cadre de la convention de partenariat PRPM (CRPMEM/Directe.s/DIRM NAMO). D'autres actions de type RH-TPE devraient émerger d'un GT dédié.											
Sous-action 3												
Libellé	Promouvoir l'accès aux ressources « RH TPE » pour les fonctions supports de l'armement											
Descriptif synthétique (1000 caractères max)	Les TPE doivent être accompagnées pour que la gestion des RH dans ces entreprises soient plus robuste : - développer un module de formation accessible aux très petites entreprises sur l'ensemble des rubriques réglementations/ droit du travail - s'appuyer sur les outils numériques pour une formation souple et accessible.											
Sous-action 4												
Libellé	Conforter la protection sociale des gens de mer et employés du secteur des entreprises maritimes											

Descriptif synthétique (1000 caractères max)	Faciliter l'accès aux complémentaires santé mutuelles pour tous Renforcer la Convention collective pour les pêcheries artisanales vers salaire minimum mensuel Intégrer les spécificités des gens de mer et employés du secteur des entreprises maritimes dans la réforme des retraites			
	Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022	2022	2022
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027	2027	2027
Pilote(s)	IMP ENIM	Comités régionaux des pêches DIRM Centres de formation agréés	DGT / DAM (national) DIRECCTE DIRM	MIN MER ENIM
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	ENIM DGT / DAM	Conseils régionaux Lycées professionnels Centres de formation agréés DIRECCTE Capavenir 22/35/ Ecole des sables de l'île d'Yeu	Comités régionaux des pêches Cap avenir La Touline (Brest – asso nationale)	Comité national des pêches Organisations syndicales
Financements potentiels	Collectivités territoriales : Etat : BOP DAM Etablissements publics : ENIM Crédits communautaires : FEAMP Autre :	Collectivités territoriales : Conseil régional Etat : BOP DAM Etablissements publics : Crédits communautaires : Autre :	Collectivités territoriales : Etat : BOP DAM, DIRECCTE Etablissements publics : Crédits communautaires : Autre :	Collectivités territoriales : Etat : MIN MER Etablissements publics : ENIM Crédits communautaires : Autre :
Action environnementale (DCSMM)	Non			
Incidences économiques et sociales	Cela apporterait une réponse aux difficultés qu'éprouvent notamment les armements à la pêche à fidéliser leurs équipages			
Efficacité environnementale et faisabilité	Directement aucune efficacité environnementale mais des équipages plus stables sont plus réceptifs aux messages de modification des comportements. L'efficacité se mesure donc à terme et de manière indirecte.			
Coût prévisionnel	Coût lié aux actions de formation			
Action socio-économique	Oui			
Incidences environnementales	Incidences environnementales indirectes (cf supra).			
Séquence ERC	Eviter : le développement de ces actions n'a qu'un impact environnemental indirect Réduire : les effets en insistant sur l'attention à porter aux actions de développement durable à mettre en œuvre dans ces filières métiers Compenser soit par un effort soutenu aux secteurs les plus vertueux, soit par des actions de compensation mises en œuvre dans les secteurs les moins vertueux			

DE-OSE-II-2-AF1

Inciter à la mise en place d'un observatoire des activités maritimes

Façade concernée	MEMN		NAMO	X	SA		MED					
Descripteur du BEE	1-OM	1-PC	1-MT	1-HB	1-HP	2	3	4	5	6		
	7	8	9	10	11							
Objectif stratégique socio-économique NAMO	DE-OSE-I	DE-OSE-II	DE-OSE-III	DE-OSE-IV	DE-OSE-V	DE-OSE-VI	DE-OSE-VII	DE-OSE-VIII	DE-OSE-IX	DE-OSE-X		
	TE-OSE-I	TE-OSE-II	RF-OSE-I	RF-OSE-II	RF-OSE-III							
Items de la vision NAMO	La sensibilisation et le partage des connaissances											
Zones de la carte des vocations NAMO	1	2	3	4	5a	5b	5c	5d	5e	5f	5g	5h

Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance, lien avec la vision

Cet observatoire des activités maritimes serait utile pour :

- appréhender périodiquement les données emplois et acteurs par filière, avec une grille commune et à l'échelle élémentaire des pays maritimes, et en phase prospective ;
- identifier les fongibilités ou synergie de compétences maritimes au service de l'économie ancrée au littoral,
- prendre en compte les particularités des îles.

Il s'agit d'un préalable à l'action portant sur l'adaptation des formations aux métiers.

Cet observatoire s'appuiera sur les sources existantes : Observatoire National de la Mer et du Littoral, Observatoire des métiers et des qualifications : métiers de la pêche et des cultures marines, INSEE, étude de la région Pays de la Loire, étude Pôle emploi Bretagne sur les composantes de l'économie maritime et les métiers de la mer, documentation ONISEP sur les métiers maritimes.

Description des sous-actions

4 max (1000 caractères max par sous action)

Sous-action 1

Libellé

Mettre en avant le Pôle Mer Bretagne Atlantique dans son rôle de projection sur les évolutions de métiers, des technologies et d'économie numérique.

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

S'appuyer sur la connaissance du PMBA des acteurs de l'innovation pour intégrer dans l'observatoire les activités émergentes / nouvelles de l'économie bleue et les métiers induits

Sous-action 2

Libellé

Inventorier les observatoires/ études existantes et inciter au regroupement / création de liens entre les différentes sources de données

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Les données sur les activités maritimes et littorales existent et sont accessibles sous différentes formes, à des échelles et des temporalités différentes. Il ne s'agit pas de créer un nouvel outil / observatoire mais d'identifier les possibilités de faciliter l'accès aux données, via un site internet commun, des liens. Veiller à la bonne diffusion de ces informations dans le réseau de l'éducation nationale (documentation ONISEP notamment) et sur les bassins d'emploi de la région.

Sous-action 3

Libellé

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Sous-action 4

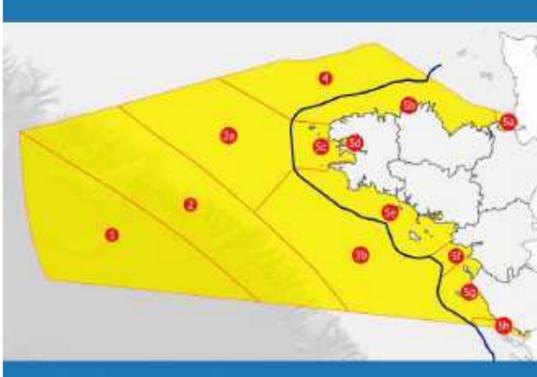
Libellé

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

	Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022		
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2024		
Pilote(s)	PMBA	DIRM Rectorat		
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	DIRM Conseils régionaux	INSEE Conseils régionaux DIRECCTEs Acteurs économiques Pôle emploi ONISEP		
Financements potentiels	Collectivités territoriales : Conseils régionaux Etat : Etablissements publics : Crédits communautaires : Autre :	Collectivités territoriales : Conseils régionaux Etat : Etablissements publics : Crédits communautaires : Autre :		
Action environnementale (DCSMM)	Non			
Incidences économiques et sociales	Aucune			
Efficacité environnementale et faisabilité	Aucune			
Coût prévisionnel	Coût important en fonction du cahier des charges			
Action socio-économique	Oui			
Incidences environnementales	Positives indirectes : améliorer la connaissance des activités maritimes permet de mieux évaluer leurs interactions avec l'environnement marin			
Séquence ERC	Eviter la mise en place d'un outil « observatoire » trop complexe et énergivore (serveur) Compenser en centrant l'observatoire sur les activités dont il faut soit faire la promotion soit corriger les impacts environnementaux			

DE-OSE-II-2-AF2

Adapter les formations (référentes, à lister) aux besoins spécifiques des filières maritimes, et notamment ceux des industries navales et nautiques

Façade concernée	MEMN		NAMO	X	SA		MED					
Descripteur du BEE	1-OM	1-PC	1-MT	1-HB	1-HP	2	3	4	5	6		
Objectif stratégique socio-économique NAMO	DE-OSE-I	DE-OSE-II	DE-OSE-III	DE-OSE-IV	DE-OSE-V	DE-OSE-VI	DE-OSE-VII	DE-OSE-VIII	DE-OSE-IX	DE-OSE-X		
Items de la vision NAMO	TE-OSE-I	TE-OSE-II	RF-OSE-I	RF-OSE-II	RF-OSE-III							
Zones de la carte des vocations NAMO	1	2	3	4	5a	5b	5c	5d	5e	5f	5g	5h

Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance, lien avec la vision

La façade dispose d'une offre de formation très riche couvrant l'ensemble des thématiques en lien avec la mer, et les niveaux du CAP à Bac + 8.

Outre le réseau des lycées professionnels maritimes et des organismes de formation agréés spécialisés, les formations sont dispensées dans les écoles d'enseignement supérieur (marine marchande, ENSM, Navale, Centrale Nantes) et les écoles d'ingénieurs proposant des cursus spécialisés dans les industries maritimes. Par ailleurs, 42 % des titres Français de formation professionnelle sont délivrés par la DIRM NAMO ; 59 % des VAE nationales sont demandées par la façade. Malgré ces atouts, les filières font face à de forts besoins de main d'oeuvre dans certains secteurs, à des enjeux de maintien et de renouvellement des compétences. Les parcours de formation constituent une part de la réponse à ces enjeux.

Cette fiche action s'articule avec la fiche action DE-OSE-VIII-2-AF1, sous action 4 «Consolider des référentiels de formation adaptés aux nouveaux métiers de la pêche».

Description des sous-actions

4 max (1000 caractères max par sous action)

Sous-action 1

Libellé

Réaliser un inventaire de toutes les formations aux métiers de la mer, dont les industries navales et nautiques en NAMO

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

De nombreux inventaires existent mais ne sont pas toujours mis à jour ni centralisés / agrégés. Par ailleurs, ces inventaires ne couvrent pas l'ensemble des métiers / formations : le champ est en effet large, des marins/navigants aux soudeurs/plasturgistes voire architectes impliqués dans la construction des navires et paquebots. Sur la base des inventaires existants (inventaire des formations de marins et des navigants (DAM), Odyssée développement, carte des formations du Campus des métiers et des qualifications Industries de la mer en Bretagne, annuaire et carte des compétences des EMR de Bretagne Développement innovation) :

- encourager l'évolution des inventaires pour couvrir l'ensemble des champs des formations de la mer, les manques constatés, ou faire appel à d'autres structures porteuses d'inventaires de formation
- faire émerger une organisation permettant, à partir d'un lien unique ou d'un agrégateur de lien (type Netvibes) d'avoir accès à l'ensemble des formations existantes

Sous-action 2

Libellé

Soutenir les structures participant à l'interface entre centres de formation initiale et continue et l'environnement professionnel, économique, technologique et scientifique (ex : La Touline): spécificités métiers pêche, industries-maintenance navales, marée-logistique-traitement produits de la mer

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Poursuivre le soutien aux structures : La Touline et Cap Avenir, et les encourager à développer cette mission d'interface. Favoriser la création de fonctions de terrain pour accompagner le couple apprenant / entreprise, sensibiliser aux contrats d'apprentissage et de professionnalisation. Ces fonctions sont également à développer dans les lycées professionnels. Faire reconnaître l'ensemble des organismes de formation au diplôme du sport comme faisant partie de ces structures d'interface

Sous-action 3

Libellé

Développer des formations en interne aux industries navales et nautiques (INN), avec, à la clé, des certifications de qualification professionnelle reconnues.

**Descriptif synthétique
(1000 caractères max)**

Certains industriels des INN ont développé leurs propres cursus de formation interne débouchant sur des qualifications, suite à la réforme de l'apprentissage (Bretagne pôle naval , Chantiers de l'Atlantique, ...).
Sur la base de ces premières expériences, promouvoir, en lien avec les représentants professionnels, le développement de ces formations internes aux INN.

Sous-action 4
Libellé
**Descriptif synthétique
(1000 caractères max)**

	Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022	2022	
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2024	2027	2027	
Pilote(s)	DIRM MIN MER/DAM France compétence Rectorat	Lycées maritimes et organismes de formation agréés Branches pro.	Industriels (STX,...) FIN Rectorat	
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	DRDJSCS DIRECCTE ONISEP Conseils régionaux Branches pro. CREFOP/ CLEFOP PACTE PRIC Campus des métiers et des qualifications des industries de la mer (BzH) France Compétences	DIRECCTE DIRM Rectorat Conseils régionaux CREFOP / CLEFOP Pacte PRIC	DIRECCTE Conseils régionaux Pacte PIC Campus des métiers et qualifications de l'industrie de la mer (BzH) Campus des industries navales / GICAN PMBA	
Financements potentiels	Collectivités territoriales : Conseil régional Etat : Bop DIRM / DIRECCTE Etablissements publics : France compétence s Crédits communautaires : Autre :	Collectivités territoriales : Conseils régionaux Etat : Bop Dirm / DIRECCTE Etablissements publics : France compétences Crédits communautaires : précisez Autre : précisez	Collectivités territoriales : Conseils régionaux Etat : BOP DIRM/DIRECCTE Etablissements publics : communautaires : précisez Autre : industriels	

**Action environnementale
(DCSMM)**

Non

**Incidences économiques et
sociales**

Emergence de nouvelles filières de formation permettant l'adaptation des métiers aux enjeux de société et de maintenir les métiers attractifs

**Efficacité environnementale et
faisabilité**

L'efficacité environnementale est fonction du développement de filières de formation liées au développement durable

Coût prévisionnel

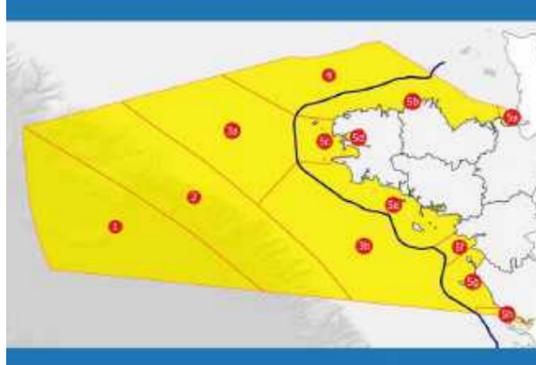
Sous action 3 : Se référer aux coûts du centre de formation des chantiers de l'Atlantique

Incidences environnementales

Incidences environnementales positives liées aux formations intégrant les principes de Développement Durable

Séquence ERC

Eviter que les formations, inventaires des métiers,... soient centrés sur des processus peu vertueux d'un point de vue environnemental
Réduire en intégrant et en mettant l'accent en amont, dans les cahiers des charges des inventaires ou des référentiels de formation, les aspects environnementaux et de durabilité des métiers/filières
Compenser soit en soulignant le caractère non vertueux de certains processus/ pratiques ou en lançant des travaux de recherche/action pour faire évoluer ces processus / pratiques

Façade concernée	MEMN		NAMO	X	SA		MED					
Descripteur du BEE	1-OM 7	1-PC 8	1-MT 9	1-HB 10	1-HP 11	2	3	4	5	6		
Objectif stratégique socio-économique NAMO	DE-OSE-I	DE-OSE-II	DE-OSE-III	DE-OSE-IV	DE-OSE-V	DE-OSE-VI	DE-OSE-VII	DE-OSE-VIII	DE-OSE-IX	DE-OSE-X		
Items de la vision NAMO	Une économie bleue créatrice d'emplois											
Zones de la carte des vocations NAMO	1	2	3	4	5a	5b	5c	5d	5e	5f	5g	5h

Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance, lien avec la vision

L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en centre de formation des apprentis (CFA) et formation au métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat. 70% des apprentis sont en emploi dans les 7 mois qui suivent l'obtention de leur diplôme. En 2018, près de 440 000 jeunes ont choisi l'apprentissage pour se former tout en apprenant un métier.

La réforme de l'apprentissage est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2019 ; parmi les grandes évolutions : possibilité de signer un contrat d'apprentissage jusqu'à la veille de ses 30 ans ; entrée en formation tout au long de l'année et une durée de formation adaptée au niveau de l'apprenti ; possibilité pour les entreprises de créer leurs propres CFA, une aide unique pour l'emploi d'apprenti pour les entreprises de moins de 250 salariés.

Le recours à l'apprentissage et aux contrats de professionnalisation peut faciliter le recrutement et le renouvellement des compétences dans les secteurs maritimes.

Cette fiche action s'articule avec la fiche action DE OSE VIII-II-AF1 : « sensibiliser et former aux métiers de la pêche durable ».

Description des sous-actions

4 max (1000 caractères max par sous action)

Sous-action 1

Libellé

Former aux métiers de marin et à l'émergence des nouveaux métiers à terre et en mer (transitions écologique, énergétique et numérique)

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Les métiers de la mer, et en particulier de la pêche et de la navigation, présentent certaines spécificités à prendre en compte pour développer le recours aux contrats d'apprentissage et d'alternance et élargir le vivier de recrutement.

- faire connaître les adaptations des conventions de stage aux particularités du métier de la pêche et les diffuser largement
- développer/renforcer les passerelles entre métiers / formations : marine Marchande / Marine nationale/Plaisance
- conforter et faire connaître le maillage territorial des lycées professionnels maritimes (avec internat)

Sous-action 2

Libellé

Promouvoir la fonction de personnes ressources à l'interface emploi-formation entre organismes de formation et entreprises de pêche accueillantes, afin de valoriser et fidéliser dans le métier les stagiaires issus de formation en alternance et élèves en apprentissage, en particulier (actions à porter par Comités des pêches).

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Il s'agirait de faire appel à des acteurs de terrain pour accompagner le couple apprenant / entreprise, sensibiliser les entreprises de pêche aux contrats d'apprentissage et faciliter ainsi le déroulement de l'apprentissage ou de l'alternance au sein de ces entreprises. Ces fonctions sont déployées par les structures La Touline et Cap Avenir ainsi que dans les lycées professionnels. La sous action consiste en réaffirmer leur intérêt et encourager leur développement.

Sous-action 3

Libellé

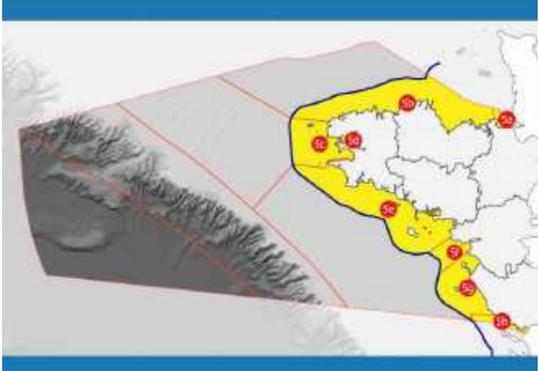
Renforcer la communication sur les métiers de la mer auprès des élèves des collèges et du public en recherche d'emploi

Descriptif synthétique (1000 caractères max)	<p>Une meilleure visibilité des métiers de la mer auprès du public bénéficiaire potentiel de contrats d'apprentissage ou d'alternance favorise un plus grand nombre de demandes de formation. Les élèves de l'enseignement général et les jeunes demandeurs d'emplois sont un public cible.</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer les stages de découverte des métiers de la mer (pêche) - encourager les initiatives Breizhmer de plate-forme de l'emploi et Cap Avenir qui met en relation des armateurs avec les stagiaires ou des demandeurs d'emploi - organiser le déploiement du brevet d'initiation mer (BIMER) 			
Sous-action 4				
Libellé	Recenser les dispositifs d'aide à la formation professionnelle			
Descriptif synthétique (1000 caractères max)	Les outils de la formation sont souvent complexes et l'accès à l'information n'est pas toujours simple. La DIRM NAMO a rédigé une plaquette sur l'ensemble des dispositifs d'aide accompagnant les différentes filières de formation professionnelle. Elle sera mise à jour, avec les partenaires compétents, en fonction de l'évolution des dispositifs.			
	Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022	2022	2022
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027	2027	2027
Pilote(s)	DAM Branches pro. DIRM	Comités régionaux des pêches DIRM Centres de formation agréés	DIRM NAMO Pôle emploi Rectorat Conseils régionaux	DIRM NAMO
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	Conseils régionaux ENSM, IUML, Lycées maritimes professionnels CREFOP/ CLEFOP Pacte PIC	Conseils régionaux Lycées professionnels Centres de formation agréés DIRECCTE Capavenir 22/35 Ecoles des sables de l'île d'Yeu	Breizhmer CapAvenir Missions locales Capemploi	Conseils régionaux DIRECCTE Pôle emploi OCAPIAT
Financements potentiels	Collectivités territoriales : Conseils régionaux Etat : Bop DIRECCTE et DAM Etablissements publics : Crédits communautaires : Autre :	Collectivités territoriales : Conseils régionaux Etat : BOP DAM Etablissements publics : Crédits communautaires : Autre :	Collectivités territoriales : Conseils régionaux Etat : BOP DML Etablissements publics : Crédits communautaires : Autre :	Collectivités territoriales : Etat : BOP DIRM Etablissements publics : Crédits communautaires : Autre :
Action environnementale (DCSMM)	Non			
Incidences économiques et sociales	Le développement de l'apprentissage et de l'alternance permet de compléter le renouvellement de la main d'oeuvre par la formation initiale. Il peut être également un moyen d'assurer la transmission du savoir faire et des entreprises qui rencontrent des difficultés à trouver un repreneur, avec des effets positifs sur le maintien de l'outil de travail de ces dernières.			
Efficacité environnementale et faisabilité	Effet potentiellement positif et indirect, sur le long terme, via l'acquisition de connaissances et la sensibilisation à l'environnement par la formation. Le renouvellement de la main d'oeuvre par de nouvelles générations plus sensibles aux enjeux environnementaux permettrait d'accélérer la modification des comportements			
Coût prévisionnel	Coût lié à la somme des opérations d'apprentissage			
Action socio-économique	Oui			
Incidences environnementales	Indirectes et non immédiates mais à terme, incidences positives pour les raisons évoquées plus haut			

Eviter de développer l'apprentissage sur les filières les plus impactantes et si ce n'est pas possible , réduire l'empreinte anthropique des filières métiers via la formation: s'assurer que les actions de formations en apprentissage intègrent les notions de BEE et biodiversité ; veiller au lien avec les enjeux écologiques prioritaires définis dans le DSF (enjeux DCMM), par exemple inclure des modules sur la reconnaissance et la prise en compte dans les professions des cétacés, des élastomobranches, des oiseaux marin ; Inclure la connaissance des impacts potentiels environnementaux associées à chaque profession et les moyens d'y remédier.
Compenser en mettant l'accent sur les filières ayant le moins d'empreinte carbone

DE-OSE-III-1-AF1

Identifier les démarches CTE (Contrat de transition écologique) existantes en façade et partager les expériences répliquables

Façade concernée	MEMN		NAMO	X	SA		MED					
Descripteur du BEE	1-OM 7	1-PC 8	1-MT 9	1-HB 10	1-HP 11	2	3	4	5	6		
Objectif stratégique socio-économique NAMO	DE-OSE-I	DE-OSE-II	DE-OSE-III	DE-OSE-IV	DE-OSE-V	DE-OSE-VI	DE-OSE-VII	DE-OSE-VIII	DE-OSE-IX	DE-OSE-X		
	TE-OSE-I	TE-OSE-II	RF-OSE-I	RF-OSE-II	RF-OSE-III							
Items de la vision NAMO	Une économie bleue portée par la transition écologique											
Zones de la carte des vocations NAMO	1	2	3a 3b	4	5a	5b	5c	5d	5e	5f	5g	5h

Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance, lien avec la vision

Les Contrats de Transition Ecologiques (CTE) sont des contrats co-construits à partir de projets locaux, entre les collectivités locales, l'État et les acteurs socio-économiques du territoire. Ces CTE poursuivent plusieurs objectifs:

- Démontrer par l'action que l'écologie est un moteur de l'économie, et développer l'emploi local par la transition écologique (structuration de filières, développement de nouvelles formations).
- Agir avec tous les acteurs du territoire pour traduire concrètement la transition écologique.
- Accompagner de manière opérationnelle les situations de reconversion industrielle d'un territoire (formations professionnelles, reconversion de sites).

Description des sous-actions

4 max (1000 caractères max par sous action)

Sous-action 1

Libellé

Réaliser un état des lieux des CTE existants sur les territoires littoraux de la façade, identifier et partager les expériences répliquables

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Sur la façade, 8 territoires sont engagés (en 2020) dans des CTE dont 4 territoires littoraux : les Iles du Ponant, les collectivités de Brest, le Morbihan et de l'île d'Yeu. Il s'agit d'identifier les spécificités, atouts, contraintes et bonnes pratiques de la démarche CTE pour ces territoires littoraux

Sous-action 2

Libellé

Promouvoir le déploiement de CTE sur la façade

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

L'Indicateur 1 de la stratégie de façade adoptée en 2019 porte sur le nombre de contrats de transition écologique mis en place (CTE) en lien avec les acteurs de la façade. L'action vise à déployer les CTE en particulier sur les communes littorales, fort des constats de la sous action 1.

Sous-action 3

Libellé

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Sous-action 4

Libellé

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Sous-action 1

Sous-action 2

Sous-action 3

Sous-action 4

Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2023		
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2023	2027		
Pilote(s)	DDTM Collectivités locales	DDTM Collectivités locales		
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	ADEME DREAL Porteurs de CTE DIRM	ADEME DREAL Porteurs de CTE		
Financements potentiels	Collectivités territoriales : Conseils régionaux Etat : BOP MTE Etablissements publics : Ademe Crédits communautaires : FEDER Autre :	Collectivités territoriales : Conseils régionaux Etat : BOP MTE Etablissements publics : Ademe Crédits communautaires : FEDER Autre :		
Action environnementale (DCSMM)	Non			
Incidences économiques et sociales	Le développement des CTE devrait amener de nouveaux emplois en lien avec la transition écologique et énergétique. Ceci implique de développer les formations et l'accompagnement à l'évolution des métiers.			
Efficacité environnementale et faisabilité	L'efficacité environnementale est conditionnée par la mise en place d'un dispositif simple et incitatif.			
Coût prévisionnel	Temps agent mobilisé sur le sujet et coût des actions de communication. Ne pas développer une structure spécialisée pour cela mais l'intégrer dans des structures existantes porteuses du CTE.			
Action socio-économique	Oui			
Incidences environnementales	Mesure de réduction des émissions de GES, des pollutions et des déchets			
Séquence ERC	Eviter : les impacts en terme d'artificialisation des sols ou impacts sur la faune /flore Réduire les impacts globaux sur l'environnement et en particulier sur la faune et la flore dans le cas des projets de transition énergétique, d'implantation d'EnR ou EMR Compenser les éventuelles atteintes aux habitats ou aux espèces par la mise en place de mesures compensatoires de type renaturation de zones littorales			

Façade concernée	MEMN		NAMO	X	SA		MED					
Descripteur du BEE	1-OM 7	1-PC 8	1-MT 9	1-HB 10	1-HP 11	2	3	4	5	6		
Objectif stratégique socio-économique NAMO	DE-OSE-I TE-OSE-I	DE-OSE-II TE-OSE-II	DE-OSE-III RF-OSE-I	DE-OSE-IV RF-OSE-II	DE-OSE-V RF-OSE-III	DE-OSE-VI	DE-OSE-VII	DE-OSE-VIII	DE-OSE-IX	DE-OSE-X		
Items de la vision NAMO	Une économie bleue portée par la transition écologique											
Zones de la carte des vocations NAMO	1	2	3a 3b	4	5a	5b	5c	5d	5e	5f	5g	5h

Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance, lien avec la vision

L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets. Elle vise à passer d'une société du tout jetable, basé sur une économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) vers un modèle économique plus circulaire. En France, la transition vers une économie circulaire est reconnue officiellement comme l'un des objectifs de la transition énergétique et écologique et comme l'un des engagements du développement durable. La feuille de route nationale pour l'économie circulaire (FREC) a été adoptée en 2019. Les deux régions de la façade ont décliné cette feuille de route à travers :

- le projet de feuille de route économie circulaire de Breizh Coop pour la région Bretagne
- le plan régional d'actions d'économie circulaire PRAEC 2018 – 2025 approuvé en 2019 par la Région Pays de la Loire.

Ces stratégies prennent en compte de façon directe (2 actions visant les filières maritimes dans le plan ligérien) ou indirecte (partie Ecologie Industrielle et Territoriale de la FREC bretonne) les activités maritimes et littorales. Il s'agit de renforcer le volet mer et littoral de ces feuilles de route régionales actuelles et futures sur les enjeux identifiés par le DSF que sont l'écoconception, le recyclage, la gestion valorisation des déchets, la valorisation des ressources marines.

DE
 Cette fiche action s'articule avec les fiches actions DE-OSE-VI-2-AF1 «Développer la filière de déconstruction des navires civils , OSE-X-2-AF1 « Soutenir l'innovation dans le domaine des biotechnologies marines et accompagner les débouchés industriels', et les fiches actions du D10-OE01-AN 5 « Inciter à la réduction, à la collecte et à la valorisation des déchets issus des activités maritimes et accompagner les activités vers des équipements durables ».

Description des sous-actions

4 max (1000 caractères max par sous action)

Sous-action 1

Libellé

Intégrer un volet mer et littoral dans les appels à projets des feuilles de route économie circulaire

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

La stratégie de façade a validé comme indicateur la part des projets maritimes NAMO dans les appels à projet liés à l'économie circulaire. Il peut s'agir d'appels à projet dédiés au maritime (exemple de l'appel à projet pêche et aquaculture de la Région Pays de la Loire) ou plus généraux qui peuvent concerner les territoires / filières maritimes (appels à projet sur l'innovation). Faire connaître ces appels à projet, en s'appuyant par exemple sur le réseau d'écologie industrielle et territoriale du Grand Port Maritime.

Sous-action 2

Libellé

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Sous-action 3

Libellé

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Sous-action 4

Libellé

Descriptif synthétique
(1000 caractères max)

Sous-action 1

Sous-action 2

Sous-action 3

Sous-action 4

Date de début prévisionnel de la sous-action

2022

Date de fin prévisionnelle de la sous-action

2027

Pilote(s)

Conseils régionaux
Ademe

Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)

Chambre régionale
de l'économie
sociale et solidaire
(CRESS)
DREAL

Financements potentiels

Collectivités
territoriales :
Conseils régionaux
Etat : BOP 217
Etablissements
publics : Ademe
Crédits
communautaires :
AutreAction environnementale
(DCSMM)

Non

Incidences économiques et
sociales

Permet de développement de nouvelles activités industrielles. Comme il s'agit d'activités émergentes, leur accompagnement financier et en ingénierie s'impose

Efficacité environnementale et
faisabilité

La valorisation des déchets notamment (algues vertes, sédiments portuaires) permettrait de réduire l'impact environnemental des activités humaines tout en créant de la valeur

Coût prévisionnel

Le coût relatif à l'accompagnement réside principalement dans la mise ne œuvre d'un activité économique rentable pour les entreprises se lançant dans l'opération

Action socio-économique

Oui

Incidences environnementales

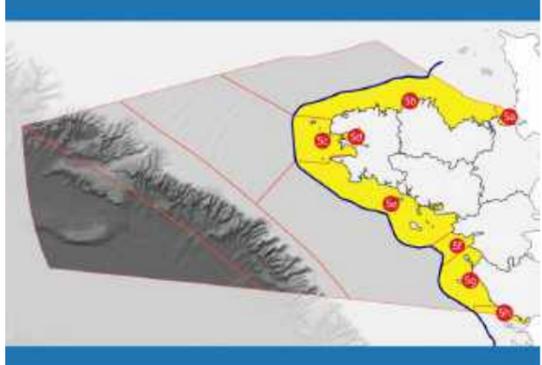
Réduction des émission des GES
Réduction des apports et de la présence de déchets en mer et sur le littoral
Réduction des polluants (Contaminants)

Séquence ERC

Eviter les impacts des projets résultant de cette feuille de route sur les habitats et les espèces.
Réduire les éventuelles empreintes anthropiques par un choix des sites les plus appropriés à l'échelle de la façade.
Compenser par des actions soit de renaturation de sites soit par des mesures de protection sur des habitats et/ou des espèces à enjeux

DE-OSE-III-1-AF3

Encourager la mise en réseau et la diffusion de l'information sur l'économie circulaire de la façade

Façade concernée	MEMN		NAMO	X	SA		MED					
Descripteur du BEE	1-OM 7	1-PC 8	1-MT 9	1-HB 10	1-HP 11	2	3	4	5	6		
Objectif stratégique socio-économique NAMO	DE-OSE-I TE-OSE-I	DE-OSE-II TE-OSE-II	DE-OSE-III RF-OSE-I	DE-OSE-IV RF-OSE-II	DE-OSE-V RF-OSE-III	DE-OSE-VI	DE-OSE-VII	DE-OSE-VIII	DE-OSE-IX	DE-OSE-X		
Items de la vision NAMO	La sensibilisation et le partage des connaissances											
Zones de la carte des vocations NAMO	1	2	3	4	5a	5b	5c	5d	5e	5f	5g	5h

Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance, lien avec la vision

La feuille de route nationale et leurs déclinaisons régionales identifient la sensibilisation et la mise en réseau des acteurs pour développer et renforcer les démarches d'économie circulaire, à l'échelle des territoires. Les acteurs du maritime et du littoral constituent une cible particulière à cet égard.

Description des sous-actions

4 max (1000 caractères max par sous action)

Sous-action 1

Libellé

Identifier des écosystèmes d'économie circulaire (réseaux d'acteurs)

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Sur la base des études / ressources existantes au sein des conseils régionaux et des services de l'état et de la CRESS, recenser les démarches / projets locaux et les acteurs porteurs de projets d'économie circulaire sur la façade, et identifier les outils de mise en réseaux existants

Sous-action 2

Libellé

Mettre en œuvre une plateforme collaborative locale assurant la mise en œuvre d'une économie industrielle et territoriale avec création d'un réseau entre les acteurs

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Intégrer les acteurs identifiés supra dans les plate-formes collaboratives existantes. S'appuyer sur le volet EIT (écologie industrielle et territoires) de la Feuille de route économie circulaire bretonne et sur le réseau EIT du Grand Port Maritime

Sous-action 3

Libellé

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Sous-action 4

Libellé

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Sous-action 1

Sous-action 2

Sous-action 3

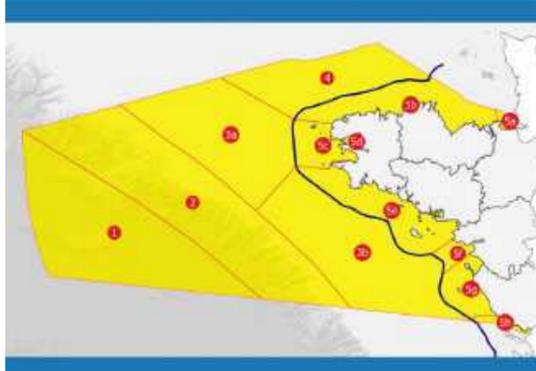
Sous-action 4

Date de début prévisionnel de la sous-action

2022

2024

Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2024	2027		
Pilote(s)	Conseils régionaux	Conseils régionaux		
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	CRESS Pdl et Bzh CCI DREAL ADEME	CRESS Pdl et Bzh CCI GPMNSN et son réseau EIT ADEME DREAL		
Financements potentiels	Collectivités territoriales : Conseils régionaux Etat : BOP 217 Etablissements publics : Chambres consulaires Crédits communautaires : FEDER Autre :	Collectivités territoriales : Conseils régionaux Etat : Bop 217 Etablissements publics : Chambres consulaires Crédits communautaires : FEDER Autre :		
Action environnementale (DCSMM)	Non			
Incidences économiques et sociales	La mise en réseau permettra de mieux faire partager les retours d'expérience sur des domaines où le risque économique est tout de même important			
Efficacité environnementale et faisabilité	La mise en réseau permettra de favoriser le changement d'échelle des actions liées à l'économie circulaire et d'améliorer l'efficacité environnementale			
Coût prévisionnel	Temps agent dédié à l'animation des réseaux			
Action socio-économique	Oui			
Incidences environnementales	La mise en réseau de ces actions et de leurs acteurs permet de développer leur impact environnemental positif			
Séquence ERC	<p>Eviter : la mesure en elle-même n'a qu'un faible impact environnemental, mais il convient de veiller à l'impact global des projets accompagnés / mis en réseau</p> <p>Réduire : utiliser les meilleurs moyens de communication afin de limiter l'empreinte carbone</p> <p>Compenser : Sur les moyens de communication, peu d'actions de compensation en revanche sur les opérations en elles-mêmes si celles-ci ont des impacts environnementaux, prévoir dès leur conception les actions de compensation</p>			

Façade concernée	MEMN		NAMO	X	SA		MED					
Descripteur du BEE	1-OM 7	1-PC 8	1-MT 9	1-HB 10	1-HP 11	2	3	4	5	6		
Objectif stratégique socio-économique NAMO	DE-OSE-I TE-OSE-I	DE-OSE-II TE-OSE-II	DE-OSE-III RF-OSE-I	DE-OSE-IV RF-OSE-II	DE-OSE-V RF-OSE-III	DE-OSE-VI	DE-OSE-VII	DE-OSE-VIII	DE-OSE-IX	DE-OSE-X		
Items de la vision NAMO	Une façade ouverte sur le monde											
Zones de la carte des vocations NAMO	1	2	3	4	5a	5b	5c	5d	5e	5f	5g	5h

Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance, lien avec la vision

La Commission européenne a adopté en mars 2020 son nouveau plan d'action pour l'économie circulaire, qui constitue l'un des principaux éléments du pacte vert pour l'Europe, le nouveau programme de croissance durable de l'Europe. La nouvelle programmation des fonds européens (FEDER et FEAMP) en cours d'élaboration devrait intégrer cette dimension économie circulaire.

Description des sous-actions

4 max (1000 caractères max par sous action)

Sous-action 1

Libellé

Rendre éligibles aux fonds européens (FEDER, FEAMP, LEADER) les projets d'économie circulaire des acteurs de la façade maritime

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

La programmation par l'État et les régions des priorités d'actions des fonds européens s'est tenue en 2020. Des règlements viendront préciser les types de projets et les bénéficiaires des différents fonds. Les régions doivent veiller à rendre possible, voire à privilégier, les projets d'économie circulaire des filières maritimes

Sous-action 2

Libellé

Accompagner les porteurs de projets de la façade dans la soumission de projets aux appels à projets de la commission UE

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Pour la précédente stratégie, les financements étaient supportés par différents fonds comme les programme Life, Horizon 2020, politique de cohésion. Vérifier sur quels types de fonds ou d'appel à projet sont financés les projets d'économie circulaire, identifier les projets éligibles sur la façade et accompagner le dépôt des dossiers de demandes de financements.

Sous-action 3

Libellé

Favoriser l'intégration des acteurs d'économie circulaire de la façade dans le/les réseaux européens

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Les acteurs de la façade peuvent intégrer le European Circular Economy Stakeholder Platform.

Sous-action 4

Libellé

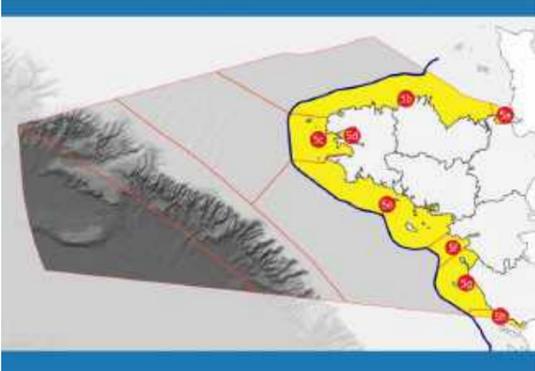
Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4

Date de début prévisionnel de la sous-action

2022	2022	2022	
------	------	------	--

Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027	2027	
Pilote(s)	Conseils régionaux	Conseils régionaux	Conseils régionaux	
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	CRESS	CRESS	CRESS	
Financements potentiels	Collectivités territoriales : Conseils régionaux Etat : Etablissements publics : Crédits communautaires : FEDER, FEAMP Autre :	Collectivités territoriales : Conseils régionaux Etat : Etablissements publics : Crédits communautaires : Autre :	Collectivités territoriales : Conseils régionaux Etat : Etablissements publics : Crédits communautaires : Autre :	
Action environnementale (DCSMM)	Non			
Incidences économiques et sociales	Le cofinancement des actions par les fonds européens permet de faire baisser la contrepartie Etat			
Efficacité environnementale et faisabilité	Le cofinancement sur crédits européens permettra de financer davantage d'actions de ce type			
Coût prévisionnel				
Action socio-économique	Oui			
Incidences environnementales	L'effet d'un cofinancement sera positif d'un point de vue environnemental			
Séquence ERC	Eviter de cofinancer des projets dont l'impact environnemental serait négatif y compris ceux poursuivant des objectifs de transition écologique Réduire les interventions sur les projets ayant un impact environnemental négatif sauf s'ils prévoient une compensation en termes de renaturation de sites ou de protections. Prévoir dans le programme opérationnel des financements de recherche sur les habitats et espèces à enjeux et des actions de compensation			

Façade concernée	MEMN		NAMO	X	SA		MED					
Descripteur du BEE	1-OM	1-PC	1-MT	1-HB	1-HP	2	3	4	5	6		
	7	8	9	10	11							
Objectif stratégique socio-économique NAMO	DE-OSE-I	DE-OSE-II	DE-OSE-III	DE-OSE-IV	DE-OSE-V	DE-OSE-VI	DE-OSE-VII	DE-OSE-VIII	DE-OSE-IX	DE-OSE-X		
	TE-OSE-I	TE-OSE-II	RF-OSE-I	RF-OSE-II	RF-OSE-III							
Items de la vision NAMO	La recherche et l'innovation											
Zones de la carte des vocations NAMO	1	2	3	4	5a	5b	5c	5d	5e	5f	5g	5h

Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance, lien avec la vision

L'éco-conception vise à intégrer l'environnement dès la conception d'un produit ou service, et tout au long de son cycle de vie. Cette approche méthodologique transversale garantit une réduction globale des impacts environnementaux du système produit-service avec une vision cycle de vie (réduction de l'empreinte carbone, du recours aux ressources naturelles, des déchets, ...). L'écoconception renforce les démarches d'innovation et permet aux entreprises de développer leur compétitivité en travaillant sur la maîtrise des approvisionnements, l'optimisation des procédés et de la logistique et l'efficacité du couple produit/service rendue aux clients. Elle permet aussi de prendre un avantage concurrentiel en s'ouvrant à de nouveaux marchés ou en répondant de manière plus performante aux cahiers des charges des donneurs d'ordre. Tous les secteurs de production sont concernés. L'objectif est de mobiliser l'ensemble des dispositifs permettant de développer et promouvoir les démarches d'écoconception dans différentes filières maritimes et littorales : développement de la R&D, accompagnement technique et financier des entreprises, promotion des démarches exemplaires.

Description des sous-actions

4 max (1000 caractères max par sous action)

Sous-action 1

Libellé

En lien avec les pôles de compétitivité, les universités et grandes écoles et les socio-professionnels concernés, identifier les projets /démarches menés en façade et au national

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Le besoin d'un état des lieux des démarches d'écoconception est identifié. Les innovations pouvant être portées par le public comme le privé et concerner un large panel de secteurs d'activités : énergies marines renouvelables, industries navales et nautiques, les services (plaisance, tourisme), le shipping

Sous-action 2

Libellé

Favoriser la communication et le partage d'expériences sur les démarches d'écoconception dans les filières marines et littorales

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Encourager et soutenir les initiatives de sensibilisation et d'accompagnement, et notamment les opérations d'animation collective

Sous-action 3

Libellé

Développer les appels à projets finançant les projets d'Ecoconception

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Il s'agira notamment d'accompagner les projets utilisant les matériaux bio/composites (matériaux biosourcés, exemple de l'entreprise Kairos) ainsi que les projets d'écoconception des ouvrages dans les constructions nouvelles et/ou restaurations d'ouvrages

Sous-action 4

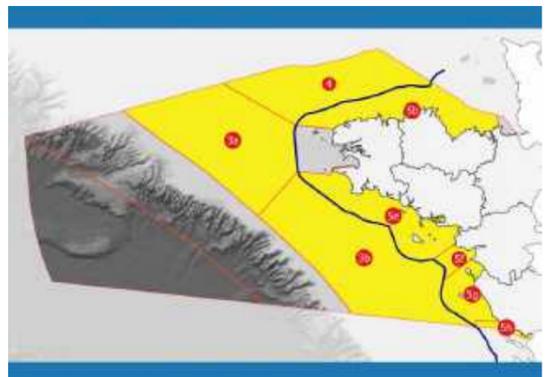
Libellé

Descriptif synthétique (1000 caractères max)				
	Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2023	2024	
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2023	2024	2027	
Pilote(s)	Conseils régionaux	Conseils régionaux	Conseils régionaux	
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	PMBA, Atlanpôle, Centrale, ENSAM Econav Bretagne CCIR Ademe	Econav Bretagne Pôle écoconception national CCIR Ademe	Econav Bretagne ADEME CCIR Ademe	
Financements potentiels	Collectivités locales : Conseils régionaux Etat : Bop Direccte Etablissements publics : Ademe Crédits communautaires : FEDER	Collectivités locales : Conseils régionaux Etat : Bop Direccte Etablissements publics : Ademe Crédits communautaires : FEDER	Collectivités locales : Conseils régionaux Etat : Bop Direccte Etablissements publics : Ademe Crédits communautaires : FEDER	
Action environnementale (DCSMM)	Non			
Incidences économiques et sociales	L'encouragement de ces activités est source de création d'emplois nouveaux, nécessitant cependant un investissement en terme de formation et d'accompagnement des salariés.			
Efficacité environnementale et faisabilité	L'efficacité environnementale se mesure dans un temps bien au-delà des six ans de la révision des DSF. La faisabilité dépend des investissements engagés dans le processus recherche et développement			
Coût prévisionnel	Elevé			
Action socio-économique	Oui			
Incidences environnementales	Réduction des émissions de GES Réduction des apports et de la présence de déchets en mer et sur le littoral			
Séquence ERC	Eviter le développement de filières dont le bilan environnemental local serait faible Réduire au minimum pour les projets concernés les impacts en terme d'artificialisation nette ou d'atteinte aux habitats ou espèces à enjeux. Compenser par des programmes de protections de sites à l'échelle de la façade			

DE-OSE-IV-1-AN1

Faire émerger des zones de projets éolien en mer préférentielles, à court, moyen et long termes, notamment par les processus de participation du public (sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CIMer 2019))

Façade concernée	MEMN		NAMO	X	SA		MED					
Descripteur du BEE	1-OM	1-PC	1-MT	1-HB	1-HP	2	3	4	5	6		
Objectif stratégique socio-économique NAMO	DE-OSE-I	DE-OSE-II	DE-OSE-III	DE-OSE-IV	DE-OSE-V	DE-OSE-VI	DE-OSE-VII	DE-OSE-VIII	DE-OSE-IX	DE-OSE-X		
Items de la vision NAMO	La coordination des activités humaines											
Zones de la carte des vocations NAMO	1	2	3b	4	5a	5b	5c	5d	5e	5f	5g	5h



Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance, lien avec la vision

La France est engagée dans une double démarche ambitieuse : la diversification de son mix énergétique et la diminution de ses émissions carbone, en cohérence avec les objectifs européens et les engagements pris dans le cadre de la Conférence de Paris de 2015 sur les changements climatiques (COP21). Le développement des énergies renouvelables en mer, et en particulier de l'éolien en mer, est au cœur de l'ensemble de ces objectifs.

Au sein des EMR, les projets de parc d'éoliennes en mer posées ou flottantes font l'objet d'une planification spatiale, depuis 2010. La PPE 2019 – 2028 vise à augmenter les capacités d'éolien en mer avec 6 nouveaux appels d'offres sur la première période de la PPE. Au total la façade NAMO compte 4 projets en développement (nb : le projet de Saint Brieuc est hors des zones considérées dans la fiche mais bien dans la zone NAMO) et un projet commercial éolien flottant en préparation au large de la Bretagne sud (AO5).

Cette action s'articule avec l'action DE-OSE-IV-1-AF1 et D01-OM-OE02-AN1 (comités scientifiques).

Description des sous-actions

4 max (1000 caractères max par sous action)

Sous-action 1

Libellé

Etablir un plan de développement des projets éoliens en mer par façade et du réseau électrique permettant leur raccordement, en lien avec les conclusions des phases de participation du public

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Objectifs :
 - engager une réflexion sur les zonages au delà de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie et de la /des macrozones déjà définies et notamment en Bretagne Nord et en PdL
 - mettre à profit les débats publics des projets prévus pour identifier des zones futures de projets potentiels, notamment au sein des macrozones déjà définies
 - il serait également utile de mettre à profit les débats publics pour identifier les besoins de connaissances en vue de futurs autres débats publics
 Ce plan de développement des parcs éoliens (posés et flottant) serait accompagné d'un plan de développement du réseau en mer et à terre, jusqu'au point de raccordement au réseau public de transport d'électricité.
 Il devra veiller à la bonne cohabitation des activités et usages, avec pour objectifs premiers la transition énergétique et le respect de l'environnement, quelque soit la phase considérée (construction, exploitation, maintenance) tout en considérant les effets pour l'économie locale, notamment en terme d'emploi.

Sous-action 2

Libellé

Mener les études de caractérisation des sites de projets éoliens en mer et de leurs raccordements respectifs issus des consultations du public afin de « dérisquer » les projets et diminuer leurs coûts de soutien public (études météo-océaniques, études géophysiques et géotechniques, études environnementales) (CIMer 2019)

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

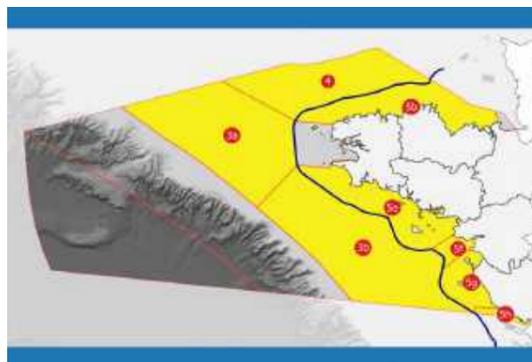
Les études techniques et les états actuels de l'environnement sont programmés et financés par le MTES/DGEC pour l'AO4, l'AO5 et l'AO6.
 Ces études doivent permettre d'objectiver le champ des possibles en termes de conciliation des usages. Elles concernent les mesures de vent (à l'échelle macro-zones), les études environnementales, des activités présentes (pêche, navigation, nautisme...), les études géophysiques et techniques à l'échelle du projet et un état initial de l'environnement plus poussé. Il conviendrait également de mener des études préalables sur la capacité des ports à accueillir des bateaux de maintenance.

Sous-action 3

Libellé	Lancer les procédures de mise en concurrence pour les prochains projets éoliens en mer – posé et flottant – et désigner les lauréats selon le calendrier prévu par la PPE (CIMer 2019)			
Descriptif synthétique (1000 caractères max)	Procédures et calendriers à préciser, en cohérence avec les échéances du plan d'action. Prendre en compte les effets des projets pour l'économie locale, et notamment en terme d'emploi, dans le processus de désignation des lauréats.			
Sous-action 4				
Libellé	Identifier les conditions de mise en œuvre de la mutualisation du raccordements des parcs éoliens en mer (CIMer 2019)			
Descriptif synthétique (1000 caractères max)	Examiner la possibilité de mutualiser les raccordements, lors de l'identification des zones préférentielles et lors desancements des AO. Dans les zones définies dans les 5 à 10 ans à venir, prévoir les possibilités de mutualisation du raccordement dans les cas des extensions des parcs.			
	Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022	2022	2022
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027	2027	2027
Pilote(s)	DGEC RTE (partie raccordement)	DGEC DREAL RTE	DGEC	DGEC RTE
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	SGAR DREAL SGAR Conseils régionaux	CEREMA (coordination technique) BRGM Ifremer OFB DDTM Conseils régionaux	DREALs Conseils régionaux DDTM	DREALs Conseils régionaux DDTM
Financements potentiels	Etat : BOP DGEC Collectivités locales : Conseils régionaux Crédits communautaires :	Etat : BOP DGEC Collectivités locales : Conseils régionaux	Etat : BOP DGEC Collectivités locales : Conseils régionaux	Etat : BOP DGEC Etablissements publics : RTE Collectivités locales : Conseils régionaux
Action environnementale (DCSMM)	Non			
Incidences économiques et sociales	La sécurisation des projets permettra d'attirer les entreprises sur l'interrégion. Un projet bien mené permettra de réduire l'impact de ces investissements sur les activités existantes			
Efficacité environnementale et faisabilité	L'efficacité environnementale devra être mesurée à deux échelles différentes : au niveau de chaque projet et à l'échelle de la façade. Il est nécessaire de réfléchir à une bonne concertation avec les acteurs du territoire. Un retour d'expérience sur les projets engagés apparaît indispensable			
Coût prévisionnel	Coût lié aux études et à l'ingénierie de projet. A évaluer en fonction du retour sur les précédents appels d'offres.			
Action socio-économique	Oui			
Incidences environnementales	Évitement des effets des parcs éoliens sur les milieux du fait de l'intégration des enjeux environnementaux en phase très amont de la conception des projets, et du choix de la zone à moindre impact pour l'environnement			

Éviter que les implantations n'affectent les habitats et les espèces à fort enjeu.
Réduire, lorsque cela n'a pu être évité, soit par une emprise minimale sur les habitats soit par l'expérimentation de mesures d'effarouchement des espèces, s'inspirer des expériences passées dans les autres pays.
Compenser soit en investissant dans des mesures de protection sur d'autres sites soit en faisant en sorte de créer autour des éoliennes en mer notamment un essor de la biomasse par effet réserve.

Façade concernée	MEMN		NAMO	X	SA		MED					
Descripteur du BEE	1-OM	1-PC	1-MT	1-HB	1-HP	2	3	4	5	6		
Objectif stratégique socio-économique NAMO	DE-OSE-I	DE-OSE-II	DE-OSE-III	DE-OSE-IV	DE-OSE-V	DE-OSE-VI	DE-OSE-VII	DE-OSE-VIII	DE-OSE-IX	DE-OSE-X		
Items de la vision NAMO	La mobilisation de l'expertise scientifique											
Zones de la carte des vocations NAMO	1	2	3b	4	5a	5b	5c	5d	5e	5f	5g	5h



Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance, lien avec la vision

Suite au Comité interministériel de la mer 2019, il est demandé à chaque façade de mettre en place :

- un comité de gestion et de suivi des parcs à l'échelle des façades afin d'homogénéiser les mesures ERC et les suivis à l'échelle de la façade
- un conseil scientifique de façade dans le but d'apporter une expertise sur les protocoles de suivi, les résultats des suivis et les propositions d'évolution des mesures ERC, à destination du comité de gestion et de suivi de façade et des commissions particulières de gestion et de suivi des projets.

L'action porte sur l'animation de ces deux conseils.

Cette fiche action s'articule avec la fiche action OE D01-OM-OE02-AN1 « Préfigurer une instance de coordination nationale des conseils scientifiques de façade (CSF) relatifs à l'éolien en mer ».

Description des sous-actions 4 max (1000 caractères max par sous action)

Sous-action 1

Libellé Animer le comité de gestion et de suivi de façade créé afin d'harmoniser les mesures ERC et les suivis à l'échelle de la façade

Descriptif synthétique (1000 caractères max) L'animation du comité doit permettre de répondre aux attendus précisés par le CIMER. Le comité de gestion et de suivi de façade serait en charge de : contrôler la mise en oeuvre et l'efficacité des mesures ERC communes à tous les parcs, de décider de l'évolution des mesures ERC ou de leurs suivis, d'émettre des recommandations sur les mesures ERC et de piloter l'acquisition des connaissances pour traiter notamment des effets cumulés des projets. Ce comité s'articule avec les instances de suivis des parcs éoliens existantes ; il tient compte de l'état d'avancement des projets et des acquis.

Sous-action 2

Libellé Animer le conseil scientifique de façade dans le but d'apporter une expertise à destination du comité de gestion et de suivi de façade

Descriptif synthétique (1000 caractères max) L'animation du comité doit permettre à l'instance de répondre aux attendus précisés par le CIMER. Le conseil scientifique de façade reprendrait les attributions des comités scientifiques de parcs. Il serait notamment en charge d'émettre un avis sur les protocoles de suivis, les résultats, de traiter les enjeux scientifiques spécifiques de la façade et notamment des effets cumulés, d'émettre des recommandations pour développer la connaissance. Il contribue au conseil scientifique national de coordination nationale prévue pour être mise en place. Il permet d'améliorer les connaissances sur la faune, l'avifaune, les habitats marins pour les zones du large, et participe au renseignement de l'état initial en amont des projets

Sous-action 3

Libellé

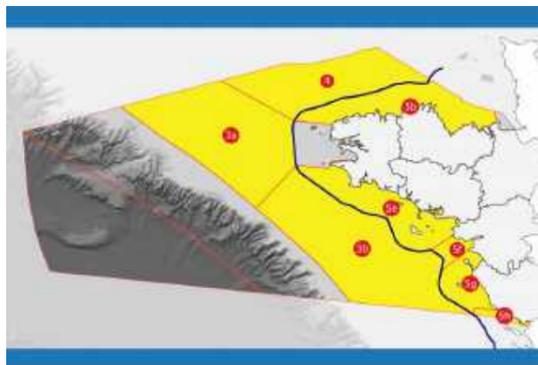
Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Sous-action 4

Libellé

Descriptif synthétique (1000 caractères max)				
	Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022		
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027		
Pilote(s)	DIRM	DREAL		
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	OFB IFREMER CEREMA DDTM Porteurs de projets DEB DGEC RTE	OFB DDTM Porteurs de projets DEB DGEC RTE IFREMER		
Financements potentiels	Etat : BOP PEB Etablissements publics : OFB	Etat : BOP PEB Etablissements publics : OFB		
Action environnementale (DCSMM)	Non			
Incidences économiques et sociales	La mutualisation des retours d'expérience est source d'économie et d'efficacité pour les futurs projets			
Efficacité environnementale et faisabilité	La mutualisation des retours d'expérience permettra d'améliorer l'impact environnemental des futurs projets. La mise en place de comités par façade plutôt que par projet permettra de mieux appréhender et évaluer les effets cumulés des différents projets			
Coût prévisionnel	Coût lié à la mobilisation des experts à l'échelle de la façade, à la fois pour la participation aux réunions des comités, à raison de une / an , ainsi qu'à la relecture-expertise des protocoles de suivi			
Action socio-économique	Oui			
Incidences environnementales	Évitement et réduction des effets des parcs éoliens sur les différents compartiments environnementaux La coordination entre parcs participe à un meilleur suivi et une meilleure prise en compte de la démarche ERC des incidences pour chaque parc et de leurs effets cumulés			
Séquence ERC	Éviter de créer des instances trop consommatrices en terme de mobilisation des connaissances et se concentrer sur les thématiques prioritaires en terme d'impacts environnementaux. Réduire les coûts environnementaux, en limitant les déplacements ou facilitant le recours aux technologies du numérique (visio, plate forme collaborative) Compenser en développant des analyses scientifiques sur les mesures compensatoires des effets des EMR			

Façade concernée	MEMN		NAMO	X	SA		MED					
Descripteur du BEE	1-OM	1-PC	1-MT	1-HB	1-HP	2	3	4	5	6		
Objectif stratégique socio-économique NAMO	DE-OSE-I	DE-OSE-II	DE-OSE-III	DE-OSE-IV	DE-OSE-V	DE-OSE-VI	DE-OSE-VII	DE-OSE-VIII	DE-OSE-IX	DE-OSE-X		
Items de la vision NAMO	La recherche et l'innovation											
Zones de la carte des vocations NAMO	1	2	3b	4	5a	5b	5c	5d	5e	5f	5g	5h



Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance, lien avec la vision

Pour répondre à l'enjeu majeur de réduction de la consommation d'énergies fossiles et de lutte contre le changement climatique, la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 fixe un objectif de développement des énergies renouvelables à 32 % de l'énergie consommée en 2030. La loi énergie climat de novembre 2019 et la PPE ont rehaussé cet objectif à 33% de la consommation en 2030.

La façade représente le premier potentiel national en ressources énergétiques marines (vents, courants, houle ...). De nombreux projets/ expérimentations sont en cours, portés par l'ensemble des acteurs de la façade (publics, privés, recherche). Cependant, des techniques sont encore nouvelles et au stade expérimental (stockage, hubs de raccordement, câbles dynamiques de haute puissance pour le raccordement, etc.) et les investissements doivent être poursuivis pour permettre à terme un changement d'échelle dans le recours à ces énergies. Cette action vise également à favoriser l'acceptabilité de ces nouvelles technologies en expertisant les possibilités de leur couplage entre elles pour optimiser la production d'EMR sur un site donné et de co activité avec les autres usages.

Cette fiche action s'articule avec les fiches actions D01-OM-OE02-AN1, qui prévoit une instance de coordination nationale des conseils scientifiques de façade (CSF) relatifs à l'éolien en mer et DE-OSE-IV-1-AF1 qui vise la coordination du suivi et de l'expertise environnementales des parcs d'éoliennes en mer au niveau de la façade.

Description des sous-actions

4 max (1000 caractères max par sous action)

Sous-action 1

Libellé

Faciliter les expérimentations et les projets démonstrateurs afin de stabiliser les technologies

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Des projets pilotes sont déjà en cours sur la façade. L'action vise plus particulièrement à renforcer les expérimentations sur l'ensemble des technologies existantes et/ou émergentes : hydrolien, houlomoteur, énergie osmotique. :

- au sein ou à proximité des fermes pilote ou commerciale, afin de soutenir l'innovation et de poursuivre la baisse du coût actualisé de l'énergie (LCOE), à moyen et long terme (ie. pas sur les projets déjà en cours) en particulier pour l'éolien flottant ;
- de coupler les développements en cours avec des solutions de stockage et en particulier à travers la production d'hydrogène vert;
- d'étudier les possibilités techniques et réglementaires permettant la co-activité
- de faciliter le développement sur site favorable des technologies hydroliennes et houlomotrices
- de mener des études préalables et suivis environnementaux, selon le cadre réglementaire s'appliquant aux différents types de projets, pour améliorer la connaissance et mieux prévenir les impacts des EMR sur les enjeux environnementaux du DSF (biodiversité, intégrité des fonds, contaminants). Les retours d'expériences et données acquises, lorsque les projets sont liés aux parcs éoliens en mer, seront valorisés dans les comités et conseils visés par les fiches D01-OM-OE02-AN1 et DE-OSE-IV-1-AF1

Sous-action 2

Libellé

Créer / développer/ renforcer les mécanismes d'aide à des projets de démonstrateurs ou des projets pilotes sur le territoire

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Des mécanismes existent (cf. PHARES à Ouessant avec aide de l'État (ADEME), le projet TIGER (hydrolien) de l'Interrégion Manche,...), qui doivent être poursuivis et renforcés pour répondre à la sous action 1 et soutenir l'ensemble des technologies émergentes. Les partenariats publics privés seront encouragés et recherchés.

Sous-action 3

Libellé	Développer une initiative conjointe menée avec les territoires pour mettre en place une plateforme « multi-usages » soutenant l'innovation, l'acquisition de connaissances ou la coexistence des usages en mer, en lien avec l'AO5 (projet de parc d'éoliennes flottantes au sud de la Bretagne)			
Descriptif synthétique (1000 caractères max)	Les plate-formes de raccordement des projets éoliens peuvent être utilisées pour d'autres usages. L'action vise le déploiement de ce type de plate forme, dans le cadre du raccordement du parc issu de l'AO5 et à terme de son extension. Cette action devra être menée en concertation étroite avec les acteurs locaux : collectivités, CCI, comités régionaux des pêche, et en lien avec les observatoires des usages et activités en mer en place ou futurs.			
Sous-action 4				
Libellé	Créer un comité de liaison entre les grands ports de l'arc atlantique afin de coordonner les investissements et les aménagements nécessaires à la réalisation des projets EMR, dans un cadre raisonné (CIMER 2019) Cette sous action s'articule avec la fiche action DE-OSE-V-1 AF1 «Rechercher une coordination de l'ensemble des ports en inter-région et avec la façade atlantique »			
Descriptif synthétique (1000 caractères max)	Plusieurs projets de parcs éoliens sur la façade atlantique sont en cours de déploiement. Les prérogatives et les modalités de fonctionnement de ce comité de liaison seront examinées avec les collectivités locales et les autorités compétentes, en évitant de recréer une instance ad hoc (utiliser le Conseil de Coordination interportuaire de l'Atlantique (CCIA) si réactivé).			
	Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022	2023	2023
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027	2027	2027
Pilote(s)	DGEC DREALs Conseils régionaux ADEME	DGEC Conseils régionaux	DGEC RTE	DGEC/DGTIM SGAR
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	RTE ADEME CEREMA CCI FEM PIA 4 DDTM	ADEME BPI PIA 4	DREAL DDTM Collectivités locales Comités régionaux des pêches APNE Universités PMBA Établissements publics (SHOM, Ifremer, CEREMA, OFB)	DIRM Conseils régionaux Grands ports Collectivités locales
Financements potentiels	Collectivités territoriales : Conseils régionaux Etat : BOP DGEC Etablissements publics : ADEME Crédits communautaires : FEDER Autre :	Collectivités territoriales : Conseils régionaux Etat : BOP DGEC, PIA 4 Etablissements publics : ADEME, BPI Crédits communautaires : FEDER Autre : industriels	Collectivités territoriales : Etat : BOP DIRECCTE Etablissements publics : Business France ? Autre :CCI, syndicats de producteurs	NC
Action environnementale (DCSMM)	Non			
Incidences économiques et sociales	La sécurisation technologique permettra de sécuriser les projets et de rassurer les acteurs du territoire			
Efficacité environnementale et faisabilité	Baisse des coûts des travaux. La faisabilité nécessite un retour d'expérience bien au-delà du périmètre de l'interrégion			
Coût prévisionnel	Cela dépend des projets à accompagner mais les investissements seront significatifs (M€)			

Incidences environnementales

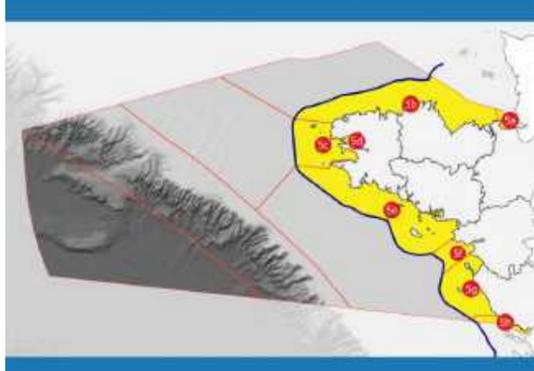
Mesure de réduction des émissions de GES

Séquence ERC

Eviter de développer des technologies impactantes pour la faune marine ou pour l'avifaune.
Réduire l'impact des technologies actuelles sur l'environnement par une meilleure connaissance de l'empreinte anthropique des technologies actuellement utilisées.
Compenser par le développement de technologies favorisant la biomasse environnante.

DE-OSE-V-1-AF1

Rechercher une coordination de l'ensemble des ports en interrégion et avec la façade atlantique

Façade concernée	MEMN		NAMO	X	SA		MED					
Descripteur du BEE	1-OM 7	1-PC 8	1-MT 9	1-HB 10	1-HP 11	2	3	4	5	6		
Objectif stratégique socio-économique NAMO	DE-OSE-I	DE-OSE-II	DE-OSE-III	DE-OSE-IV	DE-OSE-V	DE-OSE-VI	DE-OSE-VII	DE-OSE-VIII	DE-OSE-IX	DE-OSE-X		
	TE-OSE-I	TE-OSE-II	RF-OSE-I	RF-OSE-II	RF-OSE-III							
Items de la vision NAMO	Une façade ouverte sur le monde											
Zones de la carte des vocations NAMO	1	2	3	4	5a	5b	5c	5d	5e	5f	5g	5h

Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance, lien avec la vision

Promouvoir la coordination des stratégies des ports de la façade et avec les façades voisines permet de développer des complémentarités au bénéfice de leur compétitivité et de leur performance environnementale. Cette fiche action s'articule avec la DE_OSE_IV_AN2_V1 sous action 4 « sous-action 4 : Créer un comité de liaison entre les grands ports de l'arc atlantique afin de coordonner les investissements et les aménagements nécessaires à la réalisation des projets EMR, dans un cadre raisonné (CIMER 2019). Les incidences du transport maritime sur les mammifères marins sont atténuées par l'action D01-MT-OE03-AN1, visant à réduire les risques de collision des navires avec les mammifères marins. Cette action s'inscrit également dans le cadre des actions environnementales relatives aux ports pour une réduction des contaminants (notamment D08-OE05-AN1 et sa sous-action 4 « Dans les grands ports maritimes, développer les services portuaires de réception des eaux de lavage des scrubbers hybrides ou à boucle fermée. », D08-OE08-AN2 « Réduire les apports atmosphériques de contaminants liés au transport maritime notamment par le soutien aux stratégies locales de décarbonation ») et une meilleure gestion des déchets (actions du D10).

Description des sous-actions

4 max (1000 caractères max par sous action)

Sous-action 1

Libellé

Rechercher une coordination de l'ensemble des ports de commerce, en interrégion

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

L'objectif est de travailler en commun pour capter les trafics des autres ports européens (belges et allemands), en évitant les effets négatifs pour les ports voisins de la façade.

Sous-action 2

Libellé

Renforcer le rôle du Conseil de Coordination interportuaire de l'Atlantique (CCIA) visant à coordonner les politiques de développement des ports de Bordeaux, La Rochelle et de Nantes/Saint-Nazaire

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Cette instance a été créée par décret du 25/08/2009. Le conseil est constitué de 10 représentants des collectivités locales, 3 représentants Etat et 3 directeurs de ports. Il se réunit normalement 2 fois par an et adopte, conformément aux dispositions de l'article L. 102-7 du Code des ports maritimes, un document de coordination des orientations de développement, des projets d'investissement et de promotion des ports. Ce document peut proposer des modalités de mutualisation de leurs moyens. Ce conseil pourrait intégrer plus fortement des sujets de coopération en matière de transition écologique et énergétique, pour notamment accompagner le développement des différents projets d'EMR qui jalonnent l'Atlantique.

Sous-action 3

Libellé

Optimiser les performances environnementales lors des opérations de dragage par une meilleure optimisation du partage de la drague aspiratrice en marche Samuel de Champlain

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Cette sous-action vient compléter les actions environnementales dans le domaine d'une meilleure gestion des produits de dragage. La Samuel de Champlain est une drague mutualisée que le GPMNSN loue déjà, avec équipage, aux GPM de Bordeaux et de Rouen. Elle a été récemment remotorisée (2019) au Gaz naturel liquéfié pour rejeter moins de CO2 et de particules fines (coût de 19.7M€, dont la moitié pris en charge par les fonds européens). Une meilleure coordination entre les ports utilisateurs doit permettre un recours plus important à cette drague, permettant ainsi de réduire la pollution de l'air.

Sous-action 4

Libellé				
Descriptif synthétique (1000 caractères max)				
	Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022	2022	
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027	2027	
Pilote(s)	Conseils régionaux GPM	Min Mer / DGITM	Min Mer / DGITM	
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	Gestionnaires de ports	DIRM GPM	GPMNSN Autres GP	
Financements potentiels	Collectivités territoriales : Etat : Etablissements publics : Crédits communautaires : Autre : Gestionnaires de ports	Collectivités territoriales : Etat : Crédits communautaires : Autre : Gestionnaires de ports	Collectivités territoriales : Conseils régionaux Etat : Bop Mmer Crédits communautaires : FEDER Autre : Gestionnaires de ports	

Action environnementale (DCSMM)

Non

Incidences économiques et sociales

La coordination permettrait de lever les antagonismes des ports de la façade atlantique et donc de créer une synergie entre les places portuaires

Efficacité environnementale et faisabilité

Une synergie entre les acteurs économiques est toujours plus efficace sur le plan environnemental qu'une concurrence stérile. La faisabilité de l'action dépend de la capacité des acteurs portuaires et publics à dépasser leurs antagonismes. Elle s'inscrit également dans le cadre des actions environnementales du DSF portant sur la réduction des effets du transport maritime en terme de pollution de l'air et de risque de collision des mammifères marins, et sur la réduction pollutions aqueuses et une meilleure gestion des déchets dans les ports

Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel comprend le coût des actions de renoncement et le bénéfice des actions en synergie

Action socio-économique

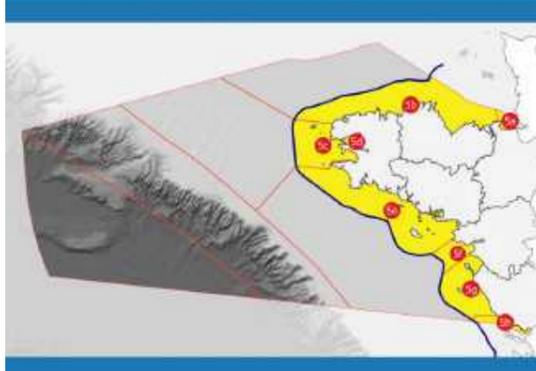
Oui

Incidences environnementales

La coordination entre ports peut constituer l'opportunité de réfléchir à une optimisation des performances environnementales à l'échelle de secteurs et non seulement à l'échelle des ports. En cas de captage de trafic, un point de vigilance doit être accordé à une augmentation possible des impacts, en les évitant et réduisant par une intégration très en amont des réflexions des actions visant à limiter l'artificialisation (objectif « 0 artificialisation nette ») et à réduire les pollutions aqueuses et en gérant de façon optimum les déchets.

Séquence ERC

Eviter que les mesures de coordination n'aient un impact environnemental trop important par une intégration dans cette démarche des enjeux de limitation de l'artificialisation, par la mise en place d'équipements visant à collecter et traiter les eaux et gérer les déchets.
Réduire l'empreinte en analysant les modes de communication par exemple (bilan carbone des opérations)
Compenser en réservant une part des investissements à des opérations de renaturation ou de protection

Façade concernée	MEMN		NAMO	X	SA		MED					
Descripteur du BEE	1-OM 7	1-PC 8	1-MT 9	1-HB 10	1-HP 11	2	3	4	5	6		
Objectif stratégique socio-économique NAMO	DE-OSE-I TE-OSE-I	DE-OSE-II TE-OSE-II	DE-OSE-III RF-OSE-I	DE-OSE-IV RF-OSE-II	DE-OSE-V RF-OSE-III	DE-OSE-VI	DE-OSE-VII	DE-OSE-VIII	DE-OSE-IX	DE-OSE-X		
Items de la vision NAMO	Le numérique au service de l'accès à l'information											
Zones de la carte des vocations NAMO	1	2	3	4	5a	5b	5c	5d	5e	5f	5g	5h

Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance, lien avec la vision

Utiliser le digital pour faciliter le passage portuaire, afin d'améliorer la compétitivité du transport maritime et des ports. Les processus déclaratifs doivent être simplifiés, dématérialisés et harmonisés au niveau national et européen. Cette convergence est visée par le règlement (UE) 2019/1239 et basée sur les principes du « dites-le nous une fois » et du « zéro papier ». Elle passe par la mise en œuvre d'un véritable guichet unique maritime national de déclaration des formalités administratives liées au passage portuaire, interconnecté au niveau européen avec les autres guichets uniques nationaux des Etats membres. Cette action est conduite en lien avec l'action AT-03 (Développer une application intégratrice de la réglementation et des informations liés aux espaces à destination de la navigation de plaisance).

Description des sous-actions

4 max (1000 caractères max par sous action)

Sous-action 1

Libellé

Développer des outils numériques pour la gestion des places dans les ports de plaisance

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Dans un contexte d'ubérisation du nautisme et de limitation de l'artificialisation, le développement/déploiement d'outils numériques constitue un outil assurant la gestion dynamique des places (passage, à l'année). Ceci s'inscrit dans la stratégie de révision des modèles de répartition des places pour assurer l'optimisation de l'utilisation des quais. Cette sous-action est impulsée par la sous-action 3 « encourager le développement des services numériques pour faciliter l'accès à la plaisance » de l'action AT03.

Sous-action 2

Libellé

Déployer un "guichet unique digital" au service des armateurs

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Afin d'améliorer la compétitivité du transport maritime et des ports, les processus déclaratifs auxquels se soumettent les armateurs faisant escale dans les ports français doivent être simplifiés, dématérialisés et harmonisés au niveau national et européen. Le guichet unique portuaire (harmonisation des procédures et des échanges des données européennes) et le guichet unique réglementaire existent déjà à Nantes St-Nazaire Port.

Sous-action 3

Libellé

Développer des outils numériques pour une meilleure optimisation des besoins de places à quai pour les navires de commerce

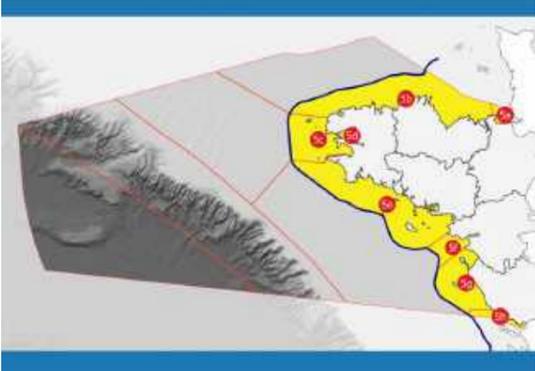
Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Accélérer les innovations numériques et optimiser les flux et les infrastructures doivent permettre de mieux cibler les besoins de dragages (maintien du tirant d'eau), remorquage, pilotage et lamanage grâce à un outil commun, complet et interactif. Elle permet d'adapter le maintien des tirants d'eau aux stricts besoins et ainsi de réduire les opérations de dragage au niveau des souilles au droit des quais. Le dernier Hackathon du GMPNSM peut y contribuer.

Sous-action 4

Libellé

Descriptif synthétique (1000 caractères max)				
	Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022	2022	
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027	2027	
Pilote(s)	CCI	Min Mer / DGITM	Min Mer / DGITM	
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	CD Exploitants des ports	CCI CD Armateurs de France	GPMNSN Ports de commerce Conseil régional	
Financements potentiels	Collectivités territoriales : CD Etat : Etablissements publics : Autres : Exploitants des ports	Collectivités territoriales : Conseils Régionaux Etat : BOP AM Etablissements publics : GPMNSN	Collectivités territoriales : Conseils régionaux Etat : BOP Min Mer	
Action environnementale (DCSMM)	Non			
Incidences économiques et sociales	La transition numérique est une condition de la compétitivité des acteurs économiques			
Efficacité environnementale et faisabilité	Si la transition numérique intègre des composantes environnementales, le dispositif est efficace d'un point de vue environnemental. Dans le cas contraire, il peut avoir un coût environnemental.			
Coût prévisionnel	Coût lié au développement et à l'installation des outils numériques			
Action socio-économique	Oui			
Incidences environnementales	Limitation des projets d'extension des ports et des impacts associés grâce à l'optimisation de l'utilisation des quais dans ports de commerce et une meilleure évaluation des besoins de stationnement dans les ports de plaisance (ne plus avoir l'inscription d'un plaisancier sur plusieurs listes d'attente) est favorable à la limitation de l'artificialisation			
Séquence ERC	Éviter que les opérations de transition numérique se traduisent par un bilan carbone élevé ou une emprise surfacique sur les milieux naturels trop importante. Réduire l'empreinte carbone aux seules opérations indispensables (bien analyser le coût dans les serveurs informatiques de stockage des données) et l'emprise numérique à ce qui est incontournable (privilégier la réutilisation de friches). Compenser par des opérations de renaturation des espaces ou par des opérations de réduction de bilan carbone sur certaines opérations			

Façade concernée	MEMN		NAMO	X	SA		MED					
Descripteur du BEE	1-OM 7	1-PC 8	1-MT 9	1-HB 10	1-HP 11	2	3	4	5	6		
Objectif stratégique socio-économique NAMO	DE-OSE-I TE-OSE-I	DE-OSE-II TE-OSE-II	DE-OSE-III RF-OSE-I	DE-OSE-IV RF-OSE-II	DE-OSE-V RF-OSE-III	DE-OSE-VI	DE-OSE-VII	DE-OSE-VIII	DE-OSE-IX	DE-OSE-X		
Items de la vision NAMO	Une économie bleue portée par la transition écologique											
Zones de la carte des vocations NAMO	1	2	3	4	5a	5b	5c	5d	5e	5f	5g	5h

Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance, lien avec la vision

Les ports croisent les questions de transport, de logistique, d'économie maritime, d'énergie et d'industrie. La prise de conscience de leurs interactions avec l'environnement est ancienne, comme en témoigne la création en 1993 de l'ESPO / European Sea Ports Organisation.

Cette fiche action vise à accompagner les ports pour qu'ils renforcent leurs actions dans la reconquête de la qualité de l'eau, de l'air et de la biodiversité.

Description des sous-actions

4 max (1000 caractères max par sous action)

Sous-action 1

Libellé

Encourager l'usage de techniques alternatives associées à l'entretien des ports (techniques mécaniques plutôt que chimiques) et au chargement et déchargement des matières en veillant à limiter l'envol de poussières

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

L'action consiste à encourager la diffusion de pratiques vertueuses associées à l'entretien des ports. Elle vise également à limiter l'envol de poussières lors du chargement et déchargement des matières. Actuellement, la plupart des cales de mise à l'eau sont nettoyées avec de l'eau de javel faiblement diluée, ce qui génère une pollution de l'eau. Des techniques alternatives de nettoyage permettant de pallier la prolifération des algues existent pourtant. À titre d'exemple, le raclage mécanique des cales est actuellement utilisé dans certains ports (port de plaisance Le Croisic, essais sur le port de Lesconil, port de Morgat dans le PNMI). Le syndicat mixte « Pêche et Plaisance de Cornouaille » mène également des expérimentations sur le sujet et étudie l'efficacité de produits plus vertueux. La pollution par les poussières de vrac sec peut être limitée en utilisant des trémies étanches lors des déchargements / chargements.

Sous-action 2

Libellé

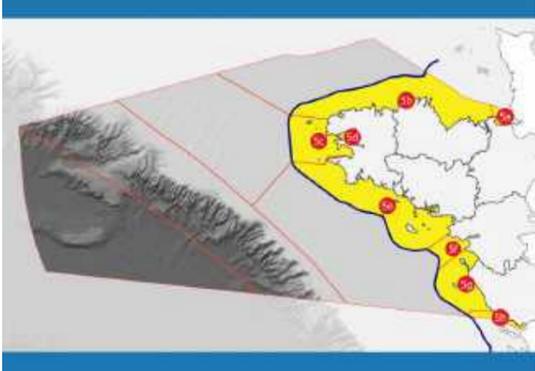
Encourager les ports à s'engager dans des démarches de certifications environnementales autre que Ports Propres (certification ISO 14 001 relative à la performance environnementale, certification AFAQ 50 001 relative au management de l'énergie intelligent et structuré, certification Ecoport) et lancer un référentiel Objectif du Développement Durable 14 pour les entreprises et accompagnement des entreprises pilotes en 2020

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

La démarche Ports Propres est portée dans la fiche action environnementale (OE-D10). Cette action vise à :
 - augmenter le nombre de ports engagés dans une certification environnementale autre que Ports Propres à l'échelle de la façade pour accroître la performance environnementale des ports de la façade.
 - construire un cadre de référence associé à l'ODD 14 pour aider les entreprises, quelle que soit leur taille, à l'intégrer dans leur stratégie. Cette dernière est associée à des objectifs chiffrés et à l'élaboration d'un plan d'action pour évaluer la contribution de l'entreprise à l'atteinte de l'ODD. Elle constitue également un outil de sensibilisation et un levier de coopération multiacteurs.
 En particulier, la norme ISO 14 001 : mise en œuvre d'un système de management environnemental (SME) est efficace pour améliorer la performance environnementale des ports. Cette norme est un levier permettant de réduire les impacts des activités portuaires sur l'environnement via la définition d'objectifs environnementaux inhérents aux ports et la mise en œuvre d'actions associées. La certification AFAQ 50 001 offre quant à elle un cadre permettant aux ports de s'inscrire dans une démarche de performance énergétique et de développer les compétences relatives au management de l'énergie.

Sous-action 3

Libellé	Réaliser un retour d'expérience des actions visant à favoriser la biodiversité dans les zones portuaires (exemples des ports NAPPEX de Bénodet et de la Forêt Fouesnant)			
Descriptif synthétique (1000 caractères max)	La préservation des sites à fort intérêt patrimonial est un enjeu majeur, mais de plus en plus d'initiatives locales visant à favoriser le développement de la biodiversité dans les milieux dégradés, tels que les milieux portuaires, sont mises en oeuvre. L'action vise à faire le point sur les actions déjà réalisées sur la façade NAMO ainsi que les techniques adaptées aux caractéristiques de la façade. Les ports de Bénodet et de la Forêt Fouesnant se sont ainsi engagés dans la démarche NAPPEX (Nurseries Artificielles Pour Ports Exemplaires), appellation identifiant les ports mettant en place des habitats adaptés aux larves de poissons ainsi qu'à de nombreuses espèces marines.			
Sous-action 4				
Libellé				
Descriptif synthétique (1000 caractères max)				
	Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022	2025	
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2025	2025	2027	
Pilote(s)	Collectivités CCI Opérateurs portuaires	Min Mer / DGITM	Min Mer / DGITM	
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	Exploitants des ports AELB Conseils régionaux	DIRM DDTM CEREMA Ifremer OFB Gestionnaires ports	CEREMA Ifremer OFB Gestionnaires ports	
Financements potentiels	Collectivités territoriales : Cds, Régions (FEAMP)	Collectivités territoriales : Etat : Etablissements publics : Crédits communautaires : Autre :	Collectivités territoriales : Etat : Etablissements publics : Crédits communautaires : Autre :	
Action environnementale (DCSMM)	Non			
Incidences économiques et sociales	La mise en place de traitements chimiques a bien souvent été dictée par un moindre coût. Ces nouveaux traitements entraînent une augmentation des coûts d'exploitation ne serait-ce que par l'emploi de personnel dédié. Il faut étudier là aussi une politique fiscale incitative			
Efficacité environnementale et faisabilité	Contribue à la diminution de la pollution des eaux côtières en éléments chimiques			
Coût prévisionnel	Coût liés aux équipements de trémies étanches et à l'emploi de personnel pour l'entretien des terres-pleins			
Action socio-économique	Oui			
Incidences environnementales	Incidences positives sur l'environnement en limitant les impacts liés aux ports Diminution de la pollution chimique			
Séquence ERC	Éviter que les mesures d'accompagnement aient un coût environnemental trop important Réduire le coût en recherchant systématiquement les procédés les moins consommateurs Compenser en investissant sur la préservation de sites naturels ou en donnant une priorité aux opérations les plus responsables écologiquement dans les pratiques durables			

Façade concernée	MEMN		NAMO	X	SA		MED					
Descripteur du BEE	1-OM 7	1-PC 8	1-MT 9	1-HB 10	1-HP 11	2	3	4	5	6		
Objectif stratégique socio-économique NAMO	DE-OSE-I	DE-OSE-II	DE-OSE-III	DE-OSE-IV	DE-OSE-V	DE-OSE-VI	DE-OSE-VII	DE-OSE-VIII	DE-OSE-IX	DE-OSE-X		
	TE-OSE-I	TE-OSE-II	RF-OSE-I	RF-OSE-II	RF-OSE-III							
Items de la vision NAMO	Un territoire littoral dynamique											
Zones de la carte des vocations NAMO	1	2	3	4	5a	5b	5c	5d	5e	5f	5g	5h

Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance, lien avec la vision

Avec la stratégie portuaire, l'État affirme son ambition de donner à la France une place de premier rang dans le commerce international comme point d'entrée ou hub de l'Europe et de contribuer au développement industriel et économique du pays. Les ports doivent être des acteurs économiques qui sortent des limites de leur territoire à travers des actions sur l'hinterland, la coopération dans des structures de façade ou d'axe.

Cette action s'inscrit dans le respect des actions environnementales visant notamment à limiter l'artificialisation (tendre vers « 0 artificialisation nette »).

Description des sous-actions

4 max (1000 caractères max par sous action)

Sous-action 1

Libellé

Promouvoir les stratégies « ville-port »

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Effectuer un retour d'expériences des exemples qui fonctionnent et intègrent de façon satisfaisante les enjeux environnementaux, notamment stratégie Ville Port du GPMNSN, ports Bénodet et forêt Fouesnant.
Favoriser la continuité du développement des activités économiques et organiser en même temps la cohabitation des flux industriels et portuaires avec l'animation urbaine, au cœur d'un milieu naturel sensible. Exemple : Charte ville-port avec la CARENE signée en 2019, celle de Nantes restant à élaborer. En lien avec la sous-action 1 de l'action DE-OSE-V-2-AF4, s'assurer que les stratégies et les chartes ville-port intègrent un volet environnemental pour une meilleure prise en compte des pressions, des risques, et de la biodiversité au sein des ports.
Il s'agit de renforcer le rôle du port dans le développement de la ville et de faire évoluer progressivement l'image du port souvent perçue comme entité génératrice de nuisances.

Sous-action 2

Libellé

Engager une réflexion commune avec les transporteurs routiers sur la décarbonation des modes de transports routiers et le développement du report modal (ferroviaire et fluvial)

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Les collectivités, l'Etat et les ports, doivent être dans l'incitation au déploiement des solutions de décarbonation des modes routiers avec les transporteurs routiers et les acteurs du transport modal. Cela passe par l'implantation de production et de distribution de carburants alternatifs (GNV/GNC, H2, électricité, ...), le développement des bornes de recharge électriques, GNL, voire hydrogène à terme. Finaliser la mise en place du système CCR (Cargo community system)

Sous-action 3

Libellé

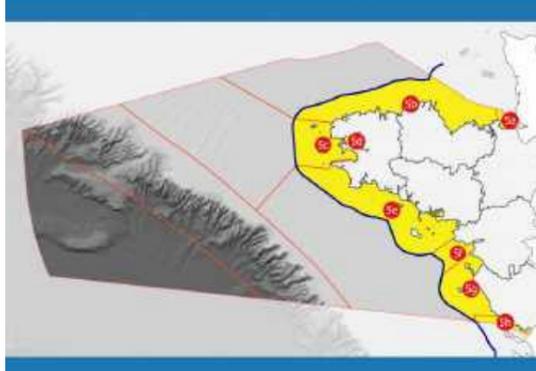
Appuyer les actions visant à réduire les émissions de gaz par les navires

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

L'OMI a déjà adopté des mesures obligatoires visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant des transports maritimes internationaux, dans le cadre du traité pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL). L'objectif est ici de renforcer les capacités et actions des acteurs du transport maritime afin qu'ils mettent en place des mesures d'efficacité énergétique dans le secteur du transport maritime.

Sous-action 4

Libellé				
Descriptif synthétique (1000 caractères max)				
	Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2023	2022	
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2026	2027	
Pilote(s)	Conseils régionaux EPCI	MTE/DGITM EPCI	MTE/DGITM MIN MER	
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	Ports Communes Usagers	Ports ADEME DDTM	Opérateurs portuaires	
Financements potentiels	Collectivités territoriales : Conseils régionaux Etat : Bop MTE Autres : Gestionnaires de Ports	ADEME	Autres : Transporteurs maritimes	
Action environnementale (DCSMM)	Non			
Incidences économiques et sociales	Limitation les déséconomies externes			
Efficacité environnementale et faisabilité	L'intégration du port non pas en tant qu'entité autonome mais comme élément de transition d'un milieu physique à un autre dans les politiques plus larges d'aménagement du territoire durable est un gage d'efficience			
Coût prévisionnel	L'effort intellectuel d'intégration n'a pas de coût en lui même sauf le temps passé à convaincre les acteurs au changement de paradigme			
Action socio-économique	Oui			
Incidences environnementales	Meilleure efficacité globale environnementale			
Séquence ERC	Eviter que la plus value des ports porte sur des opérations ayant un coût écologique important Réduire lorsque cela n'a pu être évité aux opérations strictement nécessaires en choisissant à chaque fois les processus les moins impactants. Compenser en concentrant l'accompagnement sur les opérations les plus rentables sur le bilan écologique			

Façade concernée	MEMN		NAMO	X	SA		MED					
Descripteur du BEE	1-OM 7	1-PC 8	1-MT 9	1-HB 10	1-HP 11	2	3	4	5	6		
Objectif stratégique socio-économique NAMO	DE-OSE-I	DE-OSE-II	DE-OSE-III	DE-OSE-IV	DE-OSE-V	DE-OSE-VI	DE-OSE-VII	DE-OSE-VIII	DE-OSE-IX	DE-OSE-X		
	TE-OSE-I	TE-OSE-II	RF-OSE-I	RF-OSE-II	RF-OSE-III							
Items de la vision NAMO	Un territoire littoral dynamique											
Zones de la carte des vocations NAMO	1	2	3	4	5a	5b	5c	5d	5e	5f	5g	5h

Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance, lien avec la vision



Les ports sont aujourd'hui souvent perçus par la population comme une source de nuisance plus que de richesses. Les enjeux sont de l'ordre de l'acceptabilité sociale, à favoriser.

Description des sous-actions

4 max (1000 caractères max par sous action)



Sous-action 1

Libellé

Faire un état des lieux des démarches existantes sur l'acceptabilité locale des ports

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

En lien avec la sous-action 1 de l'action DE-OSE-V-2-AF3, faire notamment un inventaire des chartes ville-ports existantes dans une optique de réduction des nuisances et d'amélioration de la qualité de l'air et de favoriser leur acceptation, inventaire des PCAET intégrant les territoires portuaires, etc. Développement de la 5G pour le port et les riverains, organisation d'événements et d'animations pour les croisiéristes et les riverains, collaborations entre ports et universités pour développer de nouveaux métiers et générer des incubateurs de R & D, rénovation participative des espaces portuaires...

Sous-action 2

Libellé

Favoriser l'émergence de "port center" lieu d'éducation, d'interprétation et de rencontres permettant à tous les publics de découvrir le milieu portuaire et industriel dans toute sa diversité.

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Un port center est un espace pédagogique, de conférences et d'expositions dédié aux activités portuaires, maritimes et industrielles. Les port centers constituent également une vitrine des innovations technologiques, numériques et sont potentiellement vecteurs d'une meilleure acceptabilité sociale. Exemple : Cité de la voile Eric Tabarly de Lorient. Découverte du monde maritime, support des activités structurantes, sensibilisation et éducation aux écosystèmes estuariens, portuaires et fluvio-maritimes, aux enjeux environnementaux et de bon état écologique de la mer et du littoral.

Sous-action 3

Libellé

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Sous-action 4

Libellé

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Sous-action 1

Sous-action 2

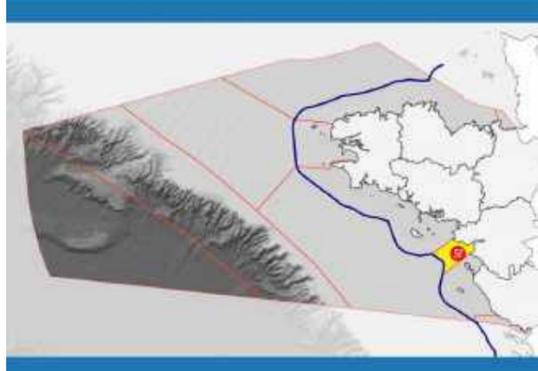
Sous-action 3

Sous-action 4

Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2023		
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2023	2027		
Pilote(s)	Etat Conseils Régionaux	Etat Conseils Régionaux		
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	Collectivités Gestionnaires de Ports Agences d'urbanismes	Ports Collectivités Usagers		
Financements potentiels	Pas de financement requis	Collectivités territoriales : Conseils Régionaux, départementaux, EPCI		
Action environnementale (DCSMM)	Non			
Incidences économiques et sociales	Les ports sont une nécessité. Augmenter les comportements vertueux participe à une meilleure intégration sociale dans une population désormais bien acquise à la cause environnementale			
Efficacité environnementale et faisabilité	Si les actions de communication portent sur des engagements environnementaux, nous sommes dans le cercle vertueux			
Coût prévisionnel	Coût lié aux actions de communication sur les engagements des acteurs portuaires			
Action socio-économique	Oui			
Incidences environnementales	Dans le contexte actuel, si l'acceptabilité augmente c'est parce que les efforts des acteurs portuaires sur l'environnement seront visibles			
Séquence ERC	Eviter que les démarches entreprises soient faites avec un coût environnemental élevé. Lorsque cela ne peut être évité, réduire les procédures à celles ayant le moins d'impact environnemental sinon y renoncer. Compenser en valorisant les démarches portuaires exemplaires d'un point de vue environnemental Accompagner en mobilisant les port-centers comme relais pour sensibiliser aux enjeux environnementaux et de bon état écologique de la mer et du littoral, valoriser les démarches de certifications environnementales			

DE-OSE-V-3-AF1

Accompagner la mise en oeuvre de la trajectoire de «Transition écologique» du projet stratégique du grand port

Façade concernée	MEMN		NAMO	X	SA		MED					
Descripteur du BEE	1-OM 7	1-PC 8	1-MT 9	1-HB 10	1-HP 11	2	3	4	5	6		
Objectif stratégique socio-économique NAMO	DE-OSE-I TE-OSE-I	DE-OSE-II TE-OSE-II	DE-OSE-III RF-OSE-I	DE-OSE-IV RF-OSE-II	DE-OSE-V RF-OSE-III	DE-OSE-VI	DE-OSE-VII	DE-OSE-VIII	DE-OSE-IX	DE-OSE-X		
Items de la vision NAMO	Une économie bleue portée par la transition écologique											
Zones de la carte des vocations NAMO	1	2	3	4	5a	5b	5c	5d	5e	5f	5g	5h

Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance, lien avec la vision

La stratégie du GPM de Nantes Saint-Nazaire porte sur la période 2020 – 2025 (stratégie non encore adoptée début 2021). Elle vise à faire du port une référence. Y est inscrit un axe de transition énergétique. Il doit également s'inscrire dans un objectif tendant au « zéro artificialisation ».

70 % des trafics portuaires proviennent des trafics énergétiques (pétrole, Gaz Naturel Liquide – en plein développement) induisant une transition à moyen – long terme ; ainsi, la raffinerie de Donges se modernise (projet Horizon 2023), le CTE de la centrale de Cordemais

Promeut le développement de l'hydrogène.

Description des sous-actions

4 max (1000 caractères max par sous action)

Sous-action 1

Libellé

Accompagner la stratégie de déploiement des carburants alternatifs et en particulier l'électrification des quais

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Il n'est pas possible de s'affranchir des énergies carbonées pour la viabilité économique du GPMNSN, mais il convient de s'inscrire dans une trajectoire de ressources alternatives : notamment, nouveau projet d'aménagement de quai sur Nantes pour les riverains des paquebots.

Sous-action 2

Libellé

Soutenir la mise en œuvre opérationnelle du volet littoral du CTE Cordemais

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Pour un enjeu social et afin d'effectuer le reclassement pour toutes les personnes travaillant à la centrale (y compris autour). Le développement de l'hydrogène financé par le CTE permet d'impulser la transition énergétique dans le cadre de l'économie bleue. Au 17/01/2020 : 30 millions d'€ sont prévus jusqu'en 2025 (financement spécifique Etat – collectivités hors CPER).

Sous-action 3

Libellé

Faire du Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire une vitrine de l'écologie industrielle et territoriale (EIT)

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Le contenu sera précisé avec l'adoption de la stratégie du GPMNSN. L'objectif est de multiplier les projets d'économie circulaire sur le GPM et de mettre en place de nouveaux modèles d'affaires portuaires.

Sous-action 4

Libellé

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Sous-action 1

Sous-action 2

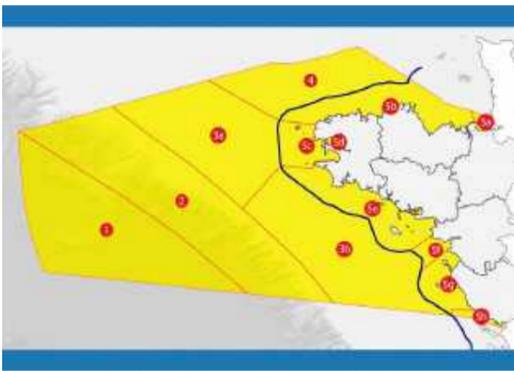
Sous-action 3

Sous-action 4

Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2020	2022	
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2025	2027	
Pilote(s)	GPMNSN	GPMNSN	GPMNSN	
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	Conseil régional CD44 CARENE Nantes Métropole Etat : DGITM (financement) DREAL (technique)	DGITM (financement) DREAL Pays de la Loire (technique)	Conseil régional CD44 CARENE Nantes Métropole Etat : DGITM (financement) DREAL Pays de la Loire (technique)	
Financements potentiels	Collectivités territoriales : CPER/Conseil Régional PdL et autres collectivités (CD44, CARENE, Nantes Métropole...) Etat : CPER/DGITM (Bop 203) Etablissements publics : GPMNSN	Collectivités territoriales : CPER/Conseil régional PdL Etat : CPER et CTE Cordemais	Collectivités territoriales : CPER/Conseil régional PdL Etat : CPER + CTE Cordemais Autre : Caisse dépôt consignation (via PIA ville de demain)	
Action environnementale (DCSMM)	Non			
Incidences économiques et sociales	Le projet de transition du grand port de Nantes Saint Nazaire est à terme une question de maintien de la compétitivité qu'il doit gagner. Le fait de ne pas l'accompagner réduit ses chances par rapport à ce challenge			
Efficacité environnementale et faisabilité	A terme oui, mais la chose n'est pas facile			
Coût prévisionnel	L'accompagnement en tant que tel se limite au temps passé pour convaincre des interlocuteurs incrédules			
Action socio-économique	Oui			
Incidences environnementales	Effet positif sur artificialisation (augmentation de la surface des espaces naturels du GPM gérés), réduction des GES, réduction de la pollution atmosphérique (augmentation du nombre de navires utilisant du GNL) Effets potentiellement positifs sur d'autres thématiques comme les espèces exotiques, pollutions, collecte déchets, etc.			
Séquence ERC	Eviter que les démarches entreprises comprennent des phases ayant un coût environnemental élevé Réduire lorsque cela n'a pu être évité les démarches en utilisant les procédés les moins coûteux Compenser en maximisant l'effort sur les démarches les plus ambitieuses et les plus réalistes d'un point de vue environnemental			

DE-OSE-VI-1-AN1

Accompagner la transformation numérique des entreprises, de la chaîne de production (entreprises mères et sous-traitants) et des produits des industries navales et nautiques

Façade concernée	MEMN	X	NAMO	X	SA	X	MED	X				
Descripteur du BEE	1-OM 7	1-PC 8	1-MT 9	1-HB 10	1-HP 11	2	3	4	5	6		
Objectif stratégique socio-économique NAMO	DE-OSE-I TE-OSE-I	DE-OSE-II TE-OSE-II	DE-OSE-III RF-OSE-I	DE-OSE-IV RF-OSE-II	DE-OSE-V RF-OSE-III	DE-OSE-VI	DE-OSE-VII	DE-OSE-VIII	DE-OSE-IX	DE-OSE-X		
Items de la vision NAMO	Le numérique au service de l'accès à l'information											
Zones de la carte des vocations NAMO	1	2	3	4	5a	5b	5c	5d	5e	5f	5g	5h

Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance, lien avec la vision

La transformation numérique des entreprises et des produits est un enjeu essentiel pour la filière et sa compétitivité. L'intégration du numérique dans les projets de recherche et d'innovation des industries navales et nautiques pourrait principalement s'effectuer dans le cadre des feuilles de route Smart Ship (bateaux intelligents et autonomes), Smart Yard (chantiers intelligents) et Smart offshore industries (ressources marines). Cette transformation correspond à l'atteinte des engagements n°4, 5 et 6 du projet structurant n°2 du Contrat stratégique de filière.

Dans le cadre des entreprises elle-même, la problématique de l'intégration du numérique porte à la fois sur les outils de production et la formation des personnels et dirigeants. La diffusion efficiente des outils numériques dans l'ensemble de la chaîne de production permettra un système industriel homogène et la possibilité de créer des plateformes et processus centralisés et communiquant entre les acteurs. La formation sera alors essentielle.

Cette fiche s'articule avec DE-OSE-I-2-AF1 « Accompagner le développement des activités et filières émergentes de l'économie bleue ».

Description des sous-actions

4 max (1000 caractères max par sous action)

Sous-action 1

Libellé

Soutenir et structurer la recherche et l'innovation sur les bateaux intelligents, autonomes et structurants pour l'acquisition de connaissances environnementales

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Le développement des navires intelligents et autonomes (Smart ship) est un des quatre axes structurants mis en avant par la filière. Les projets retenus et favorisés dans le cadre du CORIMER devront ainsi mettre à profit les nouvelles technologies de l'information (intelligence artificielle, automatisation, virtualisation, connectivité, etc.) pour favoriser l'efficacité opérationnelle et l'attractivité du produit, ainsi que l'émergence de nouveaux produits et services. Notamment, la participation de ces technologies appliquées aux navires, en tant que capteurs environnementaux et collecteurs de données, dans un big data de la mer, est à favoriser.

L'intégration du numérique dans les projets de recherche et d'innovation seront aussi à favoriser pour l'amélioration de la flexibilité de l'outil de production et l'écoconception (Smart yard) et le développement des moyens de prospection océanographique et de production (Smart offshore industries).

Le suivi des projets et de leurs résultats ainsi qu'une restitution auprès des acteurs locaux doit être organisée.

Sous-action 2

Libellé

Bancariser et harmoniser les modalités de passage au numérique (digitalisation, stockage, interopérabilité, cybersécurité, intelligence artificielle) de l'ensemble de la chaîne de la filière, notamment pour les PME-TPE, selon des standards communs et accompagner les PME vers la transformation numérique

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

La transition numérique de l'ensemble des entreprises de la chaîne de production, en particulier les PME et TPE, est un enjeu essentiel de la filière pour la structuration d'un écosystème industriel homogène. Les résultats de l'étude PIPAME « Industries du futur : enjeux et perspectives pour la filière industries du futur et technologies de santé », rendue en octobre 2019, pourront être exploités.

Le Comité Transformation numérique des entreprises a ainsi pour objectif :

- de spécifier et déployer une plateforme numérique de filière (cloud)
- d'accompagner 150 PME critiques de la filières vers les solutions de l'industrie du futur et l'accès au cloud
- à la mise en place d'un projet collaboratif sur l'impression 3D et à la réflexion commune avec les autres filières sur des problématiques partagées (continuité numérique, la digitalisation, la cybersécurité, etc.)

Sous-action 3

Libellé Former les entreprises à l'utilisation de ces standards numériques et à leur déploiement sur l'ensemble de leur chaîne de production.

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Au niveau national, l'action est à porter par les grands acteurs de la formation des entreprises, avec les syndicats professionnels en relais.
Au niveau façade, le passage au numérique peut être inclus ou favorisé dans les référentiels de formation régionaux, notamment via les conventions passées avec le CNFPT, et les Parcours Performance Nautisme développés par les CCI 83 et 06.

Sous-action 4

Libellé

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

	Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4
Date de début prévisionnel de la sous-action	2021	2021	2021	
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027	2027	
Pilote(s)	CORIMER – Comité R&D	CORIMER – Comité Transformation numérique des entreprises	CORIMER – Comité Transformation numérique des entreprises – Collectivités	
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	Ensemble des partenaires spécifiés dans le Comité stratégique de filière	ADEXFLOW ANET Bénéteau Chantiers de l'Atlantique Naval Group SNEF Exper Cyber DGE Régions de France AIF	Conseils régionaux OPCO Branches et syndicats professionnels (GICAN, EVOLEN, SER, FIN) Organismes de formation	
Financements potentiels	Collectivités territoriales : Conseils régionaux Etat : Bop Min Mer Etablissements publics : BPI, CDC Crédits communautaires : Autre :	Collectivités territoriales : Conseils régionaux Etat : Bop Min Mer Etablissements publics : BPI, CDC Crédits communautaires : Autre :	Collectivités territoriales : Conseils régionaux Etat : Bop Min Mer Etablissements publics : BPI, CDC Crédits communautaires : Autre : OPCO	

Action environnementale (DCSMM)

Non

Incidences économiques et sociales

La transformation numérique est source d'emplois, si elle s'accompagne d'un accompagnement des salariés ou demandeurs d'emplois concernés, et d'une prise en compte de ces nouveaux métiers Dans la formation initiale

Efficacité environnementale et faisabilité

Assez forte en ce qui concerne l'acquisition des connaissances des milieux marins.
Cette acquisition, accompagnée du partage et de la mise à disposition des données permet De mieux orienter les activités de prospection des fonds marins pour limiter l'augmentation des Pressions sur les fonds marins.

Coût prévisionnel

Important , à la fois en phase recherche et développement et nécessite un engagement des industriels Concernés

Action socio-économique

Oui

Incidences environnementales

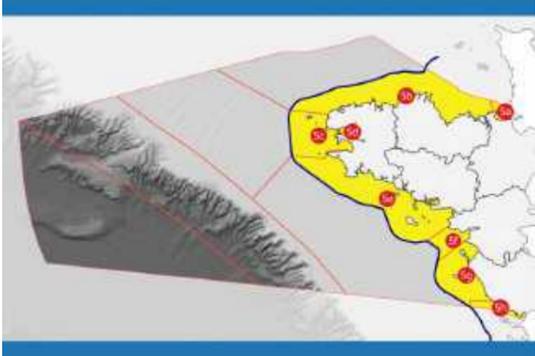
Indirectes liées à l'amélioration de la connaissance des milieux marins , dans les cas où la prospection Océanographique mène au développement de nouvelles activités offshore

Séquence ERC

Eviter que le recours au numérique ne se traduise par une empreinte anthropique plus élevée
Réduire au maximum les externalités environnementales négatives de cette évolution, en mettant à disposition des connaissances environnementales acquises pour mieux orienter la prospection marine.
Compenser soit en intensifiant les actions de recherche visant à gommer ces externalités négatives, soit en développant des actions de recherche visant à sauvegarder les habitats et ou les espèces impactées ou à compenser l'empreinte carbone

DE-OSE-VI-1-AF1

Accompagner les porteurs de projets dans le domaine des industries navales et nautiques performantes environnementalement et énergétiquement

Façade concernée	MEMN		NAMO	X	SA		MED					
Descripteur du BEE	1-OM 7	1-PC 8	1-MT 9	1-HB 10	1-HP 11	2	3	4	5	6		
Objectif stratégique socio-économique NAMO	DE-OSE-I TE-OSE-I	DE-OSE-II TE-OSE-II	DE-OSE-III RF-OSE-I	DE-OSE-IV RF-OSE-II	DE-OSE-V RF-OSE-III	DE-OSE-VI	DE-OSE-VII	DE-OSE-VIII	DE-OSE-IX	DE-OSE-X		
Items de la vision NAMO	Une économie bleue portée par la transition écologique											
Zones de la carte des vocations NAMO	1	2	3	4	5a	5b	5c	5d	5e	5f	5g	5h

Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance, lien avec la vision

La filière des industries navales et maritimes constitue un enjeu stratégique pour la présence de la France sur les océans. Cette industrie innove, investit et exporte. La filière présente un fort potentiel de développement lié à la montée en puissance du tourisme de croisière, des énergies marines renouvelables et des marchés de la Défense et de l'État en mer. La filière doit également s'adapter à la crise COVID 19 et à ses effets possibles sur le modèle de croisière avec une évolution vers des navires de moindre capacité, à plus forte qualité environnementale et intégrant le risque sanitaire. Elle doit également répondre aux besoins du secteur de la pêche et au renouvellement indispensable de la flotte avec des navires de pêche plus économes en carburant, plus connectés et ergonomiques. Globalement, il s'agit d'intégrer une plus forte exigence environnementale dans la filière de construction des navires quel que soit le secteur afin d'assurer un renouvellement de la flotte avec des navires plus vertueux.

Cette action pourra bénéficier du retour d'expériences des projets financés dans le cadre du plan de relance et de son fond environnemental pour les filières de la pêche et de l'aquaculture qui prévoit des financements de prototypes et/ou démonstrateurs porteurs d'innovations « de rupture » par rapport aux technologies actuelles afin d'améliorer la performance énergétique et environnementale de la flotte de pêche.

Cette fiche action s'articule avec la fiche action DE-OSE-I-1-AF3 « Transport maritime à la voile » et DE-OSE-III-I-AF5 « Développer les filières d'écoconception ».

Description des sous-actions

4 max (1000 caractères max par sous action)

Sous-action 1

Libellé

Soutenir les projets innovants de construction de navires de maintenance pour les EMR (éoliennes)

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Les EMR sont le secteur d'activité dont les perspectives de développement sont importantes en matière d'économie maritime, en plein accord avec les objectifs de transition énergétique et de relocalisation d'emplois industriels. Elles représentent une opportunité majeure de diversification et de création d'emplois pour la filière des industries navales et maritimes.

Les équipements, énergies et matériaux novateurs pour ces navires sont à promouvoir pour des navires vertueux au plan environnemental : propulsion hydrogène, vélique, composants biosourcés, réduction des polluants atmosphériques, des émissions sonores, réduction des collisions

Sous-action 2

Libellé

Mener une campagne de communication sur les aides et les outils à disposition des Petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille intermédiaires (PME-ETI) de la façade

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Le contrat de filière des industries navales et maritimes engage les partenaires dans des actions portant sur les relations inter-entreprises, le renforcement des PME, le développement à l'international, la formation, la performance industrielle et l'innovation. Il prévoit d'accompagner les PME pour les encourager à candidater aux différents dispositifs de l'industrie du futur. Il s'agit de décliner ce contrat en façade, et également de mieux relayer les dispositifs « classiques » mis à disposition des PME-ETI, aux entreprises du secteur des INN.

Améliorer l'information pour les acteurs de la façade sur les travaux du CORIMER et les guichets de financements mobilisables au niveau national et européen

Sous-action 3

Libellé

Disposer d'enveloppes de capacité suffisante pour les navires de pêche

Descriptif synthétique
(1000 caractères max)

La politique commune des pêches prévoit l'encadrement de la flotte de pêche par des contraintes sur la jauge et sur la puissance des navires de pêche. Les contraintes tendant à limiter la capacité de pêche de la flotte, et tout particulièrement la limitation de la jauge brute des navires, obèrent la mise en service de navires performants et adaptés et le renouvellement de la flotte des navires de pêche, pourtant vieillissante. Il est donc proposé de mener une réflexion sur le calcul des volumes à prendre en compte dans la jauge comme facteur d'encadrement des navires de pêche.
Cette réflexion pourra également porter sur les conditions de conception de navires de pêche « générique », ou navires de pêche « polyvalent », adaptables à différentes pêcheries, mais aussi confortables et de bonne tenue à la mer, sûrs et économes en énergie, et équipés pour répondre aux enjeux environnementaux : réduction des risques de collision avec les mammifères marins, réduction des pollutions et de la consommation d'énergie (ES).

Sous-action 4

Libellé

Descriptif synthétique
(1000 caractères max)

	Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 4	
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022	2022	
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027	2027	
Pilote(s)	DGITM DGEC Conseil régional BPI France PIA 4	GICAN Campus naval MIN MER	MAA – DPMA MTE – DGTIM DIRM	
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	PMBA DIRECCTE GICAN FIN	CCI DIRECCTE Conseils régionaux DIRM	Comités régionaux des pêches FIN GICAN	
Financements potentiels	Collectivités territoriales : Conseils régionaux Etat : PIA 4 Etablissements publics : BPI France Crédits communautaires : Autre :	Collectivités territoriales : Conseils régionaux Etat : BOP DIRECCTE Etablissements publics : Crédits communautaires : Autre :	NC	

Action environnementale
(DCSMM)

Non

Incidences économiques et
sociales

Le développement des EMR constitue une source de créations d'emplois qui représente une véritable opportunité pour la façade, si les projets sont bien menés.
L'émergence de nouveaux types de propulsion pour les navires de pêche permettrait d'assurer le renouvellement d'une flotte de pêche vieillissante, peu attractive pour les jeunes générations

Efficacité environnementale et
faisabilité

La faisabilité dépend en partie de la capacité à intégrer la politique des éoliennes en mer en tant que politique globale et pas seulement réduite à une juxtaposition de projets.
Quant à la flotte de pêche, cela dépend de la capacité de la Commission européenne à prendre conscience de la nécessité de réformer un encadrement des flottes de pêche inadapté aux enjeux actuels

Coût prévisionnel

Cela ne peut se faire sans incitation publique, mais à travers les tarifs de rachat de l'électricité issue des EMR

Action socio-économique

Oui

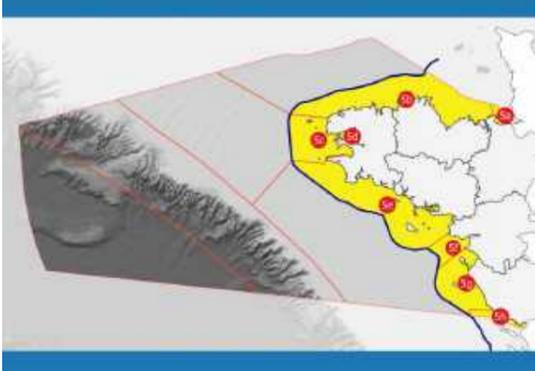
Meilleure durabilité et performance environnementale globale de la filière
Réduction des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques

Eviter un soutien financier à des navires peu vertueux au plan environnemental et prioriser l'accompagnement sur les navires les plus innovants au plan environnemental (contaminants, bruit, GES, particules fines, réduction du bruit...)

Réduire les éventuelles externalités négatives des projets concernés sur chaque site de production
Compenser par une incitation à une meilleure prise en compte de l'ensemble des améliorations environnementales concernées (bruit, biodiversité, gaz à effet de serre, polluants,...).

DE-OSE-VI-2-AF1

Développer la filière de déconstruction des navires

Façade concernée	MEMN		NAMO	X	SA		MED					
Descripteur du BEE	1-OM 7	1-PC 8	1-MT 9	1-HB 10	1-HP 11	2	3	4	5	6		
Objectif stratégique socio-économique NAMO	DE-OSE-I TE-OSE-I	DE-OSE-II TE-OSE-II	DE-OSE-III RF-OSE-I	DE-OSE-IV RF-OSE-II	DE-OSE-V RF-OSE-III	DE-OSE-VI	DE-OSE-VII	DE-OSE-VIII	DE-OSE-IX	DE-OSE-X		
Items de la vision NAMO	Lutter contre les pollutions											
Zones de la carte des vocations NAMO	1	2	3	4	5a	5b	5c	5d	5e	5f	5g	5h

Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance, lien avec la vision

Il s'agit de développer la responsabilité élargie des industriels du secteur (armateurs, chantiers navals, chargeurs, etc.) et d'internaliser le coût du navire jusqu'à son démantèlement. La mise en place de cette filière pourrait participer, à terme, à l'émergence d'un label européen développement durable du transport maritime dont le recyclage serait l'une des composantes. La problématique de la déconstruction des navires de plaisance s'est vue amplement facilitée par la mise en place de la filière à responsabilité élargie du producteur (REP), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019, et l'identification d'un éco-organisme, l'APER, en charge de la labellisation et du suivi des sites capables de cette déconstruction dans les règles environnementales et d'économie circulaire en vigueur. Plusieurs enjeux demeurent toutefois :

- l'extension du périmètre de la REP à la prise en charge du transport de l'épave jusqu'au centre de déconstruction : non prévue initialement dans son budget de fonctionnement, il sera nécessaire de définir un nouveau dimensionnement budgétaire pour assurer sa pérennité à une filière désormais opérationnelle et ancrée dans les territoires ;
- la facilitation du processus d'enlèvement des épaves et navires hors d'usages tant pour les personnes privées, que pour certains acteurs clés et notamment les gestionnaires de port, les collectivités et les clubs de sport

Description des sous-actions

4 max (1000 caractères max par sous action)

Sous-action 1

Libellé

Inciter à la création de fourrières à bateaux préalablement à la mise en place des sites de déconstruction/recyclage

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

La création de fourrière à bateaux momentanée permet de stocker les navires hors d'état et d'entamer des procédures de déchéance de propriétés prises par le Préfet. Cela peut aussi permettre de trouver un repreneur ou, si financement, de les dépolluer et les démanteler.

Sous-action 2

Libellé

Dimensionner la filière de déconstruction des navires pour assurer le transport des navires jusqu'au lieu de déconstruction et simplifier les démarches vis-à-vis des particuliers, des centres nautiques, des gestionnaires de ports, etc.

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire élargit le périmètre de la déconstruction à la prise en charge des coûts de transport. La filière APER n'est aujourd'hui dimensionnée que pour la déconstruction des navires et non la prise en charge du transport de l'épave.

- Identifier la voie de financement adéquat pour pérenniser la filière de déconstruction aujourd'hui mise en place et opérationnelle dans les territoires et s'adapter à cette nouvelle mesure réglementaire.
- Inciter (outil financier) au regroupement collectif des navires pour le transport
- Mettre en place avec les gestionnaires de ports un processus facilitant la déconstruction et son financement dans le cas des épaves dont les propriétaires sont décédés et sans héritiers

Sous-action 3

Libellé

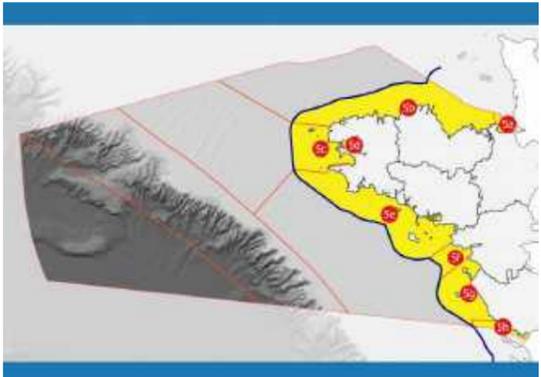
Accompagner la destruction, la dépollution et la valorisation des navires de plaisance

Descriptif synthétique (1000 caractères max)	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le nombre de centres de déconstruction agréés par l'APER (Association pour la Plaisance Eco-Responsable, organisme agréé en mars 2019 pour recycler les bateaux de plaisance et jet-skis en fin de vie) - Inciter les particuliers, les associations de plaisanciers et les centres nautiques à mutualiser la déconstruction des navires, par des campagnes de collecte - Mutualiser la déconstruction des navires par un accompagnement renforcé des éco-organismes en charge de la filière, auprès des particuliers, des collectivités, et des gestionnaires de ports - Créer une filière de déconstruction des grosses unités, à l'instar de celle mise en place à Bordeaux 			
Sous-action 4				
Libellé	Mettre en place un financement pluriannuel de l' Association pour la Plaisance Eco-Responsable (APER) pour une visibilité de ses moyens sur 2022 – 2027			
Descriptif synthétique (1000 caractères max)	Lors de la création de l'APER le budget avait été défini à hauteur de 2% du montant du Droit annuel de Francisation et navigation, en 2019, 3% en 2020,4% en 2021 et 5% en 2022. Le financement de l'APER doit également être planifié à compter de 2023 et pour la durée du cycle du DSF, pour qu'elle soit en mesure de poursuivre l'organisation de la filière de déconstruction/recyclage des bateaux en fin de vie.			
	Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022	2022	2023
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027	2027	2027
Pilote(s)	Collectivités locales Gestionnaires de ports	Min MER- DAM APER	Min MER – DAM APER	Min MER – DAM APER
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	APER Conseil régional FIN ADEME	Éco-organismes de dépollution Conseil régional FIN ADEME	Éco-organismes Ports Conseil régional ADEME	
Financements potentiels	Collectivités territoriales : CD et CL Etat : Etablissements publics : Ports Crédits communautaires : FEDER Autre :	Collectivités territoriales : Etat : Etablissements publics : Crédits communautaires : Autre : APER	Collectivités territoriales : Conseil régional Etat : Etablissements publics : Ports , ADEME Crédits communautaires : FEDER , FEAMP Autre : APER	Collectivités territoriales : Etat : Etablissements publics : Crédits communautaires : Autre :
Action environnementale (DCSMM)	Non			
Incidences économiques et sociales	Cela peut représenter une opportunité de création de services intéressante. Des créations d'emplois sont également à la clé avec une valorisation des déchets et surtout une organisation des collectes d'épaves			
Efficacité environnementale et faisabilité	Cette action s'intègre dans la logique de l'économie circulaire. En outre la déconstruction de navires permettrait de réduire la tension sur le littoral relative à l'occupation de l'espace par les navires de plaisance mais attention à ce que cette action ne s'arrête pas à la création de fourrières à navires			
Coût prévisionnel	Le coût doit être partagé entre tous les acteurs publics et privés. Il est nécessaire de développer un modèle économique afin que le coût ne soit pas réhibitoire.			
Action socio-économique	Oui			
Incidences environnementales	Vise à prévenir, à réduire et à minimiser les accidents, les blessures et les autres effets négatifs sur la santé humaine et l'environnement dans le cadre du recyclage des navires et de l'élimination des déchets dangereux qu'ils contiennent.			

Eviter la délocalisation des chantiers de déconstruction de navires dans des pays à faibles normes environnementales et sociales (ex de Chittagong au Bangladesh)
Réduire l'empreinte carbone des opérations de déconstruction de navire ainsi que l'artificialisation nette du littoral.
Compenser par des mesures de préservation des habitats et par des programmes de recherche axés sur des process plus économes en énergie, moins impactants et valorisant l'économie circulaire

DE-OSE-VII-1-AF1

Sensibiliser et former les acteurs professionnels et les usagers à la pratique d'un nautisme durable

Façade concernée	MEMN		NAMO	X	SA		MED					
Descripteur du BEE	1-OM 7	1-PC 8	1-MT 9	1-HB 10	1-HP 11	2	3	4	5	6		
Objectif stratégique socio-économique NAMO	DE-OSE-I	DE-OSE-II	DE-OSE-III	DE-OSE-IV	DE-OSE-V	DE-OSE-VI	DE-OSE-VII	DE-OSE-VIII	DE-OSE-IX	DE-OSE-X		
	TE-OSE-I	TE-OSE-II	RF-OSE-I	RF-OSE-II	RF-OSE-III							
Items de la vision NAMO	La réduction des pressions anthropiques											
Zones de la carte des vocations NAMO	1	2	3	4	5a	5b	5c	5d	5e	5f	5g	5h

Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance, lien avec la vision

Les filières du nautisme et du sport nautique concernent plus de 700 structures, labellisées ou affiliées à une fédération. Le littoral attire de nombreux amateurs de sports nautiques. Un déficit d'acculturation est relevé et en corollaire, la nécessité de développer et de renforcer la culture maritime et environnementale des pratiquants. Les acteurs professionnels jouent un rôle « sentinelle » à cet égard.

Le développement du nautisme durable passe par des démarches de territoires, adaptées à leurs spécificités, mais qui font appel à des outils / méthodologies partagés.

Cette fiche action ne couvre pas la pêche maritime de loisir traitée dans la fiche action DE-OSE-VIII-5-AF1 « Favoriser le développement d'une pêche maritime de loisir durable » et la D03-OE-03 « Harmoniser et renforcer la réglementation relative à la pêche de loisir et sensibiliser les pêcheurs à sa mise en œuvre ».

Elle s'articule avec la fiche action D01-OM-OE06-AN2 « Structurer la pratique des sports et loisirs de nature côtiers et littoraux (informations, sensibilisation et réglementation) sur les questions de sensibilité des espèces et des milieux »

Description des sous-actions

4 max (1000 caractères max par sous action)

Sous-action 1

Libellé

Conforter et outiller la formation en environnement des métiers de l'encadrement des pratiques nautiques

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Outiller : compiler, agréger, mutualiser les outils existants
 Renforcer la formation initiale des formateurs
 Promouvoir les outils innovants (plateformes etc...) et les harmoniser
 Conforter les certifications / outils dédiés : mesures existantes à reprendre / revaloriser
 La mise en œuvre de ces actions s'appuiera sur l'habilitation des organismes de formation et de certification, l'évaluation des rubans pédagogiques des dossiers d'habilitation

Sous-action 2

Libellé

Développer les formations des usagers des sports nautiques (adhérents, pratiquants auto-organisés, plaisanciers)

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Différents leviers seront mis en œuvre :

- Actions de formation : dispositif des douanes ; coachs plaisance et voile (Fédération voile)
- Actions de sécurité : opérations ULAM, Gendarmerie, DDCS, DDCSPP : rappels aux plaisanciers avec développement de la partie « écologique », lien au plan de contrôle environnement marin. L'objectif est de faire de la pédagogie sur les enjeux « milieux » à travers les contrôles, de cibler les contrôles sur les zones sensibles.
- Certifications des usagers : permis côtier, hauturier; certifications fédérales (ex : niveaux plongés; pagaies couleurs; niveau FFVoile)

Note : les outils & actions sont à mettre en lien avec thématique port à destination des usagers (cf. application numérique, plateforme)

- Dans les ports de plaisance, mettre en place une formation obligatoire en place sur l'environnement et la pêche de loisir pour l'obtention d'un anneau. Cette formation doit être complémentaire au permis côtier et hauturier

Sous-action 3

Libellé

Informier, sensibiliser les pratiquants des activités nautiques récréatives/compétitives à la spécificité des sites Natura 2000

**Descriptif synthétique
(1000 caractères max)**

Via les DOCOBs et les programmes de mesure des DOCOB publiés sur les sites internet et mis à disposition des structures qui doivent mettre en œuvre des évaluations d'incidence N 2000 :

- Faire évoluer les modalités de pratique des sports et loisirs de nature côtiers et littoraux (informations, sensibilisation et réglementation) sur les questions de sensibilité des espèces et des milieux.
- Diffuser des documents pédagogiques type «Guide d'identification» – fiches d'identification des animaux marins mais aussi de sensibilisation à l'écotourisme : bonnes pratiques visant à ne pas déranger les oiseaux marins, les mammifères marins...) - à destination des pratiquants de loisirs nautiques. Ces fiches seront plastifiées, pratiques pour l'emport à bord d'une petite embarcation (kayak, semi-rigides, dériveurs).

Sous-action 4**Libellé****Descriptif synthétique
(1000 caractères max)****Date de début prévisionnel de la sous-action**

Sous-action 1

Sous-action 2

Sous-action 3

Sous-action 4

2022

2022

2022

Date de fin prévisionnelle de la sous-action

2027

2027

2027

Pilote(s)Jeunesse et sport (DRJSCS et DDCCS)
ENVSN
PRNSNJeunesse et sport
DML
Fédération

OFB

Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)COFIL Nautisme BZH/
PDL
FédérationsCOFIL Nautisme BZH/
PDL

APNE / Bretagne Vivante

Financements potentielsEtat : BOP DRDJSCS
Autre : FédérationsEtat : BOP DRDJSCS
Autre : Fédérations

Etablissements publics : OFB

**Action environnementale
(DCSMM)**

Non

Incidences économiques et sociales

Peu d'incidences économiques mais les incidences sociales sont importantes dans la mesure où elles contribuent à l'accélération d'un public de plaisanciers responsables

Efficacité environnementale et faisabilité

L'efficacité environnementale se mesure sur le moyen terme et à l'aune des actions de communication engagées

Coût prévisionnel

Le coût est essentiellement un coût de communication

Action socio-économique

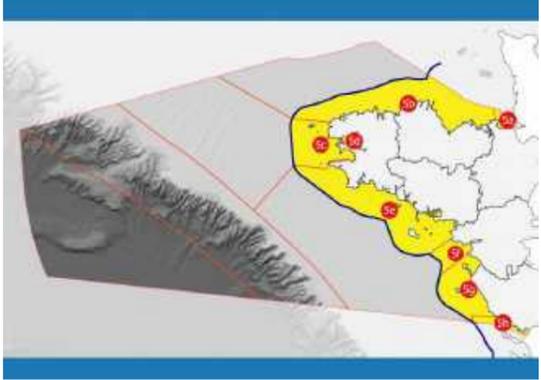
Oui

Incidences environnementales

Évitement et réduction des pressions sur les milieux et du dérangement des espèces

Séquence ERC

Éviter la promotion d'actions ou de comportements ayant des effets indirects sur l'environnement indésirables (surfréquentation de sites naturels protégés).
Réduire les effets de certaines pratiques existantes (rejets des eaux grises, ancrages sur les herbiers de zostères).
Compenser par des actions de crowdfunding ou des actions collectives de renaturation de sites

Façade concernée	MEMN		NAMO	X	SA		MED					
Descripteur du BEE	1-OM 7	1-PC 8	1-MT 9	1-HB 10	1-HP 11	2	3	4	5	6		
Objectif stratégique socio-économique NAMO	DE-OSE-I	DE-OSE-II	DE-OSE-III	DE-OSE-IV	DE-OSE-V	DE-OSE-VI	DE-OSE-VII	DE-OSE-VIII	DE-OSE-IX	DE-OSE-X		
	TE-OSE-I	TE-OSE-II	RF-OSE-I	RF-OSE-II	RF-OSE-III							
Items de la vision NAMO	Un territoire littoral dynamique											
Zones de la carte des vocations NAMO	1	2	3	4	5a	5b	5c	5d	5e	5f	5g	5h

Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance, lien avec la vision

Les activités déployées par les centres nautiques et les manifestations nautiques de différentes natures influencent l'environnement et les publics concernés. L'enjeu consiste à la fois à valoriser les pratiques environnementales vertueuses, à les partager et les amplifier par des actions visant les financeurs, les gestionnaires, les usagers et les publics cibles des sports et activités nautiques.

Cette fiche action ne couvre pas la pêche maritime de loisir traitée par ailleurs dans la DE-OSE-VIII-5-AF1 et la D03-OE-03.

Description des sous-actions

4 max (1000 caractères max par sous action)

Sous-action 1

Libellé

Actualiser et élargir le guide d'éco-gestion des centres nautiques

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Sur la base du document initialement édité par la FFVoile, actualiser les solutions et proposer un guide d'écoconception/écogestion des centres nautiques à destination des collectivités locales et des gestionnaires de structures nautiques

Sous-action 2

Libellé

Encourager la labellisation des manifestations nautiques intégrant des actions favorables à l'environnement

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Cette action vise toutes les manifestations nautiques qu'elles soient en AMP ou hors AMP. Identifier des objectifs et des mesures concrètes permettant aux organisateurs, aux participants et aux spectateurs des manifestations, de réduire l'impact environnemental de l'évènement. Développer un label (adossé à accord AFNOR) associé à un guide, sur lequel les organisateurs pourraient s'aligner et communiquer, à développer et valoriser côté Région.

Sous-action 3

Libellé

Recenser et étendre les chartes environnementales existantes

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

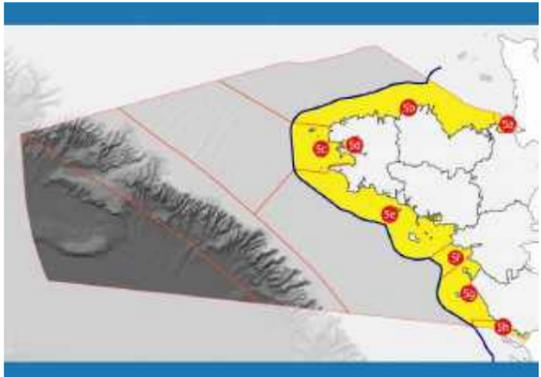
Étendre et adapter à l'échelle de la façade la charte environnementale co-signée par les structures nautiques pour l'ensemble de leurs activités, éducatives, de loisir, compétitives. Développer le nombre de chartes Natura 2000 signées par les structures porteuses d'activités nautiques dans ces zones, valant engagement vis-à-vis de l'environnement. La rédaction de chartes est prévue lors de l'élaboration DOCOB. Une telle charte existe déjà au PNMI. Modéliser et communiquer sur les bonnes pratiques en la matière

Sous-action 4

Libellé

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

	Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022	2022	
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2022	2027	2027	
Pilote(s)	Ecole nationale de voile et des sports nautiques (ENVSN) DRDJSCS / DDCS	COPIL nautisme BZH-PdL / fédérations délégataires nautiques	COPIL nautisme BZH-PdL / fédérations délégataires nautiques OFB en sites N 2000	
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	COPIL du nautisme BZH-PdL Fédérations OFB	DIRM DDTM/DML DRDJSCS / DDCS	DIRM, DDTM/DML, DDCS	
Financements potentiels	Collectivités territoriales : Conseil régionaux Etat : DIR SPORT Etablissements publics : ENVSN Crédits communautaires : Autre : précisez	Collectivités territoriales : Conseils régionaux, communes littorales Autres : Fédérations sportives	Collectivités territoriales : Conseils régionaux Etat : Dir Sport MJS Etablissements publics : ENVSN Crédits communautaires : précisez Autre :	
Action environnementale (DCSMM)	Non			
Incidences économiques et sociales	Peu d'incidences économiques mis à part le développement limité d'entreprises de certification et de labellisation. En revanche, les démarches de certification et de labellisation participent au développement d'un public écoresponsable			
Efficacité environnementale et faisabilité	L'efficacité environnementale n'est pas directe et elle se mesurera sur le long terme.			
Coût prévisionnel	Le coût des démarches de certification dépend du cahier des charges.			
Action socio-économique	Oui			
Incidences environnementales	Évitement et réduction des pressions sur les habitats et du dérangement des espèces. Réduction des apports et de la présence de déchets en mer et sur le littoral			
Séquence ERC	Éviter les démarches de certification ayant des incidences environnementales négatives. Réduire les effets des pratiques impactantes lorsque cela ne peut être évité dans les démarches de certification. Compenser par des démarches vertueuses selon des cahiers des charges exigeants et créer une dynamique de groupe			

Façade concernée	MEMN		NAMO	X	SA		MED					
Descripteur du BEE	1-OM	1-PC	1-MT	1-HB	1-HP	2	3	4	5	6		
Objectif stratégique socio-économique NAMO	DE-OSE-I	DE-OSE-II	DE-OSE-III	DE-OSE-IV	DE-OSE-V	DE-OSE-VI	DE-OSE-VII	DE-OSE-VIII	DE-OSE-IX	DE-OSE-X		
	TE-OSE-I	TE-OSE-II	RF-OSE-I	RF-OSE-II	RF-OSE-III							
Items de la vision NAMO	Le numérique au service de l'accès à l'information											
Zones de la carte des vocations NAMO	1	2	3	4	5a	5b	5c	5d	5e	5f	5g	5h

Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance, lien avec la vision

La mise à disposition de la connaissance des milieux et des enjeux écologiques facilitent la prise de conscience des usagers et les bonnes pratiques. Par le biais d'outils innovants faisant appel aux technologies du numérique, l'utilisateur peut participer à l'amélioration des connaissances sur les écosystèmes de la façade.

La pratique du nautisme durable passe aussi par la mise à disposition d'équipements de mouillages en cohérence avec la préservation de l'environnement marin, notamment en limitant les mouillages sauvages et leurs dégâts sur les milieux marins, et en offrant aux plaisanciers des conditions d'accueil compatibles avec le respect de l'intégrité des fonds marins et la préservation de ces milieux.

Cette fiche action s'articule avec la fiche action OE AT-03 « Développer une application intégratrice de la réglementation et des informations liés aux espaces à destination de la navigation de plaisance »

Description des sous-actions

4 max (1000 caractères max par sous action)

Sous-action 1

Libellé

Développer des outils de collecte, de mutualisation et de partage d'informations liées au recensement et à l'observation des sites par les usagers d'activités nautiques

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

L'enjeu est l'agrégation des données des utilisateurs.
Ex : développement de l'usage des carnets de plongée en ligne, de l'appli Suricate, des dispositifs d'alerte pollution, du recensement des espèces, de l'OBSNEMER (réseau d'observations de mammifères marins)...
Les innovations concernent l'usage du numérique pour développer et faire vivre ces outils.

Sous action à mener en lien avec sous action 1 de RF OSE IIIAF3 : « Développer des outils de collecte de données, du type application sur smart phone (créée par une association), de collecte des données en pêche à pied de loisir »

Sous-action 2

Libellé

Développer, à l'attention des plaisanciers et pratiquants des sports nautiques, une plateforme permettant d'agréger les données réglementaires et les préconisations issues des services de l'Etat appliquées aux différentes zones maritimes de la façade

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Sur la pratique des sports nautiques, une plate-forme dédiée est souhaitable. Les données existantes doivent être recensées, agrégées et restituées sous une forme intelligible et pratique pour les usagers : zones d'exclusion marine nationale, zones sensibles zoostères, sites de reproduction..., zones de pratiques sécurisées... L'Appli Nav&co issue du partenariat OFB SHOM est un exemple, et pourra être mise en lien avec les données de l'atlas cartographique annexé au DSF.

Sous action à mener en lien avec la sous action 1 de l'AT 03 : « Réaliser un état des lieux des démarches développées dans les autres territoires et des données utiles à mettre à disposition des usagers »

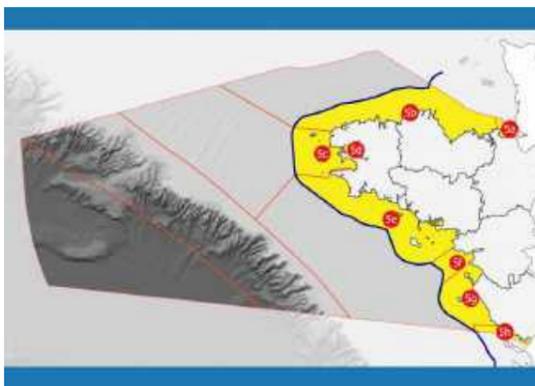
En cas de difficultés de déploiement d'un outil numérique accessible et ergonomique pour tous, éditer un livret ou des fiches à conserver obligatoirement dans l'armement des navires des plaisanciers synthétisant les données réglementaires et les préconisations issues des services de l'Etat appliquées aux différentes zones maritimes de la façade.

Sous-action 3

Libellé	Accompagner la mise en place de ZMELs, en particulier en milieu insulaire			
Descriptif synthétique (1000 caractères max)	Favoriser la mise en place de Zone de Mouillages et d'Equipements Légers (ZMEL) intégrant les enjeux écologiques et améliorant la qualité de la gestion des mouillages pour les usagers. Les mesures limitant les perturbations sur les écosystèmes marins les plus sensibles en ZMEL et la sensibilisation des usagers seront privilégiées, dans un principe d'amélioration continue. Expérimenter des modes de gestion domaniales innovants qui prennent en compte les particularités des contextes insulaires (surcoûts de gestion des ZMELs pour les îles au large)			
Sous-action 4				
Libellé				
Descriptif synthétique (1000 caractères max)				
	Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022	2022	
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027	2027	
Pilote(s)	COPIL Nautisme BZH PDL (CROS, Fédérations, ligues, comités)	DIRM DDTM/DML DRDJSCS	Collectivités	
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	Fédérations Conseils Régionaux OFB DREAL DIRM	OFB / SHOM	DDTM/DML OFB	
Financements potentiels	Collectivités territoriales : Conseils régionaux et départementaux Etat : MIN MER , MTE Etablissements publics : OFB Crédits communautaires : FEDER Autre :	Etat : MIN MER , MTE Etablissements publics : OFB /SHOM Crédits communautaires : FEDER Autre :	Collectivités territoriales Etat : MIN MER	
Action environnementale (DCSMM)	Non			
Incidences économiques et sociales	Incidences économiques si le développement d'applicatifs est opéré par des entreprises de l'interrégion			
Efficacité environnementale et faisabilité	Efficacité environnementale indirecte et à terme car ces actions participent à la modification du comportement des usagers			
Coût prévisionnel	Entre 50 000 € et 100 000 € par application en fonction du dimensionnement de l'application			
Action socio-économique	Oui			
Incidences environnementales	Evitement des secteurs naturels à enjeux Réduction des pressions sur les habitats sensibles et des dérangements d'espèces			
Séquence ERC	Eviter le développement d'outils pour la pratique du nautisme durable ayant un impact sur l'environnement Réduire leur impact Compenser par la promotion d'activités écoresponsables de manière à ce que le bilan environnemental global soit positif			

DE-OSE-VII-2-AF3

Développer les actions favorisant le développement des services écosystémiques des écosystèmes marins et côtiers portés par les structures des activités nautiques ou les pratiquants

Façade concernée	MEMN		NAMO	X	SA		MED					
Descripteur du BEE	1-OM 7	1-PC 8	1-MT 9	1-HB 10	1-HP 11	2	3	4	5	6		
Objectif stratégique socio-économique NAMO	DE-OSE-I	DE-OSE-II	DE-OSE-III	DE-OSE-IV	DE-OSE-V	DE-OSE-VI	DE-OSE-VII	DE-OSE-VIII	DE-OSE-IX	DE-OSE-X		
	TE-OSE-I	TE-OSE-II	RF-OSE-I	RF-OSE-II	RF-OSE-III							
Items de la vision NAMO	La protection des espèces et de leurs habitats											
Zones de la carte des vocations NAMO	1	2	3	4	5a	5b	5c	5d	5e	5f	5g	5h

Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance, lien avec la vision

Afin de "dépasser l'antagonisme économie / environnement", il convient de distinguer les actions limitant l'impact négatif des activités sur l'environnement, des actions qui contribuent à la préservation de l'environnement et des actions qui agissent sur sa régénération.
 Cette fiche doit permettre d'identifier les sous actions portées ou à porter par les structures nautiques dans ces deux derniers domaines.

Description des sous-actions

4 max (1000 caractères max par sous action)

Sous-action 1

Libellé

Agir concrètement pour la restauration/régénération des milieux

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Encourager et financer des actions visant la régénération des milieux naturels exploités dans le cadre de la pratique des centres nautiques. Ces actions doivent amener un bilan quantitatif positif sur la faune et la flore aquatique et littorale : pour ce faire, s'appuyer sur la qualification des enjeux écologiques pour prioriser les zones utilisées par le nautisme où mener des actions de protection ou de restauration. Il existe déjà des appels à projets soutenus par OFB ou AELB Bretagne Pays de la Loire : accompagner les structures sportives pour candidater ou être co porteur de projets.

Sous-action 2

Libellé

Agir pour préserver l'environnement des sites de pratique utilisés pour la pratique des sports nautiques

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Encourager et financer les dispositifs et actions permettant de préserver les milieux exploités dans le cadre des activités nautiques organisées et libres : installation et entretien de mouillages écologiques, balisage de zones sensibles dans le périmètre d'activités...

Sous-action 3

Libellé

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Sous-action 4

Libellé

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Sous-action 1

Sous-action 2

Sous-action 3

Sous-action 4

Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022		
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027		
Pilote(s)	COPIIL nautisme BZH-PdL/Fédérations nautiques DRJSCS	COPIIL nautisme BZH-PdL/Fédérations nautiques DRJSCS		
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	Associations environnementales OFB	Associations environnementales OFB		
Financements potentiels	Collectivités territoriales : conseils régionaux et départementaux Etat: fiscalité ? Autre: cagnotte solidaire en ligne type Leetchi gérée par une association Etablissement Public : OFB	Collectivités territoriales : conseils régionaux et départementaux Etat: fiscalité ? Autre: cagnotte solidaire en ligne type Leetchi gérée par une association Etablissement Public : OFB		

Action environnementale (DCSMM)	Non
---------------------------------	-----

Incidences économiques et sociales

Des actions non concertées peuvent avoir un coût économique pour des entreprises ou pour l'attractivité des territoires

Efficacité environnementale et faisabilité

L'efficacité environnementale dépend de la concertation menée en amont. Si les mesures sont ressenties comme des contraintes, l'efficacité environnementale sera limitée

Coût prévisionnel

Le coût des actions en tant que telles est faible et lié à quelques opérations de communication

Action socio-économique	Oui
-------------------------	-----

Incidences environnementales

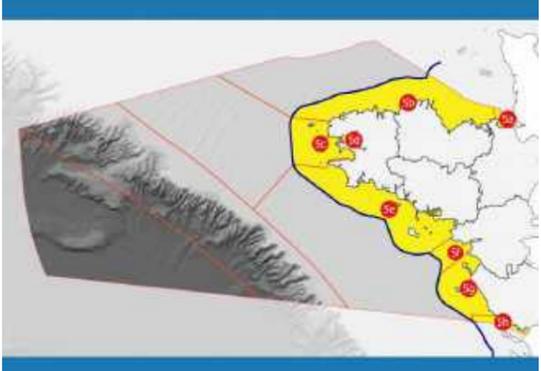
Réduction des pressions sur les habitats sensibles et le dérangements d'espèces

Séquence ERC

Éviter de financer des actions avec une faible valeur ajoutée environnementale
Réduire les effets des pratiques sportives en adaptant les comportements au regard des fonctionnalités des milieux et de leur rythme.
Compenser par des actions de renaturation de sites ou de préservation de sites non perturbés et aux enjeux identifiés comme prioritaires par le DSF

DE-OSE-VII-2-AF4

Étendre les Commissions départementales espaces, sites et itinéraires (CDESI) sur l'ensemble de la façade

Façade concernée	MEMN		NAMO	X	SA		MED					
Descripteur du BEE	1-OM 7	1-PC 8	1-MT 9	1-HB 10	1-HP 11	2	3	4	5	6		
Objectif stratégique socio-économique NAMO	DE-OSE-I	DE-OSE-II	DE-OSE-III	DE-OSE-IV	DE-OSE-V	DE-OSE-VI	DE-OSE-VII	DE-OSE-VIII	DE-OSE-IX	DE-OSE-X		
	TE-OSE-I	TE-OSE-II	RF-OSE-I	RF-OSE-II	RF-OSE-III							
Items de la vision NAMO	La coordination des activités humaines et l'attractivité du territoire											
Zones de la carte des vocations NAMO	1	2	3	4	5a	5b	5c	5d	5e	5f	5g	5h

Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance, lien avec la vision

Les CDESI sont instituées par les articles R.311-1 à 3 du code du sport. La composition et les modalités de fonctionnement de la commission sont fixées par délibération du conseil général. Les CDESI ont vocation, à l'initiative des conseils départementaux, à pérenniser l'accès aux "espaces, sites et itinéraires" de sports de nature dans une démarche de développement durable. A cette fin, des Plans Départementaux des Espaces Sites et Itinéraires sont élaborés et recensent les sites "labellisés". Le cadre des PDESI est évoqué dans les articles L.311-1 à 7 du code du sport.

Pour ce qui est des activités nautiques ou s'exerçant sur le littoral, plusieurs étapes sont à envisager : diagnostic de l'état des CDESI dans les différents départements de la façade, aide à la constitution le cas échéant, suivi du fonctionnement des CDES et mise à jour des PDESI, accompagnement des structures sportives du littoral pour intégration au PDESI, lien avec gestionnaires d'infrastructures portuaires.

Description des sous-actions

4 max (1000 caractères max par sous action)

Sous-action 1

Libellé

Diagnostiquer l'état d'avancement de constitution des CDESI dans les différents départements de la façade NAMO.

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Prendre contact avec les conseils départementaux pour réaliser un état des lieux quant à la structuration des CDESI et des PDESI, conformément au code du sport : L.311-3. Il s'avère en effet que tous les départements ne se sont pas emparés de cette démarche. Le travail réalisé par la DRJSCS sur les sports de nature pourra contribuer à alimenter ce diagnostic

Sous-action 2

Libellé

Accompagner les départements qui n'ont pas formalisé de PDESI ou qui n'ont pas structuré une CDESI à engager la démarche.

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Les référents "sports de nature" du ministère des sports placés dans chaque DRJSCS sont outillés à cette fin, en lien notamment avec le PÔLE RESSOURCES NATIONAL DES SPORTS DE NATURE : <http://www.sportsdenature.gouv.fr/nouvelle-aquitaine-stage-de-formation-cdesi>

Sous-action 3

Libellé

Inciter les acteurs sportifs du littoral (nautique, aquatique ou terrestres) à intégrer le PDESI structuré, pour un développement maîtrisé et durable des sports de nature littoraux

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

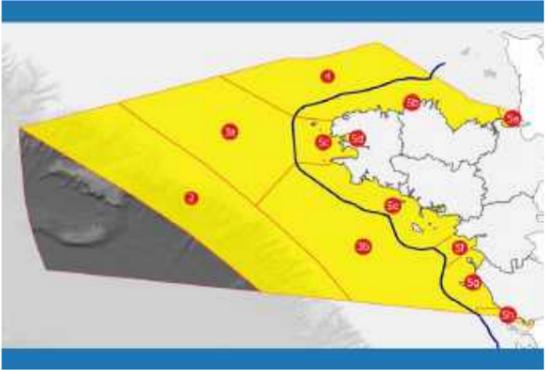
Structurer les organismes intégrant la CDESI : CDOS, comités départementaux sportifs, élus locaux, associations de défense de l'environnement, représentant de l'Etat, autour d'un cahier des charges à respecter pour intégrer les structures sportives PDESI. Intégrer un membre de chaque CLUPIPP des ports dans les Commissions départementales espaces, sites et itinéraires (CDESI) sur l'ensemble de la façade

Sous-action 4

Libellé

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

	Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022	2022	
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027	2027	
Pilote(s)	DRJSCS, en lien avec les CROS et DDCS en lien avec les CDOS	DRJSCS en lien avec les CROS et DDCS en lien avec les CDOS Conseils départementaux	Conseils départementaux	
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	Conseils départementaux	Pôle Ressources National des Sports de Nature. Collectivités. Associations de protection de l'environnement	Comités départementaux sportifs de nature pour les pratiques du littoral	
Financements potentiels	Non requis	Non requis	Non requis	
Action environnementale (DCSMM)	Non			
Incidences économiques et sociales	Pas d'incidences économiques directes, mais cela contribue à une bonne concertation en amont et limite donc indirectement le coût lié à une réduction de l'accès à certains sites			
Efficacité environnementale et faisabilité	L'efficacité environnementale est positive dans la mesure où cela permet une meilleure concertation en amont sur les mesures à prendre			
Coût prévisionnel	Coût lié au temps homme/jour nécessaire aux bilans et à l'animation des acteurs			
Action socio-économique	Oui			
Incidences environnementales	Évitement et réduction des pressions sur les habitats sensibles			
Séquence ERC	A mettre en œuvre à l'échelle des PDESI			

Façade concernée	MEMN		NAMO	X	SA		MED					
Descripteur du BEE	1-OM	1-PC	1-MT	1-HB	1-HP	2	3	4	5	6		
Objectif stratégique socio-économique NAMO	DE-OSE-I	DE-OSE-II	DE-OSE-III	DE-OSE-IV	DE-OSE-V	DE-OSE-VI	DE-OSE-VII	DE-OSE-VIII	DE-OSE-IX	DE-OSE-X		
Items de la vision NAMO	TE-OSE-I	TE-OSE-II	RF-OSE-I	RF-OSE-II	RF-OSE-III							
Zones de la carte des vocations NAMO	1	2	3	4	5a	5b	5c	5d	5e	5f	5g	5h

Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance, lien avec la vision

La pêche maritime est confrontée à de multiples problématiques : vieillissement de la flotte de pêche, maintien et renouvellement des compétences, structures financières fortement dépendantes de la conjoncture, valorisation faible des produits de la pêche, enjeux environnementaux croissants à prendre en compte. Le contexte économique incertain lié à la crise Covid 19 et au Brexit doit également être pris en compte.

Ceci doit conduire à l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique publique intégrée en faveur de la pêche, concertée au plan de régional et façade, en lien avec les relais nationaux et européens.

Description des sous-actions

4 max (1000 caractères max par sous action)

Sous-action 1

Libellé

Accompagner les flottilles dans le contexte d'éventuels reports d'efforts de pêche (BREXIT)

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Accompagner les interdictions d'accès de navires aux eaux britanniques, sans pour autant que des possibilités de replis soient possibles. Un repli massif vers le golfe de Gascogne bouleverserait les fragiles équilibres entre gestion de l'effort de pêche et état de la ressource mis en place jusqu'à présent et qui ont permis d'atteindre le rendement maximal durable pour la plupart des espèces. Sur proposition des professionnels de la pêche : identification des zones de replis (dont prise en compte de la gestion durable des ressources) et déploiement d'outils réglementaires associés. Ces zones de replis devront prendre en compte l'état des stocks et les espèces non commerciales. Action à articuler avec D03-OE02-AN1

Sous-action 2

Libellé

Conforter le rôle des structures professionnelles dans la gestion des stocks

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Améliorer la gestion de la ressource par une gouvernance associant l'ensemble des acteurs pour une gestion au plus proche des territoires en complément de la Politique Commune des Pêches. S'appuyer sur les comités régionaux, organisations professionnelles avec pouvoir réglementaire. Expertiser la possibilité d'élargir la liste des espèces dont les CRP et OP sont responsables par délégation du ministère. Action à articuler avec D03-OE02-AN1

Sous-action 3

Libellé

Développer, soutenir, et accompagner les professionnels à la transmission (Guichet Unique), cession, reprise et création d'entreprise

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

L'activité de pêche professionnelle fait face au vieillissement des marins, avec des difficultés pour les jeunes à devenir patrons pêcheurs. La profession rencontre aussi des difficultés à fidéliser (carrière courte).

Leviers identifiés : limiter la monétisation du droit de pêche (lié au navire), aide à l'achat de navires neufs (crédits CE), poursuivre la mobilisation du FEAMP.

Sous-action 4

Libellé	Bâtir un cadre juridique pour l'établissement d'un Schéma Régional de Développement des Pêches			
Descriptif synthétique (1000 caractères max)	<p>Les différentes mesures de décentralisation et de déconcentration ont éparpillé les responsabilités, la connaissance globale et les autorités dans le domaine maritime. La mise en oeuvre d'une politique maritime efficace passe d'abord par une mise en réseau, une coordination de l'ensemble des acteurs axée sur un partenariat fort entre l'État et la région.</p> <p>En préalable à l'identification du cadre juridique adéquat : identifier et partager les compétences des différentes structures et co construire un cadre d'actions communs entre l'État, les conseils régionaux et les représentants professionnels.</p> <p>Action à articuler avec D03-OE02-AN1</p>			
	Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022	2022	2022
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027	2027	2027
Pilote(s)	Comités régionaux des pêches DIRM NAMO	UE DPMA	DPMA DIRM, Conseils régionaux des pêches	DIRM, Conseils régionaux Comités régionaux des pêches
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	DPMA DIRM SA DIRM MEMN Conseils régionaux	Comités régionaux des pêches Conseils régionaux Bretagne et Pays de la Loire Scientifiques	Conseils Départementaux Comité des pêches	ARML CRML DIRECCTE Premar DDTM/ DML Ifremer
Financements potentiels	Collectivités territoriales : Etat : DPMA Etablissements publics : Crédits communautaires : Autre :	Collectivités territoriales : Conseils régionaux Etat : Etablissements publics : Crédits communautaires : FEAMP Autre : précisez	Collectivités territoriales : Etat : Etablissements publics : Crédits communautaires : Autre :	Collectivités territoriales : Conseils régionaux Etat : Etablissements publics : Crédits communautaires : Autre :
Action environnementale (DCSMM)	Non			
Incidences économiques et sociales	La mise en œuvre de cette mesure va conforter la profession en tant que filière. Les actions individuelles seront mises en synergie.			
Efficacité environnementale et faisabilité	En anticipant les effets du Brexit, en confortant la gestion des stocks, entraînant une responsabilisation accrue des pêcheurs professionnels, les incidences environnementales s'en trouveront confortées. L'action collective permet de mieux prendre en considération les problématiques environnementales.			
Coût prévisionnel	C'est essentiellement du temps agent pour les services de l'Etat et les structures professionnelles concernées ainsi que du coût pour les éventuelles études de positionnement de la filière à mener. Il faut compter 60 000 € par étude.			
Action socio-économique	Oui			
Incidences environnementales	Encadrer l'activité pour réduire son empreinte, bénéficiant à terme aux ressources exploitées			
Séquence ERC	<p>Éviter : Le redéploiement des flottilles de pêche sur le golfe de Gascogne ne doit pas se faire au détriment des efforts d'adaptation de l'effort de pêche à la ressource déployés ces 20 dernières années. Réduire : La modernisation des navires de pêche doit tendre vers un empreinte carbone plus faible (éviter le renouvellement à l'identique des navires de pêche basés sur un modèle économique social et environnemental qui ne correspond plus aux enjeux actuels). Compenser : La création de zones de protection forte (OE AT 01) doit permettre au total de protéger voire de renforcer les habitats et les espèces</p>			

Façade concernée	MEMN		NAMO	X	SA		MED					
Descripteur du BEE	1-OM	1-PC	1-MT	1-HB	1-HP	2	3	4	5	6		
Objectif stratégique socio-économique NAMO	DE-OSE-I	DE-OSE-II	DE-OSE-III	DE-OSE-IV	DE-OSE-V	DE-OSE-VI	DE-OSE-VII	DE-OSE-VIII	DE-OSE-IX	DE-OSE-X		
Items de la vision NAMO	TE-OSE-I	TE-OSE-II	RF-OSE-I	RF-OSE-II	RF-OSE-III							
Zones de la carte des vocations NAMO	1	2	3	4	5a	5b	5c	5d	5e	5f	5g	5h

Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance, lien avec la vision

L'activité de pêche professionnelle fait face au vieillissement des marins, avec des difficultés pour les jeunes à devenir patrons pêcheurs. La profession rencontre aussi des difficultés à fidéliser (carrière courte). Une communication positive sur le métier reste à développer, autour notamment de la prise en compte croissante des enjeux environnementaux dans l'exercice quotidien des métiers liés à la pêche professionnelle maritime.

Cette fiche action s'articule avec la fiche action OSE-II-2-AF2 « Adapter les formations (référentes, à lister) aux besoins spécifiques des filières maritimes, et notamment ceux des industries navales et nautiques », OSE II-3-AF3 sous action « Renforcer la communication sur les métiers de la mer auprès des élèves des collèges et du public en recherche d'emploi »

Description des sous-actions

4 max (1000 caractères max par sous action)

Sous-action 1

Libellé

Contractualiser avec la filière pêche et conchyliculture des formations courtes de sensibilisation sur des thématiques à enjeux et d'intérêt général et moyen terme (Natura 2000, action de l'État en mer...)

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Pérenniser les actions de formations et de sensibilisation existantes et les encadrer. Différentes formules existent à ce jour : cours du soir, conférences, brochures, plaquettes d'information, formations locales (exemple : formations PNMI)
La contractualisation peut donner plus de la visibilité aux opérateurs de ces formations et faciliter ainsi leur mise en œuvre. Elle peut également faciliter la prise en compte des enjeux environnementaux prioritaires du DSF dans les formations délivrées.

Sous-action 2

Libellé

Mieux informer le grand public sur le métier et l'activité de pêche professionnelle

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Développer des actions de sensibilisation du grand public sur la profession de marin pêcheur et aux bonnes pratiques de pêche en cours, ainsi qu'à la prise en compte de la saisonnalité des espèces dans les achats.
Développer des actions de sensibilisation sur le métier de pêcheurs auprès des jeunes dans les établissements scolaires et à l'occasion d'événements appropriés, comme les forums scolaires

Libellé

Consolider des référentiels de formation adaptés aux nouveaux métiers de la pêche

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Sur la base des référentiels existants (Cf BTS brevet technicien supérieur maritime), préciser en façade les besoins liés aux nouveaux métiers de la pêche, puis faire évoluer les référentiels en lien avec le national.
S'assurer que les référentiels intègrent les notions de BEE et biodiversité ; veiller au lien avec les enjeux écologiques prioritaires définis dans le DSF (inclure des modules sur la reconnaissance et la prise en compte dans les professions des cétacés, des élasmobranches, des oiseaux marins)
Inclure la connaissance des impacts potentiels environnementaux associées aux pratiques de pêche et les moyens de les réduire.

Sous-action 4

Libellé

Cultiver une communication positive auprès du grand public sur le métier de pêcheur professionnel

Descriptif synthétique (1000 caractères max)	Développer et déployer des actions de communication dans les médias ou dans l'événementiel (salon, forum).			
	Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022	2022	2022
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027	2027	2027
Pilote(s)	ENSAM LPM CRP	Comités régionaux des pêches	MIN MER / DAM	Comités régionaux des pêches Conseils régionaux
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	Comités régionaux des pêches Conseils régionaux Conseils départementaux MFR France filière pêche	OFB France Agrimer DIRM NAMO Conseils régionaux Conseils départementaux LPM ENSAM MFR France filière pêche	Comités régionaux des pêches DIRM	France filière pêche
Financements potentiels	Collectivités territoriales : Conseils régionaux Etat : Etablissements publics : Crédits communautaires : FEAMP Autre :	Collectivités territoriales : Etat : Etablissements publics : France Agrimer Crédits communautaires : FEAMP Autre :	Collectivités territoriales : Etat : BOP DIRM Etablissements publics : Crédits communautaires : Autre :	Collectivités territoriales : Conseils régionaux Etat : Etablissements publics : France agrimer Crédits communautaires : Autre :
Action environnementale (DCSMM)	Non			
Incidences économiques et sociales	Une population de marins pêcheurs davantage sensibilisée aux problématiques de pêche durable est plus à même de s'adapter aux évolutions du milieu, est plus en accord aujourd'hui avec les demandes de la société civile. La sensibilisation des marins pêcheurs à une pêche durable est aujourd'hui une condition nécessaire au maintien de cette activité.			
Efficacité environnementale et faisabilité	L'efficacité environnementale est indéniable car bien souvent le comportement des acteurs a davantage d'impact écologique que les techniques employées ou les réglementations mises en œuvre. La faisabilité passe par l'engagement de tous et au premier rang des pouvoirs publics sur le sujet.			
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel comprend le nombre d'heures de sensibilisation des jeunes à ces problématiques dans le référentiel de formation. Il dépend également des coûts de sessions de formation continue pour les marins pêcheurs déjà en activité (financement DIRECCTE abondés par le FEAMP)			
Action socio-économique	Oui			
Incidences environnementales	Mesure d'accompagnement : Faire de la filière pêche une activité de plus en plus durable car sensibilisée aux grands enjeux de la gestion des milieux marins			
Séquence ERC	Éviter des actions de formation « cosmétiques » qui auraient des effets contre-productifs dans la mesure où l'objectif ne serait pas atteint alors que les moyens ont été déployés.			

Façade concernée	MEMN		NAMO	X	SA		MED					
Descripteur du BEE	1-OM	1-PC	1-MT	1-HB	1-HP	2	3	4	5	6		
Objectif stratégique socio-économique NAMO	DE-OSE-I	DE-OSE-II	DE-OSE-III	DE-OSE-IV	DE-OSE-V	DE-OSE-VI	DE-OSE-VII	DE-OSE-VIII	DE-OSE-IX	DE-OSE-X		
Items de la vision NAMO	Une économie bleue portée par la transition écologique											
Zones de la carte des vocations NAMO	1	2	3	4	5a	5b	5c	5d	5e	5f	5g	5h

Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance, lien avec la vision

Le renouvellement de la flotte de pêche est un enjeu pour la filière, tout comme son adaptabilité au changement climatique et la sélectivité des pratiques. Au delà des innovations techniques, il s'agit également d'innover pour que les démarches / techniques / pratiques vertueuses en cours de déploiement au sein des filières soient mieux connues et reconnues par les consommateurs.

A noter que l'aspect sélectivité des engins – interactions avec les habitats est traité dans l'action RF-OSE-II-I-AF2 «Améliorer la connaissance halieutique» (sous-actions 2 et 3) , qui vise une participation des pêcheurs à certains programmes de recherche et au suivi de leurs activités en mer pour une évaluation au plus proche du terrain de leurs pratiques et de leurs effets sur les milieux, ainsi qu'à étudier et tester des solutions concrètes pour réduire les pressions sur les habitats.

Description des sous-actions

4 max (1000 caractères max par sous action)

Sous-action 1

Libellé

Faire partager les expériences menées dans le domaine de la réduction, de la maîtrise de la consommation énergétique des navires (propulsion)

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

L'objectif serait de réduire la consommation des navires en carburant de 20% en construisant des navires aux coques plus profilées :
 - travailler avec le pôle mer Atlantique sur un programme de recherche d'économies d'énergie à bord des navires de pêche
 - intégrer les performances énergétiques dans les programmes de recherche de l'Ifremer (navires de recherche)
 - créer un réseau au sein des CRP (réseau de navires pilotes)

Sous-action 2

Libellé

Faire évoluer la réglementation nationale et communautaire pour desserrer la contrainte sur la jauge, permettant de construire des navires moins polluants, plus confortables tout en contrôlant la pression sur la ressource.

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Libérer de la jauge de navires en expertisant les possibilités de modifier les règles de calcul pour les navires de moins de 15 mètres et en excluant du calcul de la jauge les parties habitables sous le pont principal pour les navires de plus de 15 mètres, tout en engageant une réflexion au niveau communautaire sur le sujet.

Sous-action 3

Libellé

Conforter, valoriser et communiquer sur la pêche, notamment hauturière, en tant que pêche durable

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

La sélectivité des pratiques vis-à-vis des espèces pêchées, pour la préservation du milieu marin et des ressources, est un enjeu de la filière. Elle doit aussi permettre de parer à un développement incontrôlé de l'activité qui pourrait engendrer de nouvelles pressions. Les labellisations des pêcheries, qu'elles soient côtières ou hauturières, pourraient être promues, développées et accompagnées (« pêche durable » type MSC), dès lors qu'elles se basent sur un cahier des charges reconnu. Les critères de certification devront intégrer les enjeux de préservation des stocks d'espèces commerciales, et de l'intégrité des fonds marins et de leurs habitats. Cette action passe aussi par la sensibilisation du grand public à la profession de marin pêcheur. En lien avec DE-OSE-VIII-2-AF1

Sous-action 4

Libellé				
Descriptif synthétique (1000 caractères max)				
	Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022	2022	
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027	2027	
Pilote(s)	FIN	DPMA CE/ DG MARE	Organisations de producteurs Armements	
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	Ifremer PMBA Comité régionaux des pêches	PMBA GICAN FIN	Ifremer Comités régionaux des pêches FEAMP France filière pêche France Agrimer	
Financements potentiels	Collectivités territoriales : Conseils régionaux Etat : BOP DPMA Etablissements publics : Crédits communautaires : FEAMP Autre :	Pas de financement requis	Collectivités territoriales : Conseils régionaux Etat : Etablissements publics : France agrimer Crédits communautaires : FEAMP Autre :	
Action environnementale (DCSMM)	Non			
Incidences économiques et sociales	<p>L'innovation vers de nouveaux modes de propulsion, de nouvelles carènes a un coût qui devrait être supporté par la collectivité (y compris l'Europe si elle entend transformer la flotte de pêche européenne vers une flotte de pêche plus verte).</p> <p>A terme, les efforts de transformation vers des navires plus économes en carburant vont améliorer l'Excédent Brut d'Exploitation des entreprises, plus adaptées aux nouvelles exigences de qualité des produits de la mer ; le Chiffre d'Affaire à volume produit constant, plus confortable, va contribuer à améliorer l'attractivité du métier.</p>			
Efficacité environnementale et faisabilité	L'efficacité environnementale est indéniable. La faisabilité dépend de la prise de conscience des autorités communautaires à changer un corpus réglementaire datant de 30 ans.			
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel est important car il s'agit de moderniser 1200 navires âgés de plus de trente ans. Il faut construire 40 navires par an pour voir la courbe de vieillissement de la flotte de pêche s'inverser immédiatement			
Action socio-économique	Oui			
Incidences environnementales	Faire de la filière pêche une activité de plus en plus durable (état des stocks, mesures de gestion, engins plus sélectifs) en lien également avec les actions RF-OSE-II-I-AF2 et RF-OSE-II-I-AF1			
Séquence ERC	<p>Éviter le renouvellement à l'identique des navires de pêche.</p> <p>Réduire l'empreinte anthropique par de nouveaux modes de propulsion, de nouvelles techniques de pêche valorisant davantage les produits et réduisant l'impact sur les milieux (engins de pêche moins impactants).</p> <p>Compenser par la création de zones de protection forte (fiche OE AT01)</p>			

Façade concernée	MEMN		NAMO	X	SA		MED					
Descripteur du BEE	1-OM	1-PC	1-MT	1-HB	1-HP	2	3	4	5	6		
Objectif stratégique socio-économique NAMO	DE-OSE-I	DE-OSE-II	DE-OSE-III	DE-OSE-IV	DE-OSE-V	DE-OSE-VI	DE-OSE-VII	DE-OSE-VIII	DE-OSE-IX	DE-OSE-X		
Items de la vision NAMO	Un territoire littoral dynamique											
Zones de la carte des vocations NAMO	1	2	3	4	5a	5b	5c	5d	5e	5f	5g	5h



Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance, lien avec la vision

La pêche maritime est confrontée à de multiples problématiques qui appellent à la mise en oeuvre d'une politique publique en faveur de cette activité. Pour subsister, l'ensemble de la filière pêche maritime doit répondre aux enjeux d'efficacité économique et de résilience, mais aussi de capacité à se développer de façon équilibrée sur la façade.

Description des sous-actions

4 max (1000 caractères max par sous action)

Sous-action 1

Libellé

Améliorer la gestion prévisionnelle des apports de manière à ce que les cours soient toujours maintenus au plus haut et faire ainsi baisser la pression sur la ressource pour des revenus non toujours optimisés

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Réglementer les périodes de pêche pour éviter les surproductions locales, en tenant compte des cycles biologiques des espèces marines (repos biologique, période à risque pour les captures accidentelles...) Favoriser le rapprochement entre l'offre et la demande des produits de la mer (ex. : constituer un groupe de travail entre producteurs et acheteurs dont industries agroalimentaires) Inciter les professionnels à travailler d'avantage les produits soit à bord soit en lien avec les industries agroalimentaires. Soutenir les initiatives type Breizhmer ou Loire Océan filière Pêche Action à articuler avec D03-OE02-AN1

Sous-action 2

Libellé

Soutenir la compétitivité des infrastructures portuaires existantes : appui au groupement interportuaire "Pêche de Bretagne"

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Depuis 2017, les 13 criées bretonnes sont mises en synergie au travers du GIP pêche de Bretagne, 50 % de la pêche française transitant par ces halles à marées. Cette structure est relativement souple et sans autorité sur les directeurs de criées. Dans le contexte très incertain du Brexit, ce type de groupement a pour objectifs de développer les synergies entre criées et d'améliorer/harmoniser leur cadre d'action économique et commercial. Il importe que le GIP puisse poursuivre son action fédératrice et harmonisatrice afin de participer à la structuration de la filière dans toutes ses composantes amont et aval. Il doit être moteur et trouver à ce titre l'animation nécessaire à son déploiement.

Sous-action 3

Libellé

Assurer une véritable valorisation des produits de la pêche par la mise en place de services au débarquement en criée (sans imposer la vente en criée).

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

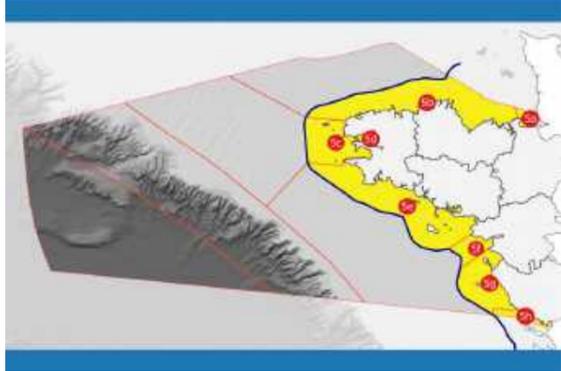
Afin de diminuer l'impact sur la ressource et améliorer sa gestion, mettre en place une synergie entre les différentes criées qui ne doivent plus être considérées comme des infrastructures mais comme des plate-formes de services aux navires où une politique de valorisation des produits est mise en oeuvre. Accompagner le développement des services proposées par les criées (Service à la pesée, garantir la fraîcheur en limitant les pertes de temps...).

Sous-action 4

Libellé

Maintenir les équilibres garantissant la diversité aux différentes échelles (métiers/ports/départements/régions)

Descriptif synthétique (1000 caractères max)	Cet enjeu est d'ores et déjà pris en compte dans les actions de développement du secteur en façade. Maintien/ renforcement des outils existants : Etat : Règlement intérieur des 2 CRGS avec panel de critères dont équilibres territoriaux, instances de gouvernance Collectivités régionales : financements régionaux, plan de développement ports de pêche (Bretagne)			
	Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2019	2022	2022
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027	2027	2027
Pilote(s)	Structures interprofessionnelles Organisations de producteurs Mareyeurs	Conseils Régionaux	Conseils Régionaux DIRM NAMO GIP interportuaire	MTE Conseils régionaux
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	Conseils départementaux Ports Collectivités Syndicats mixtes	Conseils départementaux Ports Collectivités Syndicats mixtes	Comités régionaux des pêches Criées	Conseils départementaux Ports Collectivités Syndicats mixtes
Financements potentiels	Collectivités territoriales : Etat : Etablissements publics : Crédits communautaires : Autre :	Collectivités territoriales : Conseils régionaux Etablissements publics : Crédits communautaires : FEAMP Autre : précisez	Collectivités territoriales : Conseils régionaux Etat : Etablissements publics : Crédits communautaires : FEAMP Autre :	Collectivités territoriales : Conseils régionaux Etat : Etablissements publics : Crédits communautaires : Autre :
Action environnementale (DCSMM)	Non			
Incidences économiques et sociales	La synergie entre les différents maillons de la chaîne de production est source d'économies et de gains potentiels par une meilleure valorisation des produits. Il en est de même pour la synergie entre les différentes places portuaires qui réduit les concurrences stériles entre les ports facteurs de réduction de marges commerciales			
Efficacité environnementale et faisabilité	La meilleure valorisation des produits de la mer contribue à une moindre pression sur la ressource et l'environnement marin. Elle réduit la pénibilité du métier et augmente par là l'attractivité du métier.			
Coût prévisionnel	Le coût est lié aux investissements en matériel informatique estimé à entre 1 et 5 M€			
Action socio-économique	Oui			
Incidences environnementales	Amélioration de la gestion par l'amélioration de l'adéquation entre l'offre et la demande permet de diminuer la pression sur la ressource			
Séquence ERC	Éviter que la gestion prévisionnelle des apports n'entraîne une augmentation de l'effort de pêche par la recherche du toujours plus ; dès lors, l'encadrement réglementaire des pêcheries doit accompagner la démarche. Réduire : veiller à ce que les investissements portuaires soient limités au strict minimum d'un point de vue énergétique ou artificialisation des sols. Compenser : renaturation d'espaces connexes ou meilleur traitement du pluvial portuaire.			

Façade concernée	MEMN		NAMO	X	SA		MED					
Descripteur du BEE	1-OM 7	1-PC 8	1-MT 9	1-HB 10	1-HP 11	2	3	4	5	6		
Objectif stratégique socio-économique NAMO	DE-OSE-I TE-OSE-I	DE-OSE-II TE-OSE-II	DE-OSE-III RF-OSE-I	DE-OSE-IV RF-OSE-II	DE-OSE-V RF-OSE-III	DE-OSE-VI	DE-OSE-VII	DE-OSE-VIII	DE-OSE-IX	DE-OSE-X		
Items de la vision NAMO	La coordination des activités humaines et l'attractivité du territoire											
Zones de la carte des vocations NAMO	1	2	3	4	5a	5b	5c	5d	5e	5f	5g	5h

Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance, lien avec la vision

L'objectif principal est de notamment « Favoriser le développement harmonieux d'une plaisance et d'une pêche de loisir en Mer durable et écoresponsable » (cf. objectifs Comité France Maritime, comité du Nautisme et de la plaisance). Il est ici question d'agir pour un accès partagé au littoral et à la ressource ainsi que l'information et la responsabilisation des pêcheurs de loisir pour la préservation de milieu marin et de ses ressources.

Cette fiche action s'articule avec les actions portées la fiche D03-0E03 : Harmoniser et renforcer la réglementation relative à la pêche de loisir et sensibiliser les pêcheurs à sa mise en œuvre.

Description des sous-actions

4 max (1000 caractères max par sous action)

Sous-action 1

Libellé

Soutenir le rôle d'intérêt général et de relais des fédérations, en matière de diffusion d'information, de bonnes pratiques, d'animateur sur le terrain d'initiatives de proximité.

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Les fédérations participent à la bonne information et à la responsabilisation des pêcheurs de loisir vis-à-vis de la préservation du milieu et des ressources. La charte des bonnes pratiques (*Charte d'engagement et d'objectifs pour une pêche maritime de loisir éco-responsable* issue du grenelle de la mer) vise à maintenir les équilibres environnementaux et à assurer la durabilité de la pêche de loisir, à sensibiliser tous les pratiquants aux enjeux écologiques, la pêche de loisir ayant en effet des impacts sur la ressource et sur les milieux. Les fédérations pourraient relancer l'animation de la charte. Levier possible : mise en œuvre de conférences et formations sur les bonnes pratiques et la réglementation dans les ports de plaisance

Sous action 2

Libellé

Sur les sites de pêche à pied les plus fréquentés, promouvoir l'installation de panneaux de vocation découverte et didactiques de la vie marine et du respect de l'estran

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Cette sous-action vise à informer au mieux et donc encadrer la pratique de la pêche à pied de loisir, en explicitant les bons gestes du pêcheur (respect des tailles minimales, techniques de pêche douces, déplacement des blocs, limitation des prélèvements pour la consommation...). Les panneaux doivent être visibles, pédagogiques et systématiques dans les zones les plus fréquentées.

Libellé

Élaborer et déployer un outil de recensement des pêcheurs de loisir embarqués

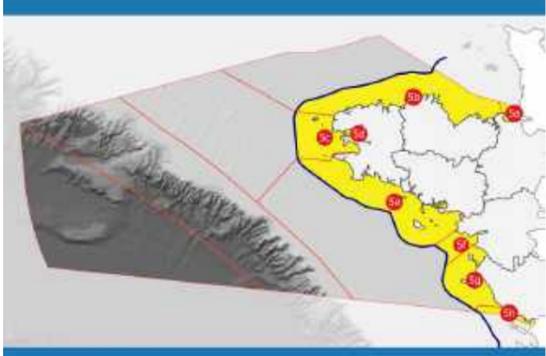
Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Compte tenu de son impact potentiel sur la ressource, il serait intéressant de mieux connaître la population de pêcheurs de loisir embarqués. Le système envisagé pourrait consister en une déclaration préalable d'activité de pêche de loisir embarquée au travers d'un outil ou d'un CERFA en ligne. Les conditions de déclaration devront être définies avec les différents acteurs.

Sous-action 4

Libellé

Descriptif synthétique (1000 caractères max)				
	Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022	2021	
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027	2024	
Pilote(s)	MAA MTE	Fédérations de pêche à pied	Fédérations de plaisance et de pêches en mer	
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	Fédérations de pêche de plaisance Comités régionaux des pêches APNE	OFB Communes	DIRM DDTM DRJSCS OFB	
Financements potentiels	Collectivités territoriales : Etat : Etablissements publics : OFB Crédits communautaires : Autre :	Collectivités territoriales : Etat : Etablissements publics : Crédits communautaires : Autre :	Etat : BOP 149	
Action environnementale (DCSMM)	Non			
Incidences économiques et sociales	Le développement d'une pêche maritime de loisir durable ne peut aller que vers une meilleure gestion de certains stocks et une meilleure préservation des habitats sur lesquels se pratique cette pêche. Il n'y a pas de gains économiques à attendre si ce n'est de permettre à toute une population de continuer à pratiquer cette activité récréative. Une sensibilisation des pêcheurs de loisir bien menée peut en faire de véritables ambassadeurs de la préservation de l'environnement marin.			
Efficacité environnementale et faisabilité	L'efficacité environnementale est totale. La modification du comportement des acteurs économiques vers des actions plus vertueuses est la meilleure de politiques de préservation de l'environnement dans ce domaine. C'est largement faisable si l'ensemble des acteurs du territoire (Etat, collectivités, associations) s'engage dans cette voie.			
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel est lié aux campagnes de communication notamment par internet. Prévoir 30 000 € notamment pour le développement de sites de déclaration de capture et de communication auprès des acteurs concernés.			
Action socio-économique	Oui			
Incidences environnementales	Mesure de réduction des effets sur la ressource halieutique, en limitant l'impact des prélèvements par la pratique de la pêche maritime de loisir			
Séquence ERC	Éviter les pratiques de pêche maritime de loisirs sur les sites les plus sensibles et/ou aux périodes les plus sensibles. Réduire l'impact de certaines activités par des mesures de gestion concertées et adaptées. Compenser en mettant en place des zones de protection forte (OE AT 01)			

Façade concernée	MEMN		NAMO	X	SA		MED					
Descripteur du BEE	1-OM 7	1-PC 8	1-MT 9	1-HB 10	1-HP 11	2	3	4	5	6		
Objectif stratégique socio-économique NAMO	DE-OSE-I TE-OSE-I	DE-OSE-II TE-OSE-II	DE-OSE-III RF-OSE-I	DE-OSE-IV RF-OSE-II	DE-OSE-V RF-OSE-III	DE-OSE-VI	DE-OSE-VII	DE-OSE-VIII	DE-OSE-IX	DE-OSE-X		
Items de la vision NAMO	Une stratégie d’aménagement et de résilience											
Zones de la carte des vocations NAMO	1	2	3	4	5a	5b	5c	5d	5e	5f	5g	5h

Contexte et objet de l’action, en lien avec les résultats de l’analyse de la suffisance, lien avec la vision

Les principales réglementations qui encadrent spécifiquement l’aquaculture marine se rapportent aux conditions d’accès et de gestion du domaine public maritime (DPM). En fonction des caractéristiques des fermes aquacoles, d’autres procédures peuvent être nécessaires au titre du code de l’environnement notamment. Les démarches administratives demeurent complexes pour les porteurs de projets. Ces difficultés administratives, associées fréquemment à une mauvaise acceptation sociétale des fermes aquacoles (perçues comme sources de rejets potentiels, de nuisances paysagères, de limitation d’accès pour le mouillage, etc.), empêchent le développement d’une réelle production en mer.

Description des sous-actions

4 max (1000 caractères max par sous action)

Sous-action 1

Libellé

Rendre plus lisible le cadre réglementaire des autorisations d’exploiter dans le Domaine public maritime (DPM)

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Afin d’améliorer la situation relative aux délais d’instruction et d’installation (en pisciculture notamment) et permettre l’expression du potentiel de développement du secteur tout en assurant le maintien d’un haut niveau de protection de l’environnement, la mobilisation des partenaires scientifiques, des représentants de la profession, et des différents services de l’État est nécessaire dans l’objectif de simplifier les procédures administratives, particulièrement pour les piscicultures (marines et continentales).

N.B 1 : Inclure les décisions actées ci-dessus dans le guide piloté par l’agence française de biodiversité « Référentiel pour la prise en compte des activités de cultures marines dans la préservation de l’environnement marin » en cours de rédaction.

N.B 2 : cf. fiche 1 PNSPDA (plan national stratégique pour le développement de l’aquaculture) : fiches d’accompagnement pour l’évaluation de l’impact environnemental

Sous-action 2

Libellé

Utiliser un outil national de modélisation prévisionnelle des impacts d’une ferme aquacole, en vue d’accompagner l’instruction et l’acceptation des futures fermes.

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Le projet IFREMER : MOCAA / modélisation de la capacité d’assimilation de l’environnement pour une aquaculture durable, en cours de construction, développera un outil "modèle de fonctionnement de ferme" afin de prédire les rejets de différents types de fermes et de fournir les données d’entrées clef du modèle d’impact. L’objectif de ce projet d’IFREMER est de développer une méthodologie et un outil opérationnel d’évaluation d’impact basé sur la prédiction de la capacité d’assimilation des rejets biologiques par les écosystèmes récepteurs. Cet outil a vocation à être utilisé dans la gestion globale des projets aquacoles, en associant les services instructeurs aux ateliers multi-acteurs .

Sous-action 3

Libellé

Former les services instructeurs aux techniques, enjeux et impacts des projets aquacoles

**Descriptif synthétique
(1000 caractères max)**

Les services instructeurs présents dans les grands bassins conchylicoles sont habitués aux procédures concernant les autorisations d'exploiter pour les cultures marines (AECM), mais le développement souhaité des activités aquacoles par la future stratégie nationale aquacole PNSPDA 2021-2027 exigera une mise à niveau des connaissances dans toutes les façades, et prenant en compte également les nouvelles activités aquacoles (poissons, macro- et micro-algues, crustacés, etc.).
Pour faciliter l'instruction des dossiers de fermes aquacoles, les services instructeurs pourraient bénéficier d'une formation dédiée aux techniques aquacoles présentes et potentielles sur leurs façades, aux enjeux et impacts environnementaux engendrés par ces méthodes, à la manière de les prendre en compte dans l'instruction des dossiers d'autorisation, en cohérence avec les objectifs environnementaux et socio-économiques du DSF et en s'appuyant sur les fiches "référentiels techniques" rédigées par le ministère de la transition écologique.
Certains scientifiques (Ifremer, IOPR) pourront être mobilisés pour cette formation. Les dispositifs nationaux (ENSAM) ou locaux de formation (conventions avec le CNFPT, club mer et littoral) pourront être mobilisés. "

Sous-action 4
Libellé
**Descriptif synthétique
(1000 caractères max)**

	Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022	2022	
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027	2027	
Pilote(s)	DIRM Coordination nationale: DML/Baqua/BBA/ ELM	Ifremer MTES/ DML DPMA	ENSAM Ifore	
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	OFB CRC DDTM/DML	DPMA/DGPR au niveau national DIRM/DDTM/DDPP/ Organisations professionnelles/ Centres techniques au niveau local	DDTM/DML DPMA/DPMA/CGDD/ IFREMER/	
Financements potentiels	Collectivités territoriales : Etat : BOP DML Etablissements publics : Crédits communautaires : Autre :	Collectivités territoriales : Etat : BOP DML Etablissements publics : Crédits communautaires : Autre :	Collectivités territoriales : Etat : BOP DML Etablissements publics : Crédits communautaires : Autre :	

**Action environnementale
(DCSMM)**

Non

Incidences économiques et sociales

La sécurisation des procédures d'instruction des dossiers de cultures marines donne de la lisibilité aux entreprises et améliore leur gestion prévisionnelle

Efficacité environnementale et faisabilité

Une meilleure lisibilité des procédures administratives permet de mieux anticiper les impacts environnementaux et de faire de meilleurs choix bien en amont des processus. Cette sécurisation est facteur d'atténuation des conflits d'usage sur le littoral entre les aquaculteurs et les riverains

Coût prévisionnel

Du temps agent passé par les services de l'Etat

Action socio-économique

Oui

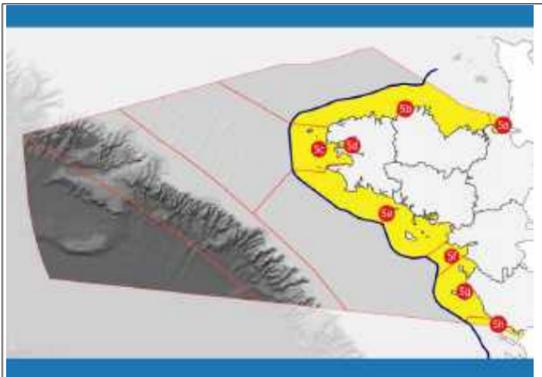
Incidences environnementales

Mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction des effets des activités conchycoliques par l'application des procédures ICPE, de l'évaluation environnementale des projets incluant l'expression de la démocratie environnementale lorsqu'elle est prévue par les textes.

Séquence ERC

Éviter une gestion des procédures dossier par dossier mais établir un cahier des charges par bassin de production ou l'aspect sanitaire paysager deviennent véritablement dimensionnant.
Réduire les impacts sanitaires et paysagers à l'échelle des bassins de production en évitant une trop forte concentration d'entreprises.
Compenser par le maintien de zones naturelles et par des opérations d'amélioration paysagère des bassins de production existants.

* reprise formulation fiche CIMER 2019

Façade concernée	MEMN		NAMO	X	SA		MED					
Descripteur du BEE	1-OM	1-PC	1-MT	1-HB	1-HP	2	3	4	5	6		
Objectif stratégique socio-économique NAMO	7	8	9	10	11							
	DE-OSE-I	DE-OSE-II	DE-OSE-III	DE-OSE-IV	DE-OSE-V	DE-OSE-VI	DE-OSE-VII	DE-OSE-VIII	DE-OSE-IX	DE-OSE-X		
	TE-OSE-I	TE-OSE-II	RF-OSE-I	RF-OSE-II	RF-OSE-III							
Items de la vision NAMO	Un territoire littoral dynamique											
Zones de la carte des vocations NAMO	1	2	3	4	5a	5b	5c	5d	5e	5f	5g	5h

Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance, lien avec la vision

Confrontée à des mortalités récurrentes, l'objectif de la filière ostréicole est d'avoir une production stable mais dont la valeur ajoutée augmente, et celui de la filière mytilicole est de revenir à un niveau de production antérieur aux mortalités. Cela se concrétise par une exploitation durable des écosystèmes aquacoles, avec une amélioration des pratiques culturales, tout en minimisant l'impact des activités sur les écosystèmes (lien avec RF-OSE-II-1-AF1, D03 AN2 et D10 OE01 AN5), ainsi que la recherche d'une meilleure valorisation des produits à la vente.

Description des sous-actions

4 max (1000 caractères max par sous action)

Sous-action 1

Libellé

Encadrer, de manière harmonisée, l'activité de dégustation dans le respect des normes sanitaires et de la concurrence.

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Les dernières années ont été marquées par un développement des activités de dégustation. La dégustation des produits conchylicoles sur le domaine public maritime est rendue possible par le CRPM, l'article R.923-9 prévoyant que les activités qui s'exercent dans le prolongement des activités d'exploitation font partie de la concession de cultures marines. Cette activité de diversification consolide une profession marquée par des crises récurrentes (mortalités, problèmes sanitaires, etc.) et contribue à l'installation de nouveaux professionnels. En raison de son succès, il arrive qu'elle prenne le pas sur l'activité de production, ce qui peut, dans un contexte de compétition pour l'occupation de l'espace littoral, remettre en cause l'espace dédié à la conchyliculture et poser également un problème de concurrence avec les activités de restauration et de poissonnerie. L'administration et les professionnels travaillent actuellement à l'élaboration d'un encadrement au niveau national.

Sous-action 2

Libellé

Accompagner un projet d'aquaculture multi-trophique intégrée (AMTI) jusqu'à un modèle environnemental stable et économiquement rentable. Identifier des principes de développement.

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

L'objectif de l'AMTI est de combiner l'élevage de poissons à la culture d'algues et de coquillages. Cette méthode, qui s'inspire de la chaîne alimentaire naturelle, permet de réduire l'impact environnemental de l'élevage en transformant ses déchets en ressources pour des espèces animales filtreuses ou détritivores et des espèces végétales cultivées à proximité immédiate et valorisées commercialement. Le développement de ces activités ne devra pas être synonyme d'artificialisation et devra veiller à la préservation des espaces protégés ou des milieux à haute valeur environnementale. (En lien avec sécurisation des procédures DE-OSE-VIII-6-AN1)
Il convient de privilégier une implantation des projets en remplacement de modèles aquacoles pré-existant, et plus impactant, et d'éviter l'extension de nouvelles activités sur des espaces protégés ou des milieux à haute valeur environnementale.

Sous-action 3

Libellé

Accompagner un projet d'aquaponie jusqu'à un modèle environnemental stable et économiquement rentable. Identifier des principes de développement.

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

L'aquaponie est un système de production unissant la culture de végétaux avec l'élevage de poissons ou de crevettes. Ces derniers produisent de l'ammoniaque dans leurs effluents qui est transformé en nitrates par des bactéries. Les plantes consomment ces nutriments pour leur croissance tout en filtrant l'eau des poissons. La démarche entre dans une volonté de diversification des activités et de développement d'autres types de production s'inscrivant dans la bioéconomie. Il convient de privilégier une implantation des projets en remplacement de modèles aquacoles pré-existant, et plus impactant, et d'éviter l'extension de nouvelles activités sur des espaces protégés ou des milieux à haute valeur environnementale.

Sous-action 4

Libellé	Structurer et encadrer les projets de diversification d'espèces cultivées pour les biotechnologies bleues (holothuries, algoculture, vers marins..)			
Descriptif synthétique (1000 caractères max)	La volonté de diversifier la production française en élevant de nouvelles espèces n'est pas spécifique à la pisciculture. Ces dernières années, de nouvelles espèces ont attiré l'attention des instituts techniques, des scientifiques et des entreprises comme : - l'élevage de vers marins soit pour l'épuration des rejets conchylicoles, soit pour un débouché médical - l'élevage d'holothuries (débouchés pour l'épuration et/ou l'exportation vers les pays consommateurs) - l'élevage d'hippocampes ou de méduses pour le marché de l'ornement - l'élevage de grenouilles et de crevettes d'eau douce ou de mer pour la consommation - le développement important de la production de microalgues et de spiruline pour un positionnement sur le marché de la consommation, pharmaceutique, cosmétique, etc			
	Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022	2022	2022
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027	2027	2027
Pilote(s)	DPMA Professionnels	DPMA Professionnels	DPMA Professionnels	DPMA Professionnels
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	DML	CEVA Agrocampus Conseils Régionaux	CEVA Agrocampus Conseils Régionaux	CEVA Agrocampus
Financements potentiels	Pas de financements requis	Collectivités territoriales : Etat : Bop DPMA Etablissements publics : France agrimer Crédits communautaires : Appels à projets, FEAMP Autre : précisez	Collectivités territoriales : conseils régionaux Etat : Bop DPMA Etablissements publics : France agrimer Crédit communautaires : Appels à projets, FEAMP Autre : précisez	Collectivités territoriales : Etat : Bop DPMA Etablissements publics : Crédits communautaires : Autre :
Action environnementale (DCSMM)	Non			

Incidences économiques et sociales La diversification des activités aquacoles est un facteur de renforcement de la robustesse financière des entreprises

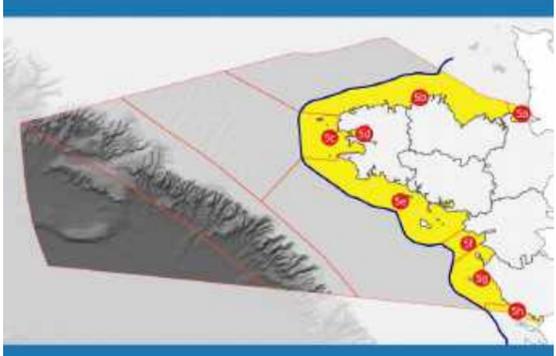
Efficacité environnementale et faisabilité L'efficacité environnementale est assurée si certaines mesures liées à l'impact de ces nouvelles activités sur l'environnement sont bien prises en considération

Coût prévisionnel Le coût, lié aux investissements dans ces nouveaux types de production, est de plusieurs centaines de milliers d'euros. En revanche, les mesures d'accompagnement se chiffrent au temps agents consacré à cet accompagnement.

Action socio-économique Oui

Incidences environnementales Mesure d'évitement : intégration de nouvelles activités avec prise en compte de l'environnement

Séquence ERC Éviter que ces nouvelles activités ne perturbent l'écosystème et qu'elles conduisent à une artificialisation nette du littoral (évaluation d'incidences environnementales préalable au développement des projets)
Réduire l'empreinte écologique en privilégiant l'installation sur des sites existants.
Compenser par des opérations de renaturation de sites en friche

Façade concernée	MEMN		NAMO	X	SA		MED					
Descripteur du BEE	1-OM 7	1-PC 8	1-MT 9	1-HB 10	1-HP 11	2	3	4	5	6		
Objectif stratégique socio-économique NAMO	DE-OSE-I TE-OSE-I	DE-OSE-II TE-OSE-II	DE-OSE-III RF-OSE-I	DE-OSE-IV RF-OSE-II	DE-OSE-V RF-OSE-III	DE-OSE-VI	DE-OSE-VII	DE-OSE-VIII	DE-OSE-IX	DE-OSE-X		
Items de la vision NAMO	Une stratégie d'aménagement et de résilience											
Zones de la carte des vocations NAMO	1	2	3	4	5a	5b	5c	5d	5e	5f	5g	5h

Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance, lien avec la vision

La profession aquacole fait face à des enjeux majeurs : inscrire leur activité dans un cadre durable face aux aléas sanitaires et épidémiologiques, diversifier leurs productions, ou encore maintenir un accès à des zones de production et d'expérimentation. Le maintien des activités sur le littoral est de plus en plus remis en cause par les riverains. Les exploitants ne disposent pas des structures juridiques et financières susceptibles de les aider à supporter soit les contentieux, soit des études environnementales et paysagères requises pour l'exercice de leurs activités. Les stratégies de façade maritime visent à maintenir et favoriser l'activité aquacole dans des conditions d'implantation et de gestion durable des fermes qui préservent les zones à enjeux forts en terme de biodiversité et les habitats sensibles (notamment zone fonctionnelle halieutique – lien à l'action D01-PC-OE05-AN1), et fassent consensus avec les acteurs de la mer et du littoral. L'activité aquacole intègre également des actions visant à une meilleure gestion de ses déchets (actions D10-OE01-AN5 et D10-OE02-AN1) et la régulation des espèces non indigènes (D02-AN1 et RF-OSE-II-1-AF1).

Description des sous-actions

4 max (1000 caractères max par sous action)

Sous-action 1

Libellé

Décliner le plan stratégique national de développement des aquacultures durables, en particulier la planification des futures zones à vocation aquacole sur la façade

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Définir les critères de planification pour identifier les zones propices, dans des secteurs de moindres enjeux environnementaux, à terre comme en mer. La carte des vocations aquacoles des DSF pourrait identifier les zones actuelles avec leurs utilités à terre, et les zones propices à terre comme en mer. Une coordination nationale sera envisagée avec les services centraux et déconcentrés pour la construction de lignes directrices et de critères harmonisés, afin de prendre en compte les enjeux et impacts des filières existantes, de leur extension ou diversification, les filières innovantes, l'accès au foncier terrestre, les débouchés économiques locaux et à l'export, l'intégration paysagère et la sécurité sanitaire et maritime. Evaluer et prendre en compte les effets éventuels du Brexit dans la définition du développement aquacole (adaptation des activités)

Sous-action 2

Libellé

Créer une commission (à l'image du comité consultatif aquacole) regroupant Etat, services déconcentrés, collectivités, structures professionnelles et associations afin d'échanger sur les sujets de fond et déclinable au niveau local dans les Commissions Mer et Littoral (gouvernance FEAMP) en élargissant son champ de compétences

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Périmètre, échelle, objectifs, valeur ajoutée de la commission sont à préciser au regard des commissions existantes et de la comitologie FEAMP (groupes d'action locale pêche et aquaculture, DLAL). N.B : Mesure transversale pêche et aquaculture car concernant les deux secteurs.

Sous-action 3

Libellé

Favoriser l'installation des aquaculteurs en menant des expérimentations et en valorisant les actions exemplaires, et en soutenant l'installation des jeunes

**Descriptif synthétique
(1000 caractères max)**

La pérennisation des exploitations sur la façade (création, transmission, accès au foncier terrestre et au littoral (Domaine Public Maritime (DPM) naturel) ...) est un enjeu majeur qui passe par l'aide à l'installation. Le modèle économique est artisanal et engendre des difficultés d'installation et de transmission des entreprises.

Faciliter l'installation des aquaculteurs volontaires sur les sites propices peut être obtenu par le financement d'études environnementales préalables (en lien avec Depomod(*) - via le FEAMP), par des actions de porter à connaissance des filières et de leurs apports économiques et sociaux, ou de sensibilisation et de communication auprès des élus et des populations.

Explorer les pistes permettant d'identifier un site propice expérimental à vocation aquacole sur lequel les aquaculteurs seront aidés.

Conforter et développer des outils socio-professionnels pour accompagner l'installation des jeunes et assurer leurs suivis

(*) modèle numérique DEPOMOD [modèle de dispersion des rejets piscicoles] permettant d'évaluer la capacité de charge des sites aquacoles - outil d'aide à la décision.

Sous-action 4
Libellé
**Descriptif synthétique
(1000 caractères max)**

	Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022	2022	
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027	2027	
Pilote(s)	DIRM	DIRM Conseils régionaux CRC	MTE/DML DPMA	
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	DPMA/DAM/DEB (coordination nationale) DDTM CRC	Conseils départementaux Collectivités locales DDTM/DML	DDTM IFREMER	
Financements potentiels	Collectivités territoriales : Etat : BOP DML Etablissements publics : Crédits communautaires : Autre :	Collectivités territoriales : Conseils régionaux Etat : Etablissements publics : Crédits communautaires : FEAMP Autre :	Collectivités territoriales : Conseils régionaux Etat : Etablissements publics : Crédits communautaires : Autre :	

**Action environnementale
(DCSMM)**

Non

Incidences économiques et sociales

Le développement des entreprises aquacoles permettra de structurer l'activité littorale par des entreprises ayant une activité tout au long de l'année. C'est aussi un facteur d'attractivité des territoires si le dispositif est bien intégré dans son environnement

Efficacité environnementale et faisabilité

Le développement des entreprises aquacoles a un impact sur l'environnement et il est confronté à une acceptabilité sociale de la part des riverains

Coût prévisionnel

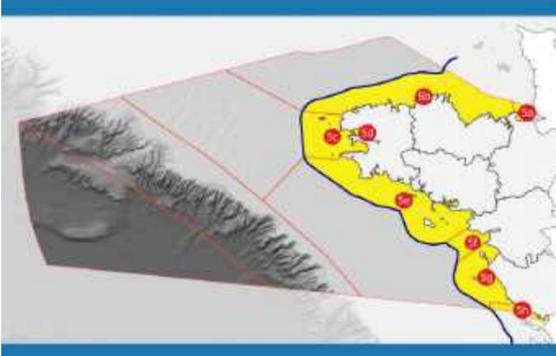
L'accompagnement des entreprises a un coût en terme de temps agents des services de l'Etat et des collectivités locales mobilisées sur le sujet pour améliorer l'acceptabilité des entreprises aquacoles

Action socio-économique

Oui

Pérenniser des aquacultures plus durables en planifiant la répartition de l'activité sur le territoire.
Mesure d'évitement : la planification permet de cibler an amont les zones à enjeux environnementaux et de les éviter

Éviter le développement d'entreprises aquacoles sur des zones à enjeux forts en terme de biodiversité et des habitats sensibles
Réduire l'impact paysager et sanitaire des entreprises (lien au D02-AN1 et D10-OE02-AN1)
Compenser en pratiquant une politique de meilleure gestion du domaine public maritime sur les sites déjà occupés par des entreprises aquacoles (nettoyage de concessions...).

Façade concernée	MEMN		NAMO	X	SA		MED					
Descripteur du BEE	1-OM 7	1-PC 8	1-MT 9	1-HB 10	1-HP 11	2	3	4	5	6		
Objectif stratégique socio-économique NAMO	DE-OSE-I	DE-OSE-II	DE-OSE-III	DE-OSE-IV	DE-OSE-V	DE-OSE-VI	DE-OSE-VII	DE-OSE-VIII	DE-OSE-IX	DE-OSE-X		
	TE-OSE-I	TE-OSE-II	RF-OSE-I	RF-OSE-II	RF-OSE-III							
Items de la vision NAMO	La recherche et l'innovation											
Zones de la carte des vocations NAMO	1	2	3	4	5a	5b	5c	5d	5e	5f	5g	5h

Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance, lien avec la vision

La filière a besoin d'innovations très concrètes et directement applicables au sein des fermes aquacoles pour faire face aux enjeux de maintien de la qualité génétique des cultures (huîtres plates), de valorisation des co-produits et sous produits. Un lien plus étroit avec les organismes de recherche ou instituts techniques pour mener des projets de recherche-développement ou expérimentations sur des questions très concrètes est une des pistes identifiées dans cette action.

Description des sous-actions

4 max (1000 caractères max par sous action)

Sous-action 1

Libellé

Développer le centre technique conchylicole de Porscave aux autres activités halieutiques et aquacoles.

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Situé à l'entrée de l'Aber Ildut, le Centre technique conchylicole de Porscave actif depuis 2018 a pour objectif de repeupler les gisements d'huîtres plates, en libérant les jeunes huîtres issues de géniteurs rigoureusement sélectionnés. Le centre technique travaille à identifier des géniteurs capables de produire de jeunes huîtres résistant aux parasites Bonamia et Martelia qui affectent fortement les populations d'huîtres plates en Bretagne. Ce principe de sélection génétique pourrait être étendu à d'autres espèces tout en évaluant au préalable les effets sur l'environnement de ces réintroductions, en articulation avec l'action RF-OSE-II-1-AF1 sous action 3.

Sous-action 2

Libellé

Renforcer le lien avec les scientifiques par le montage de dossiers interdisciplinaires à portée professionnelle

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Intégrer la participation des professionnels aux projets de recherche et faire évoluer les règles d'attribution des projets de recherche . Encourager les instituts de recherche à publier des appels à projet favorisant les recherches interdisciplinaires et impliquant les professionnels. Soutenir et structurer la recherche et l'innovation autour de la prévention des contaminations, la décontamination, la modélisation des risques et impacts, la mise à l'abri des productions, l'acidification et la montée des eaux. Cette action s'articule avec RF-OSE-II-1-AF1.

Sous-action 3

Libellé

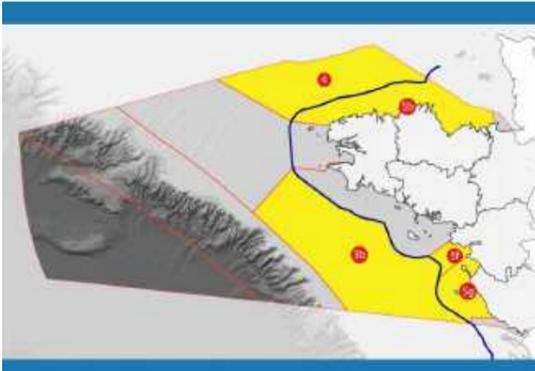
Développer et valoriser les moules sous-taille et co-produits

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Une grande partie des moules produites ne peuvent être vendues du fait d'une taille commerciale non atteinte (moules sous-taille = co-produit) ou d'imperfections physiques (moules cassées = déchet). Ces moules non commercialisables sont directement triées, représentant une perte directe en terme de production pour les entreprises et une augmentation de la manutention soit à bord des navires, soit à bord de l'établissement. Ces moules sous-taille bien que triées sont considérées comme des déchets ; les mytiliculteurs n'ayant pas la possibilité d'effectuer le tri à bord d'un navire se trouvent confrontés à ces déchets composés de coquilles et de matière organique sans débouchés possibles. Des initiatives de valorisation existent, qu'il convient de conforter : appel à projet 2020 du CRC Pays de la Loire « Résolution » et l'association de mytiliculteurs Mussella en Bretagne., à soutenir, évaluer et à essaimer à l'échelle de la façade. Cette action s'articule avec la sous action 3 de D10 – OE01-AN5.

Sous-action 4

Libellé	Mettre en place une économie circulaire de valorisation de tous les produits conchyliques			
Descriptif synthétique (1000 caractères max)	<p>La collecte et le recyclage des déchets conchyliques apparaissent indispensables à la pérennité des activités ostréicoles et mytilicoles et à l'amélioration de l'acceptabilité de ces activités sur les littoraux. La coquille d'huître est le plus souvent utilisée comme « complément alimentaire » pour les terres agricoles ou de nourriture pour les volailles. Les coquilles de moules peuvent être utilisées pour remblayer des chemins, des terrains argileux ou encore des carrières.</p> <p>Sur la base des expériences des autres territoires (ex du Syndicat Mixte du bassin de Thau et la société COVED, expertiser les conditions de mise en place d'une filière de valorisation des produits, rechercher un porteur de projet et des débouchés, et développer une expérimentation en ce sens.</p> <p>Cette action s'articule avec la sous action 3 de D10 – OE01-AN5.</p>			
	Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022	2022	2022
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027	2027	2027
Pilote(s)	CRC Conseils régionaux Collectivités	EPST DDRT CRC	CRC Conseils régionaux EPCI CD	CRC Conseils régionaux EPCI CD
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	Centre technique conchylicole de porscave	Conseils régionaux	DREAL DDTM ADEME	DREAL DDTM ADEME
Financements potentiels	Collectivités territoriales : Conseils régionaux Etat : Etablissements publics : Crédits communautaires : FEAMP Autre :	Collectivités territoriales : Conseils régionaux Etat : Bop Mesri Etablissements publics : EPST Crédits communautaires : FEAMP Autre :	Collectivités territoriales : Conseils régionaux et départementaux, EPCI Etat : Etablissements publics : ADEME Crédits communautaires : FEAMP Autre :	Collectivités territoriales : Conseils régionaux et départementaux, EPCI Etat : Etablissements publics : ADEME Crédits communautaires : FEAMP Autre :
Action environnementale (DCSMM)	Non			
Incidences économiques et sociales	La recherche dans ces domaines va améliorer l'Excédent Brut d'Exploitation des entreprises via une baisse des coûts d'exploitation. Une recherche orientée vers le développement de techniques durables va réduire les « déséconomies » externes en termes environnementaux des entreprises aquacoles et donc par là aussi le coût environnemental, internalisé par la suite dans les projets d'installation d'entreprises aquacoles			
Efficacité environnementale et faisabilité	L'efficacité environnementale sera atteinte si la recherche permet d'abaisser le coût environnemental des entreprises de production aquacole qu'il s'agisse d'une diminution du coût des intrants ou des produits (recyclage et valorisation des déchets)			
Coût prévisionnel	Coût lié à la recherche basé sur le coût chargé de plusieurs étudiants chercheurs en école post doctorale.			
Action socio-économique	Oui			
Incidences environnementales	Mesure de réduction des effets de la conchyliculture sur l'environnement (réduction des déchets, prévention des ENI)			
Séquence ERC	Éviter que les efforts de recherche ne se traduisent par un coût environnemental plus élevé dans le processus de production. Réduire les coûts de production des entreprises actuelles. Compenser par le maintien de zones naturelles sur les habitats à enjeu			

Façade concernée	MEMN		NAMO	X	SA		MED					
Descripteur du BEE	1-OM 7	1-PC 8	1-MT 9	1-HB 10	1-HP 11	2	3	4	5	6		
Objectif stratégique socio-économique NAMO	DE-OSE-I TE-OSE-I	DE-OSE-II TE-OSE-II	DE-OSE-III RF-OSE-I	DE-OSE-IV RF-OSE-II	DE-OSE-V RF-OSE-III	DE-OSE-VI	DE-OSE-VII	DE-OSE-VIII	DE-OSE-IX	DE-OSE-X		
Items de la vision NAMO	Une économie bleue qui valorise durablement les ressources marines											
Zones de la carte des vocations NAMO	1	2	3b	4	5a	5b	5c	5d	5e	5f	5g	5h

Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance, lien avec la vision

Action inscrite dans le document d'orientation et de gestion durable des granulats marins NAMO visant à réévaluer les besoins en sables coquilliers pour vérifier l'adéquation entre volumes d'extraction autorisés et besoins. En sachant que les besoins, exprimés en volume de sables coquilliers, et issus des travaux du schéma régional des carrières, sont jugés à ce stade comme surévalués car assez imprécis.

Description des sous-actions

4 max (1000 caractères max par sous action)

Sous-action 1

Libellé

Engager une réflexion complémentaire sur le besoin agronomique en matériaux calcaires visant à mieux fixer les tonnages nécessaires à l'agriculture bretonne.

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Les volumes visés dans le DOGGM comportent des incertitudes qu'il convient d'affiner à partir d'une meilleure estimation du besoin agronomique bretons en matériaux calcaires, en intégrant également la prise en compte des ressources alternatives. Cela doit aussi permettre de prendre en compte des évolutions du contexte général de la façade, des besoins nouveaux éventuels

Sous-action 2

Libellé

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Sous-action 3

Libellé

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Sous-action 4

Libellé

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Sous-action 1

Sous-action 2

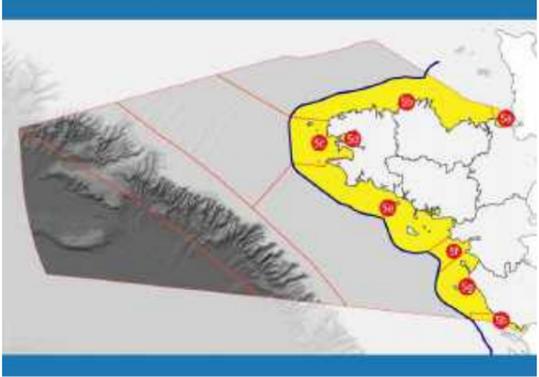
Sous-action 3

Sous-action 4

Date de début prévisionnel de la sous-action	2024			
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2025			
Pilote(s)	DRAAF Bretagne			
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	Chambre régionale d'agriculture DIRM DREAL DDTM Extracteurs			
Financements potentiels	Collectivités territoriales : Etat : Etablissements publics : Crédits communautaires : Autre :			
Action environnementale (DCSMM)	Non			
Incidences économiques et sociales	L'évaluation en tant que telle n'a pas d'incidences économiques et sociales. La meilleure connaissance des besoins est en revanche nécessaire pour affiner le DOGGM et répondre de la meilleure manière aux besoins des agriculteurs			
Efficacité environnementale et faisabilité	Cette évaluation permettra d'engager éventuellement les actions de recherche ayant le moindre coût environnementale			
Coût prévisionnel	Coûts d'étude et de recherche (40 000€)			
Action socio-économique	Oui			
Incidences environnementales	S'inscrit dans la séquence éviter du fait de la planification à l'aide du DOGGM NAMO			
Séquence ERC	Eviter d'avoir recours aux techniques connues ayant une empreinte anthropique élevée. Réduire l'impact de ces techniques lorsqu'elles sont incontournables (réduction du périmètre d'emprise...) Compenser en préservant les sites à enjeux			

DE-OSE-IX-1 AF2

Pour les sables siliceux, rechercher des ressources de substitution issues du recyclage et les développer

Façade concernée	MEMN		NAMO	X	SA		MED					
Descripteur du BEE	1-OM	1-PC	1-MT	1-HB	1-HP	2	3	4	5	6		
Objectif stratégique socio-économique NAMO	DE-OSE-I	DE-OSE-II	DE-OSE-III	DE-OSE-IV	DE-OSE-V	DE-OSE-VI	DE-OSE-VII	DE-OSE-VIII	DE-OSE-IX	DE-OSE-X		
Items de la vision NAMO	Une économie bleue qui valorise durablement les ressources marines											
Zones de la carte des vocations NAMO	1	2	3a 3b	4	5a	5b	5c	5d	5e	5f	5g	5h

Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance, lien avec la vision

Préserver la ressource en granulats marins par la recherche de ressources de substitution issues du recyclage de matériaux, identifier les ressources alternatives et la faisabilité de leur déploiement. Cette action est mise en œuvre avant la révision du document d'orientation et de gestion des granulats marins, adopté le 24 septembre 2019 pour une durée de 6 ans, et ceci afin d'en faire évoluer si nécessaire ses dispositions. Elle s'articule également avec le SDAGE Loire Bretagne, notamment l'orientation 10B "limiter ou supprimer certains rejets en mer" relative à la bonne gestion et valorisation des sédiments de dragage.

Description des sous-actions

4 max (1000 caractères max par sous action)

Sous-action 1

Libellé

Mener une étude complémentaire sur les ressources de substitution issues du recyclage

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Etude complémentaire de l'ensemble des ressources issues du recyclage (notamment matériaux du BTP et matériaux sableux issus des opérations de dragage d'entretien des ports et de leurs chenaux) en s'appuyant notamment sur les travaux des Cellules Economiques de la Construction (CERC) de la Bretagne et des Pays de la Loire.

Sous-action 2

Libellé

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Sous-action 3

Libellé

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Sous-action 4

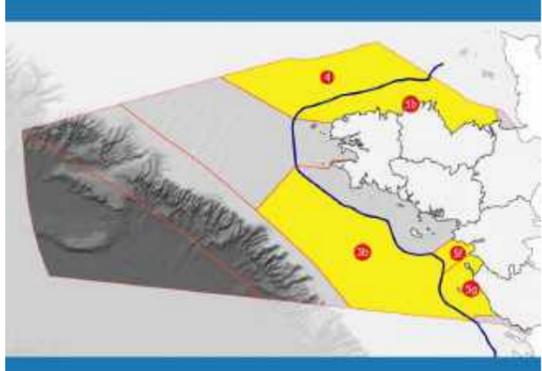
Libellé

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

	Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4
Date de début prévisionnel de la sous-action	2023			
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2024			
Pilote(s)	DREAL Conseils régionaux			
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	CERC Bretagne et Pays de la Loire UNICEM/CIGO Chambres de Commerce Gestionnaires ports ADEME CEREMA			
Financements potentiels	Collectivités territoriales : Conseils régionaux Etat : Etablissements publics :			
Action environnementale (DCSMM)	Non			
Incidences économiques et sociales	Le recyclage des matériaux de construction coûte aujourd'hui plus cher que l'extraction de granulats terrestres ou marins. Les efforts de recherche dans ce domaine devraient permettre de faire baisser les coûts. A l'avenir, le coût de recyclage devrait être plus compétitif par rapport à l'extraction de matériaux. Cette démarche doit s'engager en cohérence avec les moyens et les objectifs définis dans les plans régionaux de prévention et de gestion des déchets et les schémas régionaux des carrières.			
Efficacité environnementale et faisabilité	S'inscrit dans la logique de l'économie circulaire et de l'usage du bon matériau au bon endroit			
Coût prévisionnel	Coûts économique et sociétal élevés nécessitant l'appui des pouvoirs publics			
Action socio-économique	Oui			
Incidences environnementales	Le bilan environnemental global du recyclage devra être réalisé et comparé au bilan environnemental global de l'extraction nette des matériaux de construction à terre ou en mer			
Séquence ERC	Eviter de prélever des matériaux naturels lorsque des matériaux recyclés de qualité suffisante sont disponibles. Réduire en ajustant au plus près la production sur une consommation économe et Compenser par des investissements afin de faire baisser le coût du recyclage			

DE-OSE-IX-1-AF3

Installer une commission régionale de suivi coordonné des sites d'extraction à l'échelle des Pays de la Loire et un rapportage annuel à la commission permanente du CMF NAMO

Façade concernée	MEMN		NAMO	X	SA		MED					
Descripteur du BEE	1-OM 7	1-PC 8	1-MT 9	1-HB 10	1-HP 11	2	3	4	5	6		
Objectif stratégique socio-économique NAMO	DE-OSE-I TE-OSE-I	DE-OSE-II TE-OSE-II	DE-OSE-III RF-OSE-I	DE-OSE-IV RF-OSE-II	DE-OSE-V RF-OSE-III	DE-OSE-VI	DE-OSE-VII	DE-OSE-VIII	DE-OSE-IX	DE-OSE-X		
Items de la vision NAMO	La mobilisation de l'expertise scientifique											
Zones de la carte des vocations NAMO	1	2	3b	4	5a	5b	5c	5d	5e	5f	5g	5h

Contexte et objet de l'action, en lien avec les résultats de l'analyse de la suffisance, lien avec la vision

Action issue du document d'orientation et de gestion durable des granulats marins NAMO, visant d'une part à analyser les données issues de l'ensemble des sites d'extraction de granulats marins en Pays de la Loire, et d'autre part assurer le rapportage annuel à la commission permanente du conseil maritime de façade NAMO des informations d'exploitation au sein de la façade maritime des sites d'extractions de Bretagne et des Pays de la Loire.

Description des sous-actions

4 max (1000 caractères max par sous action)

Sous-action 1

Libellé

Entériner que la commission de suivi des sites Cainstrath tienne lieu de commission régionale des Pays de la Loire pour le suivi coordonné des sites d'extraction de granulats siliceux

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Assurer l'installation de cette commission et sa pérennisation, en veillant à ce que sa composition soit représentative des acteurs de l'ensemble du périmètre concerné.

Sous-action 2

Libellé

« Conventionner » au niveau national la mobilisation des experts (dont l'Ifremer) dans la commission régionale de suivi des Pays de la Loire, et dans les commissions locales d'information et de surveillance (CLIS) des sites d'extraction en Bretagne et en Pays de la Loire

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Inscrire dans les conventions nationales passées entre le MTE et les experts concernés les conditions de leurs mobilisations dans les différentes commissions au sein de la façade

Sous-action 3

Libellé

Définir les conditions et mettre en oeuvre le rapportage annuel à la commission permanente du conseil maritime de façade NAMO des informations d'exploitation des sites d'extraction au sein de la façade NAMO

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

Assurer à l'échelle de la façade maritime un rapportage des données d'exploitation et de suivi des sites d'extraction de sables coquilliers et siliceux, en incluant les flux de granulats marins en provenance des concessions de la façade Sud Atlantique et à destination des ports de la façade Sud Atlantique

Sous-action 4

Libellé

Descriptif synthétique (1000 caractères max)

	Sous-action 1	Sous-action 2	Sous-action 3	Sous-action 4
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022	2022	
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2023	2027	2027	
Pilote(s)	DIRM DREAL Pays de la Loire	MTE DEB En lien avec DIRM	DIRM	
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	DDTM Concessionnaires UNICEM des Pays de la Loire CRPMEM Pays de la Loire	DREAL Scientifiques Ifremer BRGM CEREMA SHOM	DREAL Concessionnaires UNICEM Bretagne et Pays de la Loire	
Financements potentiels	Pas de financement requis	Pas de financement requis	Pas de financement requis	
Action environnementale (DCSMM)	Non			
Incidences économiques et sociales	L'installation de l'instance de suivi et d'un rapportage à la commission permanente du CMF n'ont en soit aucun impact économique ou social.			
Efficacité environnementale et faisabilité	Elle contribue à un suivi coordonné des sites d'extraction marins en Pays de la Loire et permet un rapportage à l'échelle de la façade maritime pour une meilleure appréciation des incidences éventuelles et des impacts cumulés. Assez facile à mettre en œuvre si tous les acteurs sont convaincus de son bien fondé			
Coût prévisionnel	Sans coût supplémentaire dès lors que la commission de suivi des sites Cainstrath est déjà en place avec une composition adaptée à l'objectif recherché			
Action socio-économique	Oui			
Incidences environnementales	Incidences environnementales positives à terme dans la mesure où elle contribue à une gestion rationnelle des sites et non plus au cas par cas			
Séquence ERC	Eviter de mettre en place une nouvelle comitologie trop lourde et inefficace en s'appuyant sur les instances existantes.			